

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 19 mai 2022 à 17 h 00 sous la présidence de Mme Anne VIGNOT :

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Karima ROCHDI

Étaient absents : Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Maxime PIGNARD, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER

1. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Karima ROCHDI secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3. Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Conditions de dépôt des listes

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 5 titulaires et 5 suppléants les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (les listes pouvant comporter moins de noms que de postes à pourvoir) et acte le dépôt des listes au plus tard le jour de la séance du Conseil Municipal, avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la CAO.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Election des membres

Le Conseil Municipal constate qu'une seule liste a été déposée.

Titulaires	Suppléants
M. Benoît CYPRIANI Mme Pascale BILLEREY Mme Marie-Thérèse MICHEL M. André TERZO Mme Christine WERTHE	M. Sébastien COUDRY Mme Elise AEBISCHER M. Anthony POULIN M. Hasni ALEM Mme Myriam LEMERCIER

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vote pour la liste proposée qui conduit ainsi à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Désignations de représentations de la Ville dans différentes structures

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Mme Carine MICHEL en tant que représentante titulaire de la Ville de Besançon au sein de la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente, de la Maison des Jeunes et de la Culture de Clairs-Soleils, de l'Association Sportive et d'Education Populaire de Besançon Chaprais-Cras-Viotte, et du Comité de Quartier Rosemont-Saint-Ferjeux,

- Mme Pascale BILLEREY en tant que représentante titulaire de la Ville de Besançon à l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Collège Lycée Simone Veil,
- Mme Marie ETEVENARD en tant que représentante titulaire de la Ville de Besançon au sein de l'Antenne Petite Enfance (APE).

Rapport adopté à l'unanimité
 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. Mise en place du budget participatif bisontin

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les caractéristiques du dispositif « Budget participatif bisontin » et les modalités de sa mise en place.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
 Pour : 45 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

7. Avenant n° 3 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les termes de l'avenant n° 3 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3 à la convention constitutive de groupement de commandes permanent et à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant, sous réserve du vote du Budget Primitif.

Rapport adopté à l'unanimité
 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8. Validation du rapport de la CLECT - Bonus soutenabilité voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modalités et résultats des dispositions relatives au bonus soutenabilité pour la période 2022 - 2026 décrits dans le rapport de la CLECT du 31 mars 2022.

Rapport adopté à l'unanimité
 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9. Elections professionnelles 2022 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- la création d'un Comité Social Territorial commun (dont la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail siégeant au sein du CST), de Commissions Administratives Paritaires communes et d'une Commission Consultative Paritaire commune à la Ville de Besançon, au CCAS et à Grand Besançon Métropole,
- le rattachement de ces instances paritaires auprès de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
 Pour : 45 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

10. Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la revalorisation de la rémunération afférente à l'emploi de directeur à la Direction du Patrimoine Historique qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} juin 2022,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le recrutement :

- d'un agent contractuel au poste de jardinier au sein de la Direction Biodiversité et Espaces Verts à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- d'un agent contractuel au poste chef de secteur EPL au sein de la Direction de l'Education à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- d'un agent contractuel au poste de référent de réussite éducative au sein de la Direction de l'Education à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Soutien à l'association Côté Cour dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association « Côté Cour » au titre de l'organisation de son spectacle dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

M. Cyril DEVESA (1), élu intéressé, ne prend part ni débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

13. Soutien à l'association Nouvel Esprit LGBTQ+ contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 250 € à l'association « Nouvel Esprit » au titre de l'organisation de sa marche dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour son Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation (LAEO) et son accueil de jour

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association « Solidarité Femmes Besançon » au titre de son lieu d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) et de son accueil de jour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de Noël - Autorisation de signature du marché public

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché avec le groupement LEBLANC ILLUMINATIONS / AECE, désigné attributaire de l'accord-cadre relatif à la location, pose et dépose de motifs pour les illuminations de fin d'année par la Commission d'Appel d'Offres du 8 avril 2022, pour un montant maximum de 175 000 € HT par an.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public et signature de conventions avec les associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les modalités d'occupation du domaine public lors de manifestations commerciales,
- se prononce favorablement sur une redevance forfaitaire pour le Troc des Chaprais,
- autorise la mise en place des régies de recettes nécessaires,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'occupation du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Julie CHETTOUH (1), Claude VARET (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Benoît CYPRIANI (1), élus intéressés, ne prennent part ni débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

17. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 000 € à des associations commerciales, détaillée comme suit :

- 1 500 € à Interbio Franche-Comté,
- 1 500 € à RéCiDev,
- 5 000 € à l'association « Commerce et Artisanat des Chaprais »,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires au versement de ces subventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de quatre subventions pour un montant total de 4 000 € détaillées comme suit :

- 250 € pour UFR ELLIADD,
- 2 000 € pour UFR SANTE ET ARC BFC,
- 250 € pour LABORATOIRE ELLIADD EA : 4661,
- 1 500 € pour ASSOCIATION SF2A,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires au versement de ces subventions.

Mmes Pascale BILLEREY (2), Karine DENIS-LAMIT (1), Frédérique BAEHR (1) et MM. Anthony POULIN (1), Jean-Emmanuel LARFAGE (1), Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

19. Convention avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le conventionnement 2022 avec l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association.

MM. François BOUSSO (1) et Nathan SOURISSEAU (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

20. Relations Internationales - Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 1 000 € à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole du Doubs, gestionnaire de l'établissement) pour le projet de Tandems Solidaires mené par 2 classes de l'école maternelle Condorcet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Accord-cadre pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon - Autorisation de signature

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif à la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les pièces de marché afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22. Marché de Rivotte : transformation de l'animation « Village des terroirs » en marché municipal et partenariat avec « l'Association des commerçants qui roulent »

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la transformation de l'animation « Village des terroirs » en marché municipal sur le quartier de Rivotte,
- se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec « l'Association des commerçants qui roulent »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville de Besançon et « l'Association des commerçants qui roulent ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23. Création d'un marché à Montrapon - Place de Coubertin

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la création d'un marché au quartier de Montrapon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Régularisation de la prise en charge du coût de fonctionnement du centre de vaccination de Micropolis - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le Département du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le Département du Doubs,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,
- autorise le versement de 63 000 € au Département du Doubs au titre de la participation de la Ville au fonctionnement du centre de vaccination de Micropolis.

Mme Annaïck CHAUVET (1) et MM. Nicolas BODIN (1), Kévin BERTAGNOLI (1) et Ludovic FAGAUT (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

25. Contrat de Ville - Dotation Politique de la Ville 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention annexée au rapport,
 - o signer tous les actes subséquents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26. Acquisition à M. Julien Maix - Propriété bâtie sise 1, chemin de la Malate

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à M. Julien MAIX de la propriété bâtie sise 1, chemin de la Malate,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27. Quartier GRETTE - Signature d'une convention de portage avec la SPL Territoire 25

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), le Conseil Municipal :

- valide le principe d'un portage par Territoire 25 du foncier de LOGE.GBM libéré de toute construction, cadastré section DT n° 53-58-59-61-62-71 au prix de 1 369 533 € HT tel que défini dans la convention passée avec l'ANRU le 24 juin 2019,
- se prononce favorablement sur la gestion transitoire du bien par Territoire 25 jusqu'à sa rétrocession à la Ville de Besançon ou à tout autre opérateur désigné par elle, selon les modalités définies par la délibération et la convention annexée, avec la possibilité de consentir des conventions d'occupation temporaires en accord avec la Ville de Besançon,
- se prononce favorablement sur la convention de portage jointe en annexe de la délibération,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer la convention de portage ainsi que les documents se rapportant à cette opération.

Mmes Anne VIGNOT (1), Marie-Thérèse MICHEL (1), Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (2) et MM. Nicolas BODIN (1), Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 8

Conseillers intéressés : 10

28. Convention annuelle d'objectif 2022 avec France Nature Environnement 25 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur :
 - l'attribution d'une subvention de 2 000 € à France Nature Environnement 25,
 - la convention annuelle d'objectifs avec France Nature Environnement 25,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Convention annuelle d'objectif 2022 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur :
 - l'attribution d'une subvention de 11 306 € à la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté,
 - la convention annuelle d'objectifs avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30. Convention 2022-2024 entre la Ville de Besançon et le CLER - Réseau pour la Transition Energétique - pour la mise en œuvre d'un SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville de Besançon et le CLER pour la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) pour les années 2022, 2023 et 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Vie Etudiante - Subvention à Erasmus Student Network dans le cadre de l'Assemblée Générale 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à Erasmus Student Network Besançon (ESN Besançon), au titre de l'organisation de l'Assemblée Générale France 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Création d'une nouvelle crèche au sein du site Viotte

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de création d'une nouvelle crèche au sein du site Viotte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et de tout partenaire susceptible de participer à cette opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Subventions à des séjours scolaires et associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions à l'école Bourgogne élémentaire et aux associations FCPE 25 et la PEP CBFC.

Mme Pascale BILLEREY (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

34. Dénomination d'une rue Gabrielle Petit

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de dénomination de la rue Gabrielle PETIT.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

35. Citadelle Patrimoine Mondial - Transformation du Hangar aux Manœuvres en une salle d'expositions, de spectacles, de congrès et de réceptifs - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la transformation du Hangar aux Manœuvres en une salle d'expositions, de spectacles, de congrès et de réceptifs,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Etat, Grand Besançon Métropole, ainsi que le soutien de mécénats, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Citadelle Patrimoine Mondial - Saison estivale 2022 - Signature de deux conventions de mécénat

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les deux conventions de mécénat avec le Crédit Agricole et la Société SECIP pour un montant total de 36 000 €.

M. Kévin BERTAGNOLI (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

37. Direction du Patrimoine Historique - Avenant à la convention de résidence de recherche d'une doctorante en archéologie

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention de résidence scientifique d'une doctorante en archéologie, pour la prolonger de 2 ans,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Mmes Pascale BILLEREY (2), Frédérique BAEHR (1) et Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Anthony POULIN (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

38. Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 183 000 € au Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté 2022,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention entre la Ville de Besançon et le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté.

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Juliette SORLIN (1) et MM. Olivier GRIMAITRE (1), François BOUSSO (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

39. Acquisition du dessin « Vue de Besançon du côté de Dole » d'Adams Van der Meulen - Mécenat

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- signer la convention de mécénat avec la Société Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, la Fondation du Crédit Agricole - Pays de France et l'Association Cercle Pâris,
- solliciter le Cercle Pâris pour l'encaissement du don numéraire.

M. Kévin BERTAGNOLI (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

40. Convention de dépôt-vente de livres au sein de la boutique de la Maison Victor Hugo

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la mise en place du dépôt-vente de livres au sein de la boutique de la Maison Victor Hugo,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de dépôt-vente qui lie la Ville de Besançon et la librairie bisontine Réservoir Book, fixant ainsi les modalités pratiques du partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Expositions Charles Belle au Musée du Temps et au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention de partenariat

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tout avenant afférent au projet d'expositions Charles Belle au Musée du Temps et au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42. Fête de la musique 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à quatre structures participant à la Fête de la Musique 2022 pour un montant total de 8 000 € détaillé comme suit :
 - 2 000 € à l'association Citron Vert ;
 - 2 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP) ;
 - 2 000 € à l'association Uppertone ;
 - 2 000 € à l'association Tralalère ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

43. Subventions à des associations culturelles - Attribution 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 32 associations et structures culturelles pour un montant total de 132 700 €,
- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à l'association Le Bastion pour la Fête de la Musique pour un montant total de 10 300 €,
- se prononce favorablement sur l'autorisation de versements à ces organismes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

44. Attribution de subventions exceptionnelles - Projet artistique et culturel "Musiciennes" de l'association Le Bastion

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution des deux subventions pour un montant total de 3 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

45. Etablissements culturels - Subventions d'équipement 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

- concernant le Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention d'équipement pour un montant de 44 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre,

Mme Aline CHASSAGNE (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

- concernant la Régie Autonome Personnalisée La Rodia :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention d'équipement pour un montant de 40 600 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre,

Mmes Elise AEBISCHER (1), Nathalie BOUVET (1), Fabienne BRAUCHLI (1), Aline CHASSAGNE (1), Annaïck CHAUVET (1), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (2), Marie LAMBERT (1), Juliette SORLIN (1), Christine WERTHE (1), Marie ZEHAF (1) et MM. François BOUSSO (1), Laurent CROIZIER (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Gilles SPICHER (1), élus intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

- concernant l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention d'équipement pour un montant de 2 000 €,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

- concernant la Scène Nationale (Les Deux Scènes) :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention d'équipement pour un montant de 35 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre,

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (2), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kevin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1), Nathan SOURISSEAU (1), élus intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

- concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention d'équipement pour un montant de 28 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46. Signature d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté - Accord-cadre de fournitures d'équipement en Radio-identification (RFID)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté dans le cadre de l'accord-cadre de fournitures d'équipement en Radio-identification (RFID),
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 12 subventions à des associations sportives pour un montant total 54 500 € au titre des programmes « Manifestations-Subventions Exceptionnelles et Animations Sportives » détaillées comme suit :
 - 6 000 € à Besançon BMX pour des finales de Coupe de France et championnats de DN1 et DN2
 - 500 € à Nos Enfants d'Ailleurs pour le Panora'Trail
 - 1 500 € à UNSS pour un championnat de France de Raid
 - 2 000 € au PBHB pour le Pal Hand Trophy

- 2 000 € au Sporting Clémenceau pour le tournoi des P'tits Champions
- 1 000 € à Vesontio Sports pour une Journée de sensibilisation aux handicaps par le sport.
- 2 000 € au Local Boxe Club pour DISKO3
- 1 000 € au SNB Canoé Kayak pour un championnat régional de Dragonboat et canoé de vitesse
- 5 000 € au BUC Plongée pour un championnat de France d'apnée
- 1 000 € AU Boxe Club Besançon pour l'acquisition de matériels
- 2 500 € au Kick Boxing Clairs Soleils pour l'acquisition de matériels
- 30 000 € à l'ASEP pour le développement des différentes pratiques intégrées dans les Cultures Urbaines,

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour l'année 2022.

Mme Carine MICHEL (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

48. Fixation de divers tarifs pour la saison 2022/2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte divers tarifs pour la saison 2022/2023 concernant les installations sportives, les équipements sportifs et de loisirs et les animations sportives.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49. Tarifs pour la saison 2022/2023 des Maisons de quartier municipales

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables pour la saison 2022/2023 des Maisons de quartier municipales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50. Subventions Vie associative - 1^{ère} attribution 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 12 subventions à des associations pour un montant total de 66 300 € détaillées comme suit :

. APIM - Association promotion information à Montrapon	2 000 €
. Association de Palente	2 400 €
. Café des pratiques	12 000 €
. Comité de quartier de Bregille	10 500 €
. Comité de quartier des Montboucons	1 600 €
. Comité de quartier des Prés-de-Vaux	1 000 €
. Eclaireuses et éclaireurs de Besançon	500 €
. Eclaireuses et éclaireurs laïques de Franche-Comté	4 000 €
. Etoile sportive de St-Ferjeux	8 000 €
. Le café Charlie	500 €
. Ligue des droits de l'homme	800 €
. Maison de Velotte	23 000 €

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Maison de Velotte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51 - Vœu relatif à la situation de M. Salah HAMOURI, citoyen franco palestinien, proposé par l'ensemble des élus de la majorité municipale

« Eléments de contexte

Monsieur Salah Hamouri avocat franco-palestinien, père de deux enfants, a été arrêté le 7 mars 2022 par l'Etat d'Israël. Cela fait trois mois que Salah Hamouri est détenu contre sa volonté, sans motif établi et jugement à ce jour.

Considérant :

La campagne menée par Amnesty international, organisme international de défense des droits de l'Homme et du respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, pour la libération de Salah Hamouri.

Considérant :

*Qu'aucun motif n'est retenu contre Salah Hamouri ;
Qu'à ce jour sa détention est arbitraire.*

Considérant :

Le non-respect des traités internationaux des droits de l'Homme : Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée par l'assemblée générale de l'ONU en 1948, ONU dont Israël est membre. Notamment les articles

- 9 : Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé
- 10 : Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Considérant :

*Le jumelage de la Ville de Besançon avec le camp Aqabat Jabr
Le jumelage de la Ville de Besançon avec la Ville d'Hadera*

La Ville de Besançon demande :

- Que soit libéré immédiatement Salah Hamouri
- Que cesse l'acharnement juridique à son encontre, et celui de sa famille
- Que lui soit restituée sa carte de résident à Jérusalem
- Le respect de la déclaration universelle des droits de l'homme,
- Le respect du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par la France le 4 novembre 1980, et par Israël le 3 octobre 1991, et notamment les articles :
 - o 9 : droit à la liberté et à la sécurité, interdiction de la détention arbitraire
 - o 14 : égalité devant les tribunaux et les cours de justice. Droit au silence, présomption d'innocence, non bis in idem et dommage pour l'erreur judiciaire
 - o 26 : droit à l'égalité devant la loi. »

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le vœu relatif à la situation de M. Salah HAMOURI, citoyen franco palestinien, proposé par l'ensemble des élus de la majorité municipale.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 12

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 21 h 20.

Affiché à Besançon, le 25 mai 2022

Pour la Maire,
Par délégation,
La Responsable du service Gestion des
Assemblées,



Sandrine CESBRON

(Sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire, la séance est ouverte à 17 h 00)

« **Mme LA MAIRE** : Bonjour à toutes et bonjour à tous.

L'actualité m'oblige à ouvrir ces propos liminaires en dénonçant l'agression qui a eu lieu au collège des Clairs-Soleils. Nous avons besoin d'éducateurs et de formateurs. Deux jeunes mineurs qui s'attaquent à une enseignante stagiaire, cela impose des mesures fortes de toute la société quant à rétablir l'éducation, le respect et la responsabilité parentale, et c'est dans cette optique que la Ville a mis en place le Conseil pour les droits et les devoirs des familles. Je tiens d'ailleurs à remercier le Parquet, le Rectorat et les forces de l'ordre, qui ont réagi très rapidement auprès des enseignants, des élèves et du personnel.

J'en profite aussi pour remercier M. le Préfet et M. le Divisionnaire pour les actions menées sur le terrain contre les rodéos urbains. J'ai donné mon accord pour que les motards municipaux se joignent aux interventions, car c'est en réunissant nos moyens que nous pourrions faire entendre le respect de l'espace public et des personnes. Outre la mise en danger pour lui-même ou pour les autres, un motard de rodéo impacte par sa nuisance sonore plus de 1 500 foyers.

Ce Conseil Municipal devait être printanier, il se révèle franchement estival. Après les 40 ans de productions scientifiques, les 18 000 articles épluchés pour le seul dernier rapport du GIEC, après les innombrables alertes des collectifs climat et des associations de défense de l'environnement, peut-être qu'un printemps à 30 °C et une énième sécheresse déclencheront enfin une action à la hauteur de l'enjeu. Le changement climatique est là, nous le vivons, la question est de savoir comment nous nous adaptons ici, à Besançon. D'ailleurs, depuis le début du mandat, nous accélérons la transition.

Dans les espaces publics, nous remettons en eau les fontaines, nous désimperméabilisons, etc., mais nous proposons aussi des parcours fraîcheur aux touristes et nous réhabilitons nos bâtiments. Pour les conditions de travail de nos agents, nous avons déclenché les horaires aménagés pour qu'ils travaillent dans les meilleures conditions dans l'espace public, mais aussi dans les bureaux.

Il fait chaud. Pour autant, c'est bien la vitalité du printemps qui anime notre ville. Le virus s'étant éloigné, les rues sont bondées, les terrasses vivantes, le taux de vacance des commerces du centre-ville est de 5 %, donc particulièrement bas. La ville est animée de festivals, de rencontres, d'événements mêlant commerce, sport, culture, fêtes populaires.

Après le retour du carnaval, le deuxième rendez-vous en terme de public du département, et avant même la Foire Comtoise où nous accueillerons le Sénégal, je veux saluer le fantastique travail du Collectif LUdique Bisontin. En effet, Besançon a joué avec toutes les formes de jeux lors de Ludinam, qui a réuni 15 000 personnes sur plusieurs sites. Cette année, la formule concentrée dans le centre-ville a permis de faire découvrir des sites patrimoniaux et de faire vivre nos espaces. L'école Granvelle, par exemple, a accueilli des visiteurs. C'est de l'urbanisme tactique, tel que nous allons le développer. Les forts, eux aussi, ont été investis, notamment par L'Agitée, qui a organisé « Temps fort » à Bregille, une belle programmation éclectique, pluri-thématique, témoin de la vitalité culturelle de notre ville. Autre exemple, le théâtre Alcyon joue cette semaine des représentations à Chaudanne.

Figure du monde musical, Arnaud DEBANT, dit Robby, nous a quittés. Instigateur du Festival du Piou-Piou, disquaire ambulant, il a largement participé à diffuser la musique électro et faire grandir la scène électro bisontine. Je salue aussi la mémoire de Jérôme PETAMENT, directeur de production de renom, décédé subitement.

Pour utiliser les espaces existants et investir les possibles, nos citoyens, associations et structures ne manquent pas d'imagination. Nous les accompagnons, parce que c'est le rôle d'une Ville que d'accompagner les possibles. Nous allons passer une étape supplémentaire dans cette politique en mettant en place le budget participatif. Tous les ateliers citoyens et les consultations, je pense dernièrement aux questions de sécurité routière, d'aménagement de quartier ou de notre politique jeunesse, toutes ces politiques que nous engageons, font le plein de participation, d'idées, de projets et d'initiatives.

Notre ville est en effervescence, et nous le voyons aussi avec les beaux résultats sportifs de nos clubs. En rugby, l'Olympique de Besançon, cinquantenaire, l'équipe garçons, accède à la Fédérale 3. La Palente Besançon Handball accède à la D2 féminine, après 26 victoires sur 26 matchs. L'ESBF est à nouveau européenne et va jouer la finale de la coupe de France contre Metz le 11 juin prochain à Bercy, je vous invite à aller les voir. L'Amicale Cycliste Bisontine compte quatre victoires en élite depuis le début de sa saison. Romain GRÉGOIRE, toujours licencié à l'Amicale, poursuit sa carrière professionnelle dans l'équipe pro continentale Groupama-FDJ basée à Besançon. Celle-ci est actuellement première du championnat continental, notamment grâce à quatre victoires de Romain GRÉGOIRE sur quatre courses. À cela s'ajoutent les montées probables et souhaitées, en foot du Racing Besançon, qui devrait accéder à la N2, et du Besançon Volley-Ball, lui aussi cinquantenaire, qui devrait accéder à la N2.

M. Abdel GHEZALI : *Intervention hors micro.*

Mme LA MAIRE : C'est fait ? Garçons et filles ? (*Oui.*) Bravo. D'autres sports fêtent un anniversaire, comme les cent ans du Tennis Club Besançon.

Le printemps, c'est aussi la saison des coquelicots. La ville est parée, la ville est belle, prête à accueillir les touristes. Déjà, la Citadelle accueille 500 visiteurs par jour en semaine et 1 000 le week-end. Sa mutation est en cours et vous en verrez bientôt les effets. Je remercie évidemment les entreprises qui nous mécènent et qui nous permettent de donner plus d'ampleur à cette transformation. Le Cirque Plume va faire son adieu à la Citadelle, et j'en profite d'ailleurs pour saluer la Légion d'honneur qui va être décernée à Bernard KUDLAK le 24 mai. Je souhaite une Citadelle qui vive avec sa ville.

Cette année, la saison touristique et culturelle est tournée vers le beau siècle pour regarder autrement notre centre-ville. Besançon doit être une destination touristique complète, et nous l'avons réduite pendant trop longtemps à notre seule Citadelle, pourtant si majestueuse. Avec le réseau des sites majeurs de Vauban inscrits à l'UNESCO, une dynamique nouvelle est enclenchée. Ensemble, avec les 12 sites du réseau répartis sur les frontières, nous avons décidé de défendre ces jours-ci -puisque j'étais à Arras- les valeurs de l'UNESCO, la paix par la culture, l'éducation, la citoyenneté et la préservation de la biodiversité, entre autres.

Vous le savez, je l'ai déjà dit et je le répète, nous nous inscrivons dans un réseau international, FORTE CULTURA, qui promeut les sites fortifiés partout en Europe. On entend à nouveau des langues étrangères lors de nos rencontres et promenades dans la ville, la ville est belle, elle est accueillante. Les hôtels, dès à présent, font le plein et nous annoncent une très belle saison touristique.

Cet été, nous aurons les premiers éléments des orientations budgétaires de l'État avec la composition du nouveau gouvernement. Vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans d'autres contextes, des dépenses contraintes pèsent sur les budgets des collectivités : hausse du coût des matières premières, hausse de l'énergie, mais aussi augmentation du point d'indice, pour lequel nous nous battions politiquement.

Le Président MACRON annonce que 10 Mds€ doivent être prélevés sur le budget des collectivités, c'est-à-dire 50 % de l'effort national annoncé, alors qu'elles ne représentent que 11 % de la dette publique. C'est injuste. Je le dis haut et fort, l'État doit laisser aux collectivités les moyens d'agir auprès de ses habitants, ce sont elles qui sont en première ligne, qui financent les équipements, qui accompagnent les associations dans la culture, le sport, le social, et qui sont au plus près des habitants. L'inflation et la crise énergétique induisent une perte de pouvoir d'achat des citoyens. Plus que jamais, ils vont avoir besoin des collectivités.

Oui, nous allons agir dans la sobriété, dans la coopération, développer l'urbanisme tactique, par exemple, valoriser tous les espaces, continuer à développer les énergies renouvelables pour gagner en autonomie et continuer à réduire notre dette grise en réhabilitant les bâtiments, mais nous ne renoncerons pas à dire à l'État qu'il doit travailler avec les collectivités et ne pas renoncer aux services apportés à la population. Nous avons besoin de fonctionnement, c'est la vie de nos actions. Ne rayons pas d'un trait ce que la pandémie a mis au grand jour : les indispensables sont les invisibles qui œuvrent au quotidien au sein des services publics et au cœur des associations, des clubs sportifs et des compagnies culturelles.

Pour finir, on dit, quand on parle de la fonction publique, que nul n'est indispensable et que nul n'est irremplaçable, mais nous avons une exception. Je tiens à le dire, il me semble que ce n'est pas vrai quand on parle de Guy PEIGNER. Directeur Général des Services Techniques depuis 14 ans, c'est aujourd'hui son dernier Conseil Municipal. Demain, il part en retraite. Aujourd'hui, à la hauteur de ce qu'il a apporté aux services, à notre ville, à nos concitoyens, à nos entreprises, à nos associations, à

l'urbanisme et à toute la vitalité de notre ville, nous remercions tous ensemble Guy PEIGNER. Je propose de l'applaudir.

(Applaudissements.)

Mme LA MAIRE : Très bien. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Madame le Maire.

En premier lieu, nous voudrions nous associer aux propos que vous avez tenus concernant l'agression qui a eu lieu sur le collège des Clairs-Soleils. Nous avons pu nous exprimer à ce sujet dernièrement, je crois que nos établissements scolaires, quels qu'ils soient, doivent être sanctuarisés. Nous condamnons bien entendu les actes qui ont été commis.

Concernant M. PEIGNER, qui est derrière vous et que je ne vois pas très bien, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui, et je lui souhaite effectivement le meilleur dans sa nouvelle vie de retraité. Je le connais assidu sur son vélo pour pouvoir s'adonner à sa passion qu'il a toujours connue. En tout cas, merci à lui pour tout ce qu'il a pu faire pour notre collectivité.

Permettez-moi, Madame le Maire, d'intervenir au début de ce Conseil Municipal pour aborder différents sujets qui concernent notre ville et de réagir à certaines de vos déclarations qui nous inquiètent.

J'aurais pu revenir une énième fois sur votre mépris de l'opposition, avec la censure orchestrée des moyens financiers de notre groupe pour nous empêcher de travailler sereinement à destination des Bisontins, ou encore vos oublis fréquents de nous inviter lors de manifestations, mais je ne le ferai pas.

Aujourd'hui, je veux surtout revenir sur vos dernières déclarations, qui continuent, encore et toujours, à nous inquiéter. Que vous soyez en mission pour déconstruire Besançon, c'est une chose ; nous vous l'avons déjà dit, nous ne le partageons pas, mais vous le savez. D'ailleurs, sur un sujet qui nous a déjà animés, à savoir les requalifications de voirie, vous nous direz quand même ce que vous voulez faire sur l'îlot République, sur l'îlot Marulaz et sur l'îlot Vauban, car les Bisontins méritent des réponses. Soyez au moins transparente avec eux, même si vous ne l'êtes pas à notre égard et refusez de nous donner des réponses.

Le dernier en date, que nous apprenons, posé sur les portes de nos immeubles, c'est tout le secteur Clémenceau, avec la rue du Bougney, la rue Querret et l'avenue Clémenceau. Jamais nous n'avons entendu parler de requalification de ce secteur. Je pense que les Bisontins sont un peu las d'être pris en otage par ces mesures punitives. Nous aimerions savoir ce qu'il se passe sur le secteur Clémenceau, parce que nous venons de le découvrir, donc nous avons besoin de savoir.

Avec cette parenthèse de requalification de voirie, je disais donc que vous connaissez notre fidélité, ma fidélité aux valeurs qui sont les nôtres, les miennes, tournées vers le bon sens, afin de faciliter la vie des habitants, des commerçants et des autres acteurs de la cité. Pourquoi vous faites-vous localement l'ennemie de l'État (vous l'avez un peu dit dans vos propos) en mélangeant la cause nationale et la cause locale ? Nous ne le comprenons pas. Il nous faut travailler avec les services déconcentrés de l'État et ne pas être constamment en opposition avec eux. Nous pouvons confronter nos points de vue sans aucun problème, sans pour autant nous marginaliser. Nous sommes inquiets quand vous mélangez le national et le local, car cela se fait au détriment du projet des Bisontins. Je vais vous donner des exemples.

Le premier exemple, c'est votre intervention sur votre volonté de fermer les piscines municipales au regard du coût de l'énergie à ce jour, ou encore d'arrêter des services à la population en matière culturelle. Comment vouloir fermer un équipement populaire comme une piscine, qui est un espace privilégié et de mixité pour toutes les classes sociales ? Je vous rappelle quand même que les piscines ont été créées dans les années 1920 et 1930. C'étaient les premières piscines municipales et collectives qui ont été créées. Une vingtaine ont été créées à cette époque, et l'objectif était de travailler sur la notion de jeu et de sport, mais aussi et surtout sur la notion de plaisir populaire. C'était un peu incompréhensible, ou maladroit de votre part, de faire une référence à cela.

Que vous soyez inquiète de la flambée des prix qui pèse sur les dépenses de nos collectivités, très bien, et nous partageons avec vous cette inquiétude, mais de là à tenir ces propos, à évoquer la fermeture d'un équipement populaire ou d'un service culturel, soit c'est volontaire de votre part, soit cela manque, à notre sens, cruellement de connaissance du besoin des Bisontins, et c'est pour cela que nous demandons des éclaircissements.

Autre exemple que vous avez annoncé dernièrement. Encore une fermeture, me direz-vous, celle du parking de la Citadelle, du fait des travaux du Musée de la Résistance. J'ai envie de dire que c'est certainement une belle aubaine pour vous, vous qui faites de l'anti-stationnement une politique virale. Toutefois, nous pensons qu'il y a d'autres solutions. En tout cas, pour nous, et nous le voyons, c'est une idée détournée de votre part pour chasser à nouveau les voitures. Comme nous savons lire entre les lignes, je pense que c'est une mauvaise nouvelle et un mauvais signal que vous donnez à la Citadelle, et plus globalement à l'économie touristique de notre territoire. Nous savons très bien, en tout cas nous le voyons venir, que vous n'aurez pas l'intention d'y revenir une fois que les travaux du Musée de la Citadelle seront terminés. En tout cas, nous verrons. Nous aimerions aussi des éclaircissements de votre part sur cet élément.

En gros, je pense que cette politique de la contrainte a atteint ses limites aujourd'hui. Nous pensons que les Bisontins en souffrent un peu trop.

Autre point d'inquiétude, et je m'adresse ici à votre Adjoint en charge de la sécurité, qui nous répète à l'envi que ce n'est pas à nos policiers municipaux de s'occuper des délits aujourd'hui. Nous avons déjà régulièrement soulevé ici, au sein du Conseil Municipal, cette fausse allégation, qui a été relayée dernièrement par la presse locale et qui enfonce un peu plus le clou sur ces approximations en matière de pilotage de la Ville. J'ai et nous avons envie de dire, avec notre groupe, heureusement que les policiers municipaux ne sont pas à votre écoute. Nous tenons vraiment à saluer le travail qu'ils font sur le terrain, parce qu'ils viennent...

Mme LA MAIRE : Cela, par contre...

M. Ludovic FAGAUT : ...de mettre à l'arrêt un dealer...

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, Monsieur FAGAUT...

M. Ludovic FAGAUT : De mettre à l'arrêt...

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, Monsieur FAGAUT !

M. Ludovic FAGAUT : Je ne vous ai pas coupée, Madame.

Mme LA MAIRE : Non, ce n'est pas une question de couper, c'est moi qui pilote ce Conseil Municipal !

M. Ludovic FAGAUT : Je vous laisse piloter le Conseil Municipal.

Mme LA MAIRE : C'est exactement de cette façon que cela se passe. Que vous puissiez dire que les policiers municipaux peuvent faire ce qu'ils veulent... J'imagine que vous entendez la responsabilité que vous prendriez à dire que, dans toutes les villes de France, un policier municipal peut faire ce qu'il veut. Vous entendez ce que vous êtes en train de dire ? Est-ce que vous acceptez d'entendre dire...

M. Ludovic FAGAUT : Je vais terminer. Je pense qu'il faut garder votre sang-froid...

Mme LA MAIRE : Non, vous ne terminez pas, c'est moi qui parle !

M. Ludovic FAGAUT : Je vous écoute.

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, je suis la Maire de cette ville...

M. Ludovic FAGAUT : Oui, on le sait.

Mme LA MAIRE : ...et je ne peux pas vous entendre dire qu'il serait normal que la Police Municipale...

(M. Ludovic FAGAUT s'apprête à parler.)

Mme LA MAIRE : S'il vous plaît.

M. Ludovic FAGAUT : Oui, je vous écoute.

Mme LA MAIRE : Vous dites toujours qu'il faut être extrêmement respectueux, mais vous êtes en train de remettre en cause le rôle même de la Maire dans ses fonctions. Vous remettez en cause des valeurs républicaines.

M. Ludovic FAGAUT : Je vais reprendre mon propos. Je crois qu'il faut que, Madame le Maire, vous arriviez à garder votre sang-froid lorsqu'on évoque...

Mme LA MAIRE : Oui, ne vous faites pas de soucis !

M. Ludovic FAGAUT : Lorsqu'on évoque les différents éléments qui vous dérangent...

Mme LA MAIRE : Mon souci est très...

M. Ludovic FAGAUT : Lorsque...

Mme LA MAIRE : Non. Monsieur ! Je ne vous ai pas redonné la parole.

M. Ludovic FAGAUT : Excusez-moi, Madame le Maire.

Mme LA MAIRE : Je vous dis simplement que nous sommes dans un Conseil Municipal, chacun avec des fonctions et des responsabilités, et que je ne pourrai pas accepter qu'un élu de la République remette en cause les fonctions de la Maire. Sinon, cela pose une question sur votre fonction même.

M. Ludovic FAGAUT : Alors...

Mme LA MAIRE : Je ne vous ai pas encore donné la parole.

M. Ludovic FAGAUT : D'accord. Merci, Madame le Maire.

Mme LA MAIRE : Très bien. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci, Madame le Maire. Comme je le disais, je pense qu'il faut vraiment garder notre sang-froid dans ce Conseil Municipal et que vous ne devriez pas vous emballer de cette façon. Aujourd'hui, je crois que nous n'avons manqué de respect à votre position à aucun moment...

Mme LA MAIRE : Vous venez de remettre en question...

M. Ludovic FAGAUT : Laissez-moi terminer. Je ne vous ai pas coupée.

Mme LA MAIRE : C'est moi qui décide de ce qui est dit. Vous remettez en cause ma fonction, c'est très grave. C'est très grave ! Revenez sur tout ce que vous voulez, mais vous remettez en cause la fonction du Maire.

M. Ludovic FAGAUT : Je pense qu'il faut que vous réécoutez ce que je viens de dire aujourd'hui.

Mme LA MAIRE : Oui, nous pouvons, puisqu'on l'enregistre.

M. Ludovic FAGAUT : Aucun problème. Je pense qu'il faut que vous réécoutez ce qui vient d'être dit. Aujourd'hui, à aucun moment votre légitimité de Maire n'est remise en cause. Je ne la conteste pas.

Je reprends les propos évoqués par votre Adjoint en charge de la sécurité, qui sont faux. Aujourd'hui, en matière d'agissements sur les délits, l'ensemble des policiers municipaux ont bien entendu une légitimité, et chaque citoyen a une légitimité par rapport à cela. Sinon, cela s'appelle de la non-assistance à personne en danger. Vous le savez très bien. Heureusement, donc, qu'ils prennent les prérogatives qui leur sont données. Si vous écoutez bien, j'ai dit tout à l'heure que ce qui est évoqué par votre Adjoint en charge de la sécurité est une erreur, ce qui montre vos approximations en matière de pilotage de la Ville, notamment en direction de nos policiers municipaux.

J'étais donc en train de dire -puisque je ne vous ai pas coupée et que j'étais vraiment très attentif à ce que vous avez évoqué- que nous tenons aussi à saluer le travail des policiers municipaux, qui viennent de mettre à l'arrêt un dealer ce lundi sur un point de deal, ou encore le vendredi 6 mai, lorsqu'ils ont retrouvé des produits stupéfiants. Nous sommes bien sur des délits, et heureusement que nos policiers municipaux agissent sur des délits du quotidien, puisque cela fait partie de leurs missions, contrairement à ce que peut évoquer votre Adjoint en charge de la sécurité. Bravo à eux, et qu'ils continuent à s'occuper de ces délits, parce qu'ils protègent les Bisontins et que cela fait partie de leurs missions.

Nos encouragements également aux policiers nationaux qui luttent notamment contre les rodéos urbains, qui reprennent vigueur avec les beaux jours et viennent endommager la vie des habitants et des commerçants.

Enfin, sur un autre sujet, vous l'avez évoqué, les clubs sportifs performant sur cette fin de saison, et ils sont plusieurs. L'ESBF, vous l'avez évoqué, les filles de Palente, le club de volley, l'Olympique Bisontin au niveau du rugby, l'Amicale Cycliste, le Club Pugilistique, le Racing Besançon, le SNB, le GBDH et bien d'autres. Bravo à eux, aux dirigeants, aux bénévoles, notamment avec une pensée pour ceux qui ont porté dernièrement le Trail des Forts, pour nos agents de la collectivité pour le Raid Handi-Forts, pour Entre-Temps Escalade -j'en oublie-, et notamment pour tous ceux qui ont porté des événements d'envergure. Il nous faut désormais les accompagner dans leur réussite, sans tergiverser. Nous

sommes inquiets sur nos priorités, et donc inquiets pour l'avenir de nos clubs, qui réussissent, et qui craignent de ne pas voir leur avenir soutenu à la hauteur des enjeux de leur performance.

Enfin, pour conclure, vous avez clairement annoncé vouloir remettre en cause l'engagement de notre collectivité auprès de l'ISBA, alors même qu'un nouveau directeur vient d'être recruté. Une nouvelle fois, l'inquiétude est grandissante sur cette volonté de déstructuration d'un institut reconnu sur notre territoire. Cet établissement a besoin d'appuis forts pour poursuivre sa mission.

Mme LA MAIRE : Pardon, Monsieur FAGAUT. Pour qu'on soit précis, pouvez-vous m'expliquer où vous avez entendu mon désengagement par rapport à l'ISBA ? Je constate que, finalement, on entend les propos liminaires, plein de choses se disent, mais, ensuite, nous revenons plus ou moins dessus.

Je voudrais que vous m'expliquiez à quel endroit a été exprimé un désengagement auprès de l'ISBA.

M. Ludovic FAGAUT : C'est la deuxième fois que vous me coupez dans mon intervention, mais je vais répondre à votre question. Je pense que vous devriez échanger avec M. LIME, pour qu'il nous explique le positionnement de la collectivité. C'est ici, au sein du Conseil Municipal, que vous avez abordé très concrètement une potentielle remise en question de l'accompagnement de l'ISBA par notre collectivité.

Même, si je ne dis pas de bêtises, et j'essaie d'être le plus factuel et le plus précis possible parce que les habitants de Besançon ont besoin de connaître tout cela, M. LIME s'était questionné sur la place de notre collectivité au sein de l'ISBA. Ce sont clairement les propos qu'il avait tenus ici, au sein de ce Conseil Municipal. Aujourd'hui, cet établissement a besoin d'appuis forts pour poursuivre sa mission. Qu'allez-vous répondre au nouveau directeur, qui vient pour faire vivre l'ISBA, non pour le mettre plus en difficulté qu'il ne l'est déjà ?

Vous aurez compris que tous ces éléments et ces prises de position nous inquiètent fortement.

Je voudrais terminer sur une chose, parce que vous l'avez évoqué dans votre propos liminaire, Madame le Maire. C'est aussi le sens de mon intervention au niveau de mes inquiétudes, je pense qu'il faut que vous soyez soucieuse des éléments du passé quand vous vous exprimez. N'oubliez pas une chose : avant ce mandat, c'était déjà vous qui étiez aux commandes de la Ville. Vous dites hériter d'une dette grise avec des bâtiments énergivores, donc j'ai tout simplement regardé qui était l'Adjointe chargée du développement durable, de l'environnement, du cadre de vie, de la transition énergétique depuis 2014, sur le mandat précédent, et donc qui avait laissé cette dette grise. Je vous en laisse juge, mais je pense que vous savez à qui je fais référence.

Malheureusement, en politique, les faits sont têtus et on ne peut pas constamment se dédouaner avec le « ce n'est pas moi, ce sont les autres ».

Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE : Très bien. Avant de donner la parole à M. CROIZIER, je vais apporter quelques éléments de réponse. Je crois que c'est important que nous soyons précis, les uns et les autres. Je n'oublie jamais que nous ne sommes pas dans ce Conseil seulement entre nous, mais que nous discutons aussi auprès d'un public qui nous entend et qui nous écoute, donc c'est important d'apporter des réponses extrêmement claires.

Quand je dis que l'État, dans ses décisions -et nous attendons lesquelles-pourrait remettre en cause l'autonomie des collectivités, ce n'est pas Anne VIGNOT qui s'exprime, ce n'est pas le Grand Besançon ni Besançon, c'est les collectivités de tous bords, France urbaine, l'Association des Maires de France, les associations d'intercommunalités... Toutes les collectivités, celles auxquelles vous appartenez ou participez, disent à l'État : « *Attention, dans les choix que vous allez faire, que vous allez opérer, agir sur le fonctionnement, c'est remettre en cause notre capacité à mener des actions* ».

Il ne suffit pas de construire de beaux bâtiments, d'investir dans une machine, dans un équipement, il faut encore que des gens l'animent pour recevoir les habitants, pour s'assurer de sa maintenance, pour organiser l'ensemble du travail et pour permettre la construction. Nous avons aussi des besoins de conception, de réalisation et, bien sûr, d'entretien et d'accompagnement des entreprises qui travaillent avec nous. Tout cela, c'est bien un travail de fonctionnement. Je ne vous parle pas de l'éducation, de la culture, du sport, de toute l'approche sociale que nous menons à Besançon depuis très longtemps. Pour cela, nous avons besoin de fonctionnement.

J'ai donc pris la parole, comme toutes les collectivités, y compris les Républicains, y compris même LREM, y compris tous les partis qui sont dans ces associations, pour dire « *attention, les choix qui vont être faits vont impacter très lourdement les capacités que nous aurons à agir* ». Il n'y a donc pas d'ennemis de l'État, il y a un rappel à travailler ensemble. Ma phrase était « nous ne renoncerons pas à

dire à l'État qu'il doit travailler avec les collectivités et ne pas renoncer aux services apportés à la population ». C'est la phrase exacte que j'ai prononcée il y a quelques instants.

Quant au reportage que vous avez vu sur France 3 ou d'autres endroits concernant la piscine, vous faites bien de parler de la dette grise et de ce que nous avons pu faire dans les mandats précédents. Je tiens à saluer un certain nombre de travaux qui ont été portés par les écologistes dans les mandatures précédentes. Je prends pour exemple la piscine La Fayette. Depuis le départ, pour la piscine et la patinoire, face au changement climatique, nous nous sommes demandé si nous devions continuer à avoir des équipements énergivores. L'Adjoint en charge de ce dossier à ce moment-là s'appelle Benoît CYPRIANI, il participe à ce dossier et travaille pour trouver une solution qui permette de moins consommer. Que se passe-t-il ? Il utilise la chaleur de la patinoire pour chauffer l'eau de la piscine.

Je vous passerai les détails de toutes les solutions techniques que nous avons mises en place depuis des années. Je tiens aussi à dire que notre équipe d'Europe Écologie Les Verts, et les Verts auparavant, avons déjà investi en 2006 sur une chaufferie bois pour tourner le dos le plus vite possible aux énergies fossiles et être sur la question de la biomasse. C'est un choix qui a été fait.

Pour le dernier mandat, si vous êtes en train de m'expliquer que, quand on est dans une équipe, ce n'est pas pour autant qu'on a tous les mêmes priorités, alors oui, je suis d'accord. Pendant le mandat précédent, nous n'avions pas forcément les mêmes priorités que l'ensemble de la majorité, mais nous avons tout de même mené des politiques écologistes. La preuve, nous sommes « *gold* » depuis de nombreuses années maintenant. C'est en 2011 que nous avons atteint ce niveau très reconnu en France, puisque nous étions les seuls à l'avoir. Ensuite, Dunkerque nous a rejoints en 2013. Depuis, nous n'avons cessé d'être reconnus, et nous avons renouvelé ce niveau de performance énergétique. Si vous regardez les organigrammes, ce sont bien les écologistes qui étaient très fortement impliqués dans ces politiques.

Je vous remercie de saluer que, lors du mandat précédent, en tant qu'Adjointe à l'énergie, j'ai pris en main avec Abdel GHEZALI, Adjoint aux sports, les bâtiments les plus énergivores que sont les gymnases. Nous avons ainsi décidé d'engager plus de 5 M€ avec de l'emprunt pour faire en sorte de baisser cette consommation énergétique et gagner en fonctionnement. Vous le savez, il y avait une projection, et je crois que nous sommes maintenant à plus de 150 000 € de fonctionnement économisés. Je ne vous parle pas de problématiques climatiques, je vous parle seulement de fonctionnement. Merci de saluer le fait que j'étais bien en charge de ces politiques, et merci de saluer que, même si ce n'était pas forcément les priorités, nous avons entamé cette transition dès le mandat précédent. La preuve, nos chantiers gymnases sont terminés.

Un autre dossier que nous avons pris en main dès le premier jour, mais cette fois c'était toute la majorité, c'est de s'emparer de cette dette grise. Nous avons alors décidé que les écoles méritaient que nous puissions investir 10 M€ par an -et c'est ce que nous sommes en train de faire- pour réduire les questions de consommation énergétique et d'exposition de nos enfants aux problématiques de froid et aux problématiques de chaleur, de transpiration collective, qui rendent les cours difficiles. Je le dis, les écoliers doivent travailler ensemble dans des écoles, mais les bâtiments sont loin d'être adaptés. Il était urgent d'améliorer leur confort.

Certes, nous avons besoin d'accélérer, c'est ce que je vous dis depuis que nous sommes en charge sur ce dossier, mais nous sommes en pleine accélération en matière de transition.

Sur la question de chasser les voitures, je pense que c'est un thème qui va nous unir à tous les Conseils Municipaux. Je crois qu'il y a une profonde incompréhension, donc nous pourrions dialoguer chaque fois, échanger, discuter, et parfois repartir avec une incompréhension profonde. Nous avons toujours dit que nous ne chassons pas les voitures, mais que nous voulons mettre à leur place tous les moyens de transport et donner la possibilité à chacun d'avoir sa juste place dans l'espace public.

En montant à la Citadelle, il y a un endroit où il est bien difficile pour deux véhicules de se croiser. Je dois le dire, puisque j'ai passé deux journées à Arras avec l'ensemble des villes et des sites Vauban qui travaillent sur la politique touristique, il n'existe pas, ou très peu, de sites d'une si grande qualité qui n'aient pas une réglementation forte et juste autour de la circulation pour que les touristes y aillent à pied, en navette ou à vélo, par tous les moyens de transports acceptables.

Quand un bus et une voiture se croisent, que trois voitures, quatre voitures se croisent dans la descente des glacis de la Citadelle, les piétons sont obligés de se coller aux parois. Ce n'est pas possible quand on a une magnifique Citadelle comme la nôtre. Oui, cet espace est réglementé aujourd'hui ; oui, nous allons regarder comment les touristes se comportent ; oui, nous allons accompagner ce mouvement ;

oui, nous analysons et nous prenons des décisions après évaluation. Nous reviendrons sur ces questions.

Pour revenir à ce qui est de défendre la question du fonctionnement, vous dites, « *Madame la Maire* »... -Non, vous dites « *Madame le Maire* », d'ailleurs- « *Il faut accompagner nos associations, les clubs, l'ensemble de nos forces vives* », mais, je vous le dis, c'est important, c'est pour ça que nous rappelons à l'État que c'est le fonctionnement qui sera mis à mal dans la politique qui va être menée. C'est bien de cela qu'il sera question.

J'en discute avec votre Présidente, la Présidente du Département, Christine BOUQUIN, qui me dit vouloir travailler ensemble sur la question de l'organisation, justement, que nous pourrions mener, en particulier pour accompagner les clubs sportifs. D'ailleurs, elle a essayé de m'appeler tout à l'heure, mais j'étais en réunion, donc je dois la rappeler. Nous sommes en relation directe pour travailler sur ces thématiques.

Concernant l'ISBA, nous avons fait ajouter 100 000 € par GBM. Ce n'est pas à vous que je vais rappeler que nous sommes ici sur un équipement de l'enseignement supérieur, il est donc essentiel et normal que GBM s'investisse sur cet équipement. Je suis très heureuse d'avoir participé au jury de recrutement de Mathieu DUCOUDRAY. C'est un homme qui nous a apporté une vision extrêmement forte et qui nous a confortés dans l'idée que notre belle école doit être accompagnée. Cet accompagnement pourrait se faire au niveau de GBM, mais c'est un travail qui est en discussion. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise. Encore une fois, nous avons seulement décidé d'un accompagnement exceptionnel de la part de GBM sur le fonctionnement de 100 000 € cette année.

Il n'y a aucun signe de retrait, juste une réflexion sur la légitimité pour un équipement de se trouver au niveau d'une compétence Ville ou au niveau d'une compétence du Grand Besançon, qui porte l'enseignement supérieur. C'est la question. Elle est ouverte et il n'y a pas eu de conclusion ni de débat dessus. C'est vraiment très ouvert, mais je crois qu'il y a toute légitimité à mettre l'enseignement supérieur au niveau de l'enseignement supérieur et à ne pas oublier que c'est bien une école de formation de l'enseignement supérieur. C'est une autre des réponses.

Ensuite, on reviendra sur la question de la sécurité. Je le répète, parce que nous l'avons déjà dit plusieurs fois, mais je donnerai la parole à Benoît CYPRIANI, vous savez que nous sommes dans une période de transition. Nous sommes en train de travailler avec l'ensemble des agents de la Police Municipale, mais plus largement de la tranquillité publique, sur un projet de direction pour définir les actions, les fonctions et les missions. Surtout, ce travail consistera à envisager les endroits où nous considérons qu'il est important qu'ils interviennent, avec des priorités, comme vous le dites d'ailleurs sur toutes les politiques.

Un autre élément, mais peut-être que je donnerais la parole à Aurélien LAROPPE, sur les différents projets urbains, puisque les espaces publics sont des projets urbains, pour vous exposer la façon dont nous travaillons. D'ailleurs, je suis très contente que vous ayez vu qu'il y avait des flyers dans votre quartier, puisque nous les avons effectivement distribués pour inviter l'ensemble des habitants concernés par ces modifications à venir discuter de ces transformations.

Je remonte les prises de parole que vous avez faites. Vous parlez de déconstruction. C'est une notion qui m'intéresse beaucoup, parce qu'elle mériterait qu'un jour nous en discutions plus librement que dans un Conseil Municipal. Très clairement, la déconstruction fait référence à un imaginaire qui constituerait à dire : « Vous êtes en train de détruire », alors que c'est aussi un processus qui consiste à dire : « Au moment où une société est remise en cause dans son modèle, dans ses formes démocratiques, sociales, économiques et climatiques, n'est-il pas urgent et nécessaire de reposer toutes les questions sur la société que nous souhaitons construire ? » Le terme de déconstruction n'est pas « démolition », il est « reconstruction ».

Dernier point. Vous parlez de moyens que nous nous aurions empêchés d'avoir. Si vous voulez, je peux faire référence à l'avis du Ministère et de la Préfecture concernant la demande que vous faisiez et le retour que nous en avons eu. On nous a bien dit que vos demandes n'étaient pas dans le cadre réglementaire nécessaire à la bonne tenue de nos budgets et de nos rôles à chacun.

Je donne maintenant la parole à Aurélien, puis à Benoît.

M. Aurélien LAROPPE : Bonsoir à tous. Effectivement, je vais répondre à la question de M. FAGAUT sur deux points, la requalification de l'îlot République et la requalification du quartier aux abords du nouveau quartier Vauban et du lycée Jules-Haag. Nous avons en tête de travailler avec vous sur le sujet, bien entendu.

Dans un premier temps, nous allons déjà solliciter les habitants. Kévin BERTAGNOLI aura l'occasion d'en parler sur un autre sujet, nous voulons bien entendu incorporer nos habitants dans tous les projets. À partir de là, nous souhaitons d'abord travailler avec les habitants pour qu'il y ait des remontées et un échange avec eux et pour coconstruire le projet. Ensuite, nous le mettrons en œuvre techniquement avec nos services, mais aussi politiquement, et nous réfléchirons avec vous sur ce sujet.

Nous avons vu que vous aviez fait des propositions sur la place de la Révolution, notamment avec des corolles végétales -et vous n'êtes pas les seuls puisque Mme BOUVET en avait fait également- ; c'est effectivement une réflexion que nous pouvons regarder ensemble. Pour ma part, j'ai pris contact avec la société Urban Canopee pour avoir un regard sur ce sujet.

Nous reviendrons donc vers vous en temps voulu, mais la procédure que nous avons décidé de développer sur le sujet, c'est dans un premier temps d'aller voir les habitants, puis de travailler le dossier avec les services des différentes équipes de la Ville.

Mme LA MAIRE : Benoît CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : Je vous remercie de me donner l'occasion de préciser les choses.

Lors de la rencontre de Planoise qui a fait l'objet du commentaire du journaliste à deux reprises, dans deux articles, le contexte était le trafic de stupéfiants. La lutte contre le trafic de stupéfiants nécessite absolument un renseignement et une enquête. Renseignement et enquête sont des choses que la Police Municipale n'a pas le droit de traiter. Effectivement, la Police Municipale a compétence sur certains délits : les délits routiers, les délits forestiers et les délits traités dans l'article 272-4 du Code de sécurité intérieure, qui concernent l'occupation en réunion des espaces communs ou des toits des immeubles collectifs d'habitation, qui empêche délibérément l'accès ou la libre circulation des personnes ou le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de sûreté. C'est dans ce cadre que les policiers municipaux sont intervenus la dernière fois qu'ils ont eu l'honneur de la presse.

En plus de ces délits, chaque citoyen est concerné par l'article 73 du Code de procédure pénale, qui donne qualité à toute personne d'appréhender l'auteur d'un crime ou d'un délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement et de le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche. Les policiers municipaux, comme tous les autres citoyens, ont le devoir de répondre à cet article et de le respecter.

En conclusion, contrairement à ce que vous dites, la Police Municipale n'est pas compétente sur l'ensemble des délits, elle est compétente sur les flagrants délits et les délits que j'ai indiqués tout à l'heure.

Mme LA MAIRE : Abdel GHEZALI.

M. Abdel GHEZALI : Très rapidement, je voulais donner des informations à la suite de l'intervention de M. FAGAUT sur les clubs sportifs et leur évolution, avec les montées qui sont déjà acquises et d'autres qui pourraient intervenir ce week-end ou le week-end prochain.

Vous nous dites que les clubs sont inquiets de ne pas être soutenus dans leur évolution. Je peux vous dire qu'avec André TERZO, mon Conseiller Municipal délégué, nous rencontrons les clubs très souvent. Comme vous, nous les rencontrons dans les manifestations sportives, et c'est plutôt la partie sympathique quand on voit les clubs, mais nous échangeons aussi avec eux dans le cadre de rencontres plus importantes sur leur évolution de projets, où nous invitons la Région et le Département -il y avait votre collègue, M. GUYON, le Vice-Président chargé des sports-. Nous rencontrons les clubs à plusieurs reprises dans le cadre des contrats locaux de gestion pour faire le point sur les aspects sportifs et financiers. Les clubs viennent avec un budget et nous avons des échanges. Vous avez déjà participé à ces comités locaux de gestion, ce sont des échanges très intéressants.

Aujourd'hui, je peux donc vous dire que nous avançons plutôt bien avec les clubs. Nous vous proposerons une délibération au prochain Conseil Municipal concernant l'ensemble des clubs qui sont dans les contrats de développement sportif. En tout cas, ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que nous avançons bien. Nous avons reçu plusieurs clubs avec Mme la Maire, donc nous vous apporterons des réponses.

Évidemment, vous le voyez dans vos fonctions dans une autre collectivité, les clubs viennent avec des budgets et nous avons aussi un budget, cela a été rappelé dans les propos liminaires de Mme la Maire. Nous faisons aussi avec les moyens que nous avons. Toutefois, je vous rassure, je pense que nous saurons répondre, comme nous l'avons toujours fait, aux clubs sportifs dont les équipes montent, mais pas seulement, aussi aux autres équipes. On parle de moyens financiers, mais pas seulement, on parle aussi de tout ce qui est équipement.

Nous sommes aux côtés des clubs. Je tiens aussi à remercier le gros travail qui est fait par les partenaires privés, néanmoins, nous restons et nous resterons l'un des partenaires essentiels des clubs bisontins.

Mme LA MAIRE : Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Je ne pensais pas être cité dans l'intervention de M. FAGAUT, mais ce que je dis n'est pas nouveau du tout. En tout cas, j'ose espérer que ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas avec l'arrivée de Mme la Maire que j'ai pris ces nouvelles positions.

L'ISBA est une anomalie financière dans la Ville de Besançon. Vous pouvez bien sûr le répéter, cela fait 20 ans que tout le monde le dit à Besançon. Je pense même que c'était déjà dit avant que je sois élu en 2001, puisque j'ai assisté à un certain nombre de Conseils Municipaux où Robert SCHWINT le disait. C'est de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur, la Maire l'a dit, relève de l'État.

Je pense que vous connaissez au moins l'histoire de l'ISBA. Historiquement, c'est une académie royale, qui s'est transformée au fur et à mesure du temps en institut. Il a donc gardé des aspects de royauté, comme j'ai l'habitude de le dire. Aujourd'hui, le versement de la Ville de Besançon est une anomalie.

La deuxième chose, mais cela a été dit, c'est d'autant plus une anomalie que nous n'avons plus aucune compétence au titre de l'Institut Supérieur. Grand Besançon Métropole a pris une partie de la compétence, sous investissement de la part de l'État. Là aussi, quand Grand Besançon Métropole met de l'argent à l'intérieur de l'enseignement supérieur, c'est une anomalie. Bien sûr, quelque part, c'est soit nous le faisons, soit notre université meurt, donc, comme toutes les collectivités sur l'ensemble du territoire, nous mettons des millions d'euros à l'intérieur de notre enseignement supérieur, car la Ville de Besançon, et vous m'avez déjà entendu le dire, est extrêmement tributaire de l'enseignement supérieur. Besançon, c'est 20 000 étudiants. Dans les années à venir, je pense que la principale bataille que nous aurons à mener, c'est le maintien des formations de haut niveau à l'intérieur de la structure de la Ville de Besançon pour garder du rayonnement.

Je continue à le dire, ce n'est pas à la Ville de Besançon de porter l'intégralité du financement, cela pourrait éventuellement être à Grand Besançon Métropole, mais cela devrait être à l'État. Y compris vos prédécesseurs à droite ont toujours été d'accord avec nous. Je n'ai jamais entendu des élus de droite contester cet élément.

Deuxième point, vous faites une déclaration au départ où vous dites « dépensez plus ». J'ai l'habitude de vous le dire. Dans votre déclaration, en regardant Abdel GHEZALI... Déjà, vous ne l'avez pas félicité pour la réussite des clubs sportifs, nous aurions pu commencer par cela. Quand même, c'est une ville très sportive.

(Échanges croisés hors micro.)

Attendez, c'est un footballeur émérite, comme vous. Cela prouve bien que, dans la politique sportive qui est menée sur Besançon, avec ce lien avec la jeunesse... Quand on regarde les contrats, ils ont été travaillés depuis des années premièrement sur une non-dérive financière. Depuis dix ans, des clubs viennent au Conseil Municipal pour nous dire qu'il leur manque 500 000 € pour boucher les trous et que, si nous ne les bouchons pas, c'est 500 licenciés en moins. Ceux qui ont plus de dix ans d'expérience dans ce Conseil Municipal le savent, tous les deux ans, il y a un club qu'il fallait sauver. Les contrats qui ont été menés au titre de la Ville ont clarifié des choses, mais ont aussi permis de suivre des gestions et amènent à des réussites sportives. Cela veut dire que, même si nous avons été rigoureux dans le cadre de ces suivis, cela n'a pas empêché d'avoir des réussites sportives.

Simplement, ce que vous oubliez de dire, c'est qu'il va falloir dépenser plus. Moi, je veux bien qu'on dépense plus, mais on va peut-être compter ce soir, pour le Conseil Municipal, le nombre de fois où vous nous direz que nous ne dépensons pas suffisamment. Au contraire, vous allez sûrement rarement nous dire qu'il va falloir économiser. Toutefois, Mme la Maire l'a dit tout à l'heure, la politique qui est menée, avec 10 Md€ d'économie annoncés... 10 Md€, cela ne paraît pas grand-chose, mais c'est énorme, c'est 8 % du budget de fonctionnement. Si, demain, nous étions obligés de baisser de 8 %, c'est soit nous augmentons les impôts de 8 % -mais je ne suis pas sûr que vous allez sauter de joie-, soit nous baissons les services de 8 %.

Comme nous avons déjà eu à traiter des baisses de dotation pendant de nombreuses années, quel que soit le gouvernement, nous avons serré les boulons sur tous les services. Aujourd'hui, 10es services sont en incapacité de faire leurs propres tâches au jour le jour. Dans ce cadre, oui, demain, ceux qui prendront la responsabilité de baisser les dotations de l'État prendront la responsabilité de fermer les services.

Ceux qui nous disent qu'il faut économiser ces 10 Mds€ pour réduire la dette, ce n'est pas vrai. Si le gouvernement est élu au mois de juillet, il est prévu au 1^{er} janvier 2023 la suppression de la moitié de la CVAE qu'il reste, c'est-à-dire 10 Mds€. Cela veut dire que le gouvernement va faire porter une responsabilité, c'est-à-dire un plus apparent pour les entreprises qui sera payé par les collectivités, et ce n'est pas pour baisser la dette de l'État. Cela veut dire qu'on va faire des annonces budgétaires pour bien se faire voir par les entreprises qui seront payées par les collectivités territoriales.

Moi, je pense qu'il faut le dire à la population, et il va bien falloir que ceux qui vont être élus députés disent ce qu'ils vont faire, s'ils vont voter ou non les baisses de dotation, avant de venir nous expliquer ici comment réduire de plusieurs centaines de milliers d'euros le budget de fonctionnement de nos collectivités.

Mme LA MAIRE : Merci. Pour revenir sur cette histoire de piscine, je vais donner un exemple parce qu'il est vraiment très intéressant. Une piscine, c'est un équipement communal, c'est-à-dire que nous portons pleinement son fonctionnement, son aménagement, l'organisation qu'il y a autour, etc. Pour autant, l'État demande, et c'est tout à fait normal, que tous les enfants, à travers leur scolarité, aient l'occasion d'apprendre à nager à un moment. Cela veut dire quelque chose d'incroyable. Si, demain, nous n'avions plus le fonctionnement nécessaire pour faire travailler et fonctionner nos équipements... parce que c'est la même chose pour le sport ; on demande que les enfants aient une activité sportive, qu'ils aient une activité culturelle, qu'ils découvrent le développement durable ; on demande beaucoup de choses dans l'éducation des enfants.

On sait que, aujourd'hui, l'éducation ne se fait plus strictement dans la classe, elle se fait par la fréquentation de tous ces équipements, et ces équipements ont besoin de fonctionnement. Toutes les collectivités de toutes couleurs politiques sont donc en train de dire à l'État : « *Attention, si vous continuez à toucher au fonctionnement, vous allez même empêcher que les demandes que vous faites à travers l'Éducation nationale puissent s'opérer* ». Nous demandons d'être entendus, d'être écoutés, parce que, pour l'instant, toutes les décisions ont été faites de façon descendante, il n'y a pas eu de discussions entre les collectivités et l'État.

Si vous voulez une preuve, l'ensemble des associations des collectivités demandent au gouvernement qu'on puisse travailler ensemble et opérer des choix ensemble. Je suis au bureau de France urbaine, donc je les suis très bien.

Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie d'avoir donné la parole au second groupe d'opposition. J'avais des questions qui auraient pu être complémentaires de toutes ces interrogations. Je crois que c'est une nouveauté. J'ai bien compris que la Maire, c'est vous. Cela me fait penser à une phrase de quelqu'un d'autre. En tout cas, je trouve que ce n'est pas très respectueux d'un des groupes d'opposition, vous auriez peut-être pu attendre que toutes les questions aient été posées pour que les Adjoints et vous-même soyez complets dans vos interrogations.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER, vous aurez toutes les réponses.

M. Laurent CROIZIER : Madame la Maire, s'il vous plaît. Dans notre règlement intérieur, il est précisé qu'on ne s'interrompt pas. Je vous demande de respecter démocratiquement notre règlement intérieur...

Mme LA MAIRE : J'ai toute responsabilité possible.

M. Laurent CROIZIER : Madame la Maire, s'il vous plaît. Respectez notre règlement intérieur.

Mme LA MAIRE : Je respecte la prise de parole, Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Madame la Maire, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Je vous le dis, toutes les réponses vous seront apportées.

M. Laurent CROIZIER : Madame la Maire, la République, ce n'est pas vous. Respectez notre règlement intérieur, s'il vous plaît.

(*Agitation dans la salle.*)

Mme LA MAIRE : Vous êtes de plus en plus graves, tous.

M. Laurent CROIZIER : Oui, tout à fait.

Mme LA MAIRE : Très bien.

M. Laurent CROIZIER : Je vais commencer par saluer M. PEIGNER et lui souhaiter une excellente retraite. Nous savions, quand il avait un dossier en main -et je pense à la Grande Bibliothèque notamment-, que c'était du sérieux et que nous pouvions avoir complètement confiance. Je voulais donc le remercier pour tout le travail qu'il a fait pour la Ville de Besançon, pour l'intérêt général. C'est un grand fonctionnaire de la collectivité qui part en retraite. Personne n'est irremplaçable, mais ce sera quand même difficile. Bonne retraite à vous de la part de l'ensemble des élus du groupe.

Vous l'avez fait, mais je voulais aussi apporter notre soutien à l'enseignante menacée avec une arme par deux mineurs de 13 ans dans l'enceinte du collège des Clairs-Soleils. C'est un acte extrêmement grave. Vous l'avez dit, on ne peut que s'en inquiéter. On ne peut que s'inquiéter que deux garçons de 13 ans n'aient pas perçu la gravité de rentrer dans un collège où ils ne sont pas scolarisés avec une arme, que cela ne les ait pas interrogés. On ne peut que s'inquiéter que deux garçons de 13 ans n'aient pas perçu la gravité de menacer une personne. Et on peut s'interroger sur le fait que ces deux garçons aient tenté de dérober un peu plus tôt un scooter en menaçant le conducteur, on peut aussi s'interroger, effectivement, du travail d'éducation parentale. On peut aussi s'interroger sur notre rôle collectif et notre rôle dans la société, sur le travail d'éducation des familles, des enseignants, dont je suis, des éducateurs et des associations. Cela montre aussi que ce rôle est au quotidien et fondamental.

Cela va m'amener à traiter deux sujets, notamment le sujet de la sécurité, puis je reviendrai sur vos propos concernant la dépense publique.

Concernant la sécurité, vous savez que la période des beaux jours arrive, et nous nous souvenons tous des problèmes d'incivilité qui se sont déroulés l'été dernier ou le printemps dernier à Saint-Ferjeux, à la Chapelle des Buis et dans le quartier des Hauts de Saint-Claude. On se souvient aussi que vous aviez mis beaucoup de temps à réagir, et il est hors de question que cela se reproduise cette année. L'absence de thématique sécurité lors du vote du budget m'a particulièrement interpellé, et je vous l'avais dit à ce moment-là.

Je pense que vous entendez, tout comme moi, l'exaspération qui commence à monter devant les rodéos urbains. Je salue la décision de joindre les motards de la Police Municipale au travail de la Police Nationale. Je pense que, ici, personne ne peut se résigner devant de tels actes, comme personne ne peut se résigner, et j'en suis quasiment le témoin à chaque fois que je vais dans les quartiers, de voir, notamment à Planoise, du deal de drogue sous les yeux de tout le monde. Voir les enfants jouer au milieu, cela m'insupporte, et je ne peux plus l'accepter. Je salue donc le travail de la Police Nationale, qu'il va falloir intensifier, mais je m'y engage en tout cas.

Je salue également et je félicite le travail de la Police Municipale pour ses interventions remarquables ces dernières semaines : l'interpellation d'un homme armé d'un énorme couteau, les saisies de drogues... On voit bien l'importance de leur rôle et de leur complémentarité avec la Police Nationale. Je le répète depuis huit ans, la Police Municipale a un rôle dans les questions de sécurité, et la sécurité est bien inscrite dans ses missions. À la réunion publique de Planoise, ce n'était pas de délits que M. CYPRIANI avait parlé, il avait bien précisé que c'est la sécurité qui n'était pas dans les missions de la Police Municipale, et j'étais intervenu pour le corriger, relativement à l'article 2212-2 du Code général des collectivités territoriales.

En tout cas, s'agissant de la Police Municipale, je crois que les habitants attendent plus de présence de policiers sur le terrain, qu'il s'agisse de la Police Nationale, et c'est pour cela que je m'engage aujourd'hui, comme de la Police Municipale. Pour ce qui est de la Police Municipale, regardons les effectifs. Aujourd'hui, de 12 h 30 à 19 heures, neuf agents étaient sur le terrain pour toute la Ville. Ce n'est pas suffisant. Ce soir, de 19 h 30 à 22 heures, il y a quatre agents, uniquement sur le centre-ville. Ce n'est pas suffisant. Lorsque la Police Municipale est en sous-effectif sur le terrain, c'est évidemment au détriment des Bisontins et de leur sécurité. Cela signifie, mais vous le savez, moins de présence aux sorties des écoles, moins de relation avec les commerçants, moins de relation avec les habitants.

Je sais que la situation est complexe et je sais que celui qui dira « *j'ai une solution pour résoudre tous les problèmes* » ne dit pas la vérité. Cependant, nous avons une obligation de nous mobiliser, une obligation de ne pas nous résigner, une obligation d'agir, d'autant plus quand nous en avons la responsabilité. S'agissant de la Police Municipale, vous en avez la responsabilité.

Concernant les finances publiques, j'ai vu avec effarement le reportage de France 3. De la même façon que vous avez joué sur les peurs au dernier Conseil Communautaire en disant que nos centrales nucléaires étaient en panne alors qu'elles sont en maintenance, vous annoncez une éventuelle fermeture de la piscine en raison de la politique gouvernementale -gouvernement qui n'est toujours pas

nommé, d'ailleurs-. Je crois que vous n'apaisez pas le sujet. Vous jouez effectivement sur les peurs, et j'en suis très étonné, mais peut-être que ce sont vos derniers accords politiques qui expliquent cela.

En tout cas, je suis curieux de voir à quel point vous dénoncez la hausse du point d'indice des fonctionnaires tout en disant que vous êtes pour. Joli double discours. En tout cas, cela m'interpelle et montre une chose : que la hausse des salaires des fonctionnaires n'était pas dans votre programme. Il faut bien l'annoncer, car cela montre aussi une autre incohérence : vous soutenez la hausse des salaires à 1 500 € minimum, donc y compris à la Ville de Besançon, la gratuité des cantines, la gratuité des transports, les 32 heures par semaine, la suppression de la brigade anti-criminalité, la retraite à 60 ans... Oui, c'est le programme de M. MÉLENCHON, que vous soutenez. Après, vous allez dire...

Mme LA MAIRE : Vous parlez de quel programme ?

M. Laurent CROIZIER : Après, vous allez dire...

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, Monsieur CROIZIER, vous parlez de quel programme ?

M. Laurent CROIZIER : Madame la Maire, ne m'interrompez pas.

Après, Madame la Maire, vous allez nous dire que c'est le gouvernement ?

Mme LA MAIRE : Voulez-vous qu'on développe le programme de NUPES ?

M. Laurent CROIZIER : Après, Madame la Maire, vous allez nous dire que c'est le gouvernement qui fait des dépenses et qui veut économiser 10 Mds€ ?

Mme LA MAIRE : Vous voulez faire un débat sur la campagne électorale ?

M. Laurent CROIZIER : Vous voulez qu'on chiffre, Madame VIGNOT, le montant de toutes les mesures que vous soutenez ?

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER, vous êtes candidat...

M. Laurent CROIZIER : Madame VIGNOT, c'est le programme que vous soutenez qui met les finances publiques en danger.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER, vous êtes...

M. Laurent CROIZIER : Les 10 Mds€, c'est de la rigolade par rapport aux conséquences du programme électoral que vous soutenez.

Mme LA MAIRE : Monsieur le candidat CROIZIER...

M. Laurent CROIZIER : Soyez sérieuse, s'il vous plaît, Madame VIGNOT...

Mme LA MAIRE : Seriez-vous en train d'entraîner le Conseil Municipal dans un débat législatif ? Seriez-vous en train de m'expliquer que, aujourd'hui, quand je parle de budget, même si le gouvernement n'est pas encore...

M. Laurent CROIZIER : Qui parle de gouvernement, Madame VIGNOT ?

Mme LA MAIRE : Justement, c'est vous qui parlez du gouvernement. Je vous explique que je m'appuie...

M. Laurent CROIZIER : Madame VIGNOT...

Mme LA MAIRE : Attendez. C'est moi qui parle !

M. Laurent CROIZIER : Non, Madame VIGNOT, nous allons nous mettre d'accord tout de suite, si vous nous coupez la parole toutes les deux minutes, cela ne va pas aller.

Mme LA MAIRE : Ce n'est pas toutes les deux minutes.

M. Laurent CROIZIER : Madame VIGNOT, si vous nous coupez la parole, cela ne va pas aller.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER, arrêtez ! Vous êtes en train de parler de campagne électorale.

M. Laurent CROIZIER : Madame VIGNOT, vous nous coupez la parole.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER, je vais...

M. Laurent CROIZIER : Vous me coupez la parole, Madame VIGNOT.

Mme LA MAIRE : Je ne vous coupe pas la parole, je prends la parole...

M. Laurent CROIZIER : Non, Madame VIGNOT, vous me coupez la parole.

Mme LA MAIRE : Je suis la Maire et je prends la parole, donc, Monsieur CROIZIER...

M. Laurent CROIZIER : Madame VIGNOT, on n'a jamais vu cela au Conseil Municipal de Besançon. Jamais, jamais, jamais, jamais.

Mme LA MAIRE : C'est sûr, nous n'avons pas la même équipe. Je suis désolée, je ne m'appelle pas Jean-Louis FOUSSERET.

M. Laurent CROIZIER : Oui.

Mme LA MAIRE : Très bien, et nous en sommes tous d'accord.

M. Laurent CROIZIER : Madame VIGNOT, s'il vous plaît, laissez-moi m'exprimer jusqu'à la fin.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER, je vous laisserai vous exprimer...

M. Laurent CROIZIER : Le droit à l'expression des élus d'opposition est un droit, Madame VIGNOT, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Je ne vous laisserai vous exprimer qu'à une condition. Est-ce que nous parlons de campagne législative ou du Conseil Municipal ?

M. Laurent CROIZIER : Madame VIGNOT, vous parliez tout à l'heure de mesures d'économie de l'ordre de 10 Mds€...

Mme LA MAIRE : C'est le Président de la République.

M. Laurent CROIZIER : C'est le programme du Président de la République, qui ne peut s'appliquer, Madame VIGNOT, qu'avec une majorité. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre ce soir. Dans ce cadre, quand vous critiquez cette mesure d'économie de 10 Mds€, et vous en avez le droit...

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

M. Laurent CROIZIER : Vous allez sur le fond du sujet, ce n'est pas cela que je vous reproche, mais il faut le mettre en cohérence avec vous-même et les propositions que vous soutenez, dont les dépenses sont très supérieures, à une échelle logarithmique, à ces 10 Mds€. À un moment donné, s'il vous plaît, soyez cohérente, vous ne pouvez pas critiquer 10 Mds€ d'économie budgétaire devant peut-être plusieurs centaines de milliards de dépenses supplémentaires que vous soutenez. Je vous demande un peu de cohérence.

Non, l'approche de ces 10 Mds€ d'économie ne va pas impacter le fonctionnement des collectivités, il s'agira simplement de fonctionner de façon sobre, et, pourtant, c'est votre politique.

(Rires.)

M. Laurent CROIZIER : Je suis très surpris de l'incohérence entre vos critiques et vos discours.

Merci à vous, Madame la Maire. J'espère que vous n'allez pas intervenir au milieu de toutes nos interventions de ce Conseil, parce que ce sera tout simplement insupportable pour les Bisontins.

Mme LA MAIRE : Je ne sais pas ce qui est insupportable pour les Bisontins, j'attends justement leur retour.

Nicolas BODIN, vous avez demandé la parole ?

M. Nicolas BODIN : Oui, je vais quand même répondre à certains propos de M. FAGAUT. J'ai bien compris ce soir, mais je n'avais pas vraiment de doutes, qu'il était vraiment en campagne... Pardon, M. CROIZIER. Excusez-moi. La prochaine fois, peut-être.

Pour M. CROIZIER, deux réponses, notamment par rapport à la sécurité. S'il est une compétence régaliennne de l'État français, c'est bien celle de la sécurité. On peut constater que, de gouvernement en gouvernement, les cinq dernières années ont montré un désengagement progressif de l'État sur la sécurité.

Maintenant, vous venez nous attaquer sur la Police Municipale, mais, historiquement, il n'y aurait jamais dû y avoir de Police Municipale. Comme l'enseignement supérieur, ce sont véritablement des compétences d'État. La Justice, la Sécurité, l'Éducation, ce sont cela, ses compétences. Pourtant, on a pu constater, avec le gouvernement que vous avez soutenu au cours des cinq dernières années, que ces dégagements sont récurrents.

Vous vous enorgueillissez de la réélection du Président de la République, mais on doit quand même se poser des questions. Être réélu face à une candidate d'extrême droite -c'est le seul pays en Europe comme cela- qui fait 42 % des voix, il y a tout de même de quoi être extrêmement inquiet pour la future présidentielle. Vous nous dites « *je veux être candidat* ». Nous l'avons bien compris, très bien. Je ne sais pas si vous serez élu, mais j'aimerais que vous preniez l'engagement, en tant qu'élu bisontin, même d'opposition, à ne pas voter des baisses de dotation de l'État. Le candidat Emmanuel MACRON s'engage...

(M. Laurent CROIZIER intervient hors micro.)

M. Nicolas BODIN : Attendez. J'écoute ce que dit Emmanuel MACRON. Il a dit lors de sa campagne qu'il baisserait de 10 Mds€ les dotations aux collectivités. Les dotations annuelles aux collectivités, c'est 26 Mds€, 26 Mds€ fois cinq ans, cela fait 130 Mds€ sur l'ensemble du quinquennat. C'est un propos de campagne, donc on peut supposer que cela risque d'être pire globalement, mais il a dit qu'il prendrait 10 Mds€, ce qui représente 8 %. Chaque année, pour toutes les collectivités, Région, État, intercommunalités, communes, c'est potentiellement - 8 % de dotations.

J'aimerais donc connaître votre positionnement potentiellement en tant que candidat, si vous êtes prêt à voter ce genre d'engagement. En tant qu'élu bisontin, vous voyez les difficultés. Vous serez potentiellement un élu national et un élu municipal en même temps. Comment allez-vous pouvoir dire d'un côté à Paris « je baisse des dotations » et au quotidien nous reprocher certaines inactions ou baisses dans l'activité et les services aux Bisontins ? J'aimerais connaître votre position.

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Bonsoir à tous.

Nous sommes en campagne, Monsieur CROIZIER, Monsieur le Candidat. Vous parliez, à juste titre, de finances publiques dans cette période. Les collectivités que nous sommes, de tous bords politiques, sont dans l'attente, et en partie inquiètes, comme la Maire l'a rappelé. Les annonces durant la campagne électorale, d'ailleurs, n'ont pas été totalement faites par le Président, alors Candidat, puisque ce sont les ministres de l'époque qui se chargeaient de faire campagne. Ces 10 Mds€, cela a été rappelé par plusieurs, représentent un impact très important dans la réalité quotidienne de nos collectivités. Vous nous demandez de protéger au plus près nos habitants, mais nous le faisons lorsque nous agissons sur les questions sociales ou lorsque nous agissons sur les questions de changement climatique. Nous protégeons aussi les habitants lorsque nous accompagnons la question de la sécurité, menée par l'État, dans un dialogue permanent.

Moi, je voulais simplement vous reprocher un certain nombre de mesures. L'enjeu n'est pas ici de faire un débat de programme contre programme, ce n'est pas le lieu, mais de bien vous dire que, en effet, nous n'avons pas la même vision de l'économie et des finances publiques que vous. Nous avons une vision de l'économie et des finances publiques qui nous permet, lorsque nous pensons les finances publiques, de continuer à vouloir remettre en place l'ISF, par exemple. C'est une fiscalité qui n'est plus présente dans le budget de l'État aujourd'hui, et qui pourrait nous permettre de financer de nouvelles mesures pour les plus précaires, mais aussi pour les collectivités.

Ces 10 Mds€, en réalité, sont le fruit d'autres choix, le choix de soutenir et de baisser la fiscalité des entreprises, le choix de soutenir ou de mener d'autres politiques. Si je regarde un peu les chiffres, nous pourrions par exemple mettre en relief ces 10 Mds€ au regard de la baisse de l'imposition des plus-values boursières ou sur la fiscalité des dividendes, la *flat tax*. Il me semble que c'est ce qui a été mis en place par le gouvernement précédent et qui va se maintenir. C'est autant d'argent en moins dans les caisses de l'État et autant d'argent en moins pour les collectivités.

Nous pouvons aussi estimer qu'un certain nombre de niches fiscales aujourd'hui, notamment qui ne sont pas très bonnes pour le climat et d'un point de vue social, représentent environ 7 Mds€ que l'on pourrait retrouver en discutant sur ces questions de niches fiscales. Si nous regardons également la question de la fraude fiscale, selon les ONG, cela représente 3 Mds€. Si vous calculez les sommes que je viens d'annoncer, vous retrouvez ces 10 Mds€.

Ce que je veux vous dire, c'est que c'est une question de choix politique. Ce que nous demandons à Mme BORNE, qui vient d'être élue Première Ministre, ce que nous demandons au Président de la

République, c'est de faire confiance aux collectivités, de nous donner les moyens d'assurer le bouclier social que nous menons au quotidien et dont l'utilité a été plus qu'éprouvée pendant la crise sanitaire. Tous ceux qui disent aujourd'hui que ces 10 Mds€ sont justifiés et que l'on ne peut pas faire autrement sont ceux qui renoncent à donner les moyens aux collectivités d'agir. J'espère que personne dans ce Conseil Municipal ne tiendra ce propos et ne défendra ce type de mesures.

En tout cas, je serai de ceux, avec Mme la Maire et l'ensemble des élus de la majorité municipale, qui défendront ardemment les marges de manœuvre locales en la matière. Nous serons très attentifs, nous regarderons, mais nous nous défendrons également lorsqu'il faudra le faire, partout où nous sommes. Tout cela est une question de choix, je le répète.

Je voulais également revenir sur un élément évoqué par M. FAGAUT. Vous avez un certain vocabulaire, et vous avez d'ailleurs oublié quelques qualificatifs dans le petit bréviaire que vous avez, d'intervention en intervention, mais vous dites assez régulièrement qu'il y aurait un côté punitif dans ce que nous ferions. Pourtant, la punition, aujourd'hui, ce serait de ne pas protéger les Bisontines et les Bisontins.

Ne pas les protéger reviendrait à ne pas agir en matière climatique, à ne pas lutter contre la fracture sociale. Oui, lorsque nous permettons aux enfants d'aller dans des écoles où il fait meilleur vivre en cette période, nous agissons pour la protection des Bisontines et des Bisontins. Lorsque nous remettons en eau des fontaines, nous agissons pour la protection des Bisontines et des Bisontins. Lorsque nous sécurisons des traversées piétonnes, que nous faisons des aménagements cyclables, nous protégeons les Bisontines et les Bisontins.

Là-aussi, nous n'avons pas toujours la même vision, mais j'ai espoir que nous nous rejoindrons sur davantage de dossiers et que vous ne vous positionnez pas toujours en position d'adversaire de la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Benoît CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : J'ai bien compris que, pour vous, l'action principale de la Police Municipale était l'action contre le trafic de stupéfiants, mais je vous rappelle que les citoyens veulent voir la Police Municipale agir sur beaucoup d'autres sujets. Je n'ai pas dit que celui-là n'était pas important, mais c'est une police de proximité, donc elle a besoin de circuler dans les quartiers, de veiller au respect de la tranquillité publique aux abords des écoles au moment de la rentrée et au moment des sorties d'écoles, de veiller au respect des vitesses un peu partout - on est interpellés dans tous les quartiers lorsque la vitesse est excessive, à juste titre-, de veiller aux manifestations festives pour que tout se passe bien, etc. Il n'y a pas que la lutte contre la drogue.

D'autre part, je voudrais vous dire que la lutte contre la drogue implique tout le monde, y compris, si je peux dire, le Département. Actuellement, nous constatons que les petites mains dans le trafic de drogues, ce sont de plus en plus souvent des enfants entre 13 et 15 ans, qui devraient normalement être scolarisés et qui ne le sont pas. Ces enfants s'échangent d'une ville à l'autre et deviennent quasiment des esclaves des dealers. Ce n'est pas la police qui pourra lutter contre cela, c'est l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire tous ceux qui interviennent au niveau de l'action sociale, de la protection de l'enfance, qui interviennent dans les quartiers au titre des Maisons de Quartier, au titre de l'animation, au niveau des aides aux devoirs, etc.

C'est vraiment quelque chose qui implique tout le monde. Si on ne se focalise que sur l'action de la Police Municipale, nous ne résoudrons rien. Si on ne se focalise que sur l'action de la Police Nationale, nous ne résoudrons pas grand-chose non plus. La Police Nationale elle-même le dit, chaque fois qu'elle fait quelque chose, chaque fois qu'elle agit, c'est comme si elle vidait la mer avec une cuillère, ou comme le tonneau des Danaïdes, prenez l'image que vous voulez. Tant qu'il y aura des consommateurs, il y aura des dealers, il faut bien se le dire. C'est au niveau des consommateurs qu'il faudrait agir, c'est certain, même si ce n'est pas si simple non plus.

Bref, tous les acteurs sont concernés, y compris vous, Monsieur FAGAUT, au niveau de votre mandat départemental.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous propose... Oui, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Je voudrais reprendre certains éléments.

Concernant votre position sur l'État, que vous la preniez et que vous ayez ce type d'agissement, pourquoi pas, vous êtes dans votre rôle politique d'engagement par rapport à un mouvement politique que vous défendez. Je ne le remets pas du tout en cause. Nous, ce qui nous inquiète, ce sont vos réactions locales. Je trouve, nous trouvons, que c'est un peu réducteur de mettre en corrélation les dépenses d'énergie qui sont croissantes aujourd'hui au regard de la crise que l'on peut connaître et, en

même temps, dire qu'on va fermer des services publics. Je pense que c'est réducteur. C'est normal, au regard de vos réactions, que l'on puisse vous questionner. À un moment donné, vous vous êtes emballée, mais vous êtes revenue à quelque chose d'un peu plus serein en termes de ton à notre égard, et c'est quand même mieux ainsi.

Après, pour mettre en parallèle ce que vous avez évoqué avec Christophe LIME, vous faites beaucoup référence au Département ce soir, et j'en suis ravi. Vous n'êtes pas toujours si acerbe, en tout cas, plutôt acerbe, en direction du Département, vous ne faites pas toujours référence au Département, parce que vous l'oubliez quand même régulièrement, mais j'y reviendrai.

Entre 2014 et 2017, et je ne vous dis pas quelle mandature présidentielle c'était, mais ce n'était pas ma mouvance politique en tout cas, sur quatre années budgétaires, les dotations de fonctionnement au Département ont diminué de 70 M€. Pourtant, le Département ne s'est jamais tant désendetté, n'a jamais autant investi et n'a jamais tant fait les efforts nécessaires pour redresser les finances de la collectivité. Comme quoi, c'est possible. Effectivement, vous êtes sur un créneau que nous ne partageons pas complètement, qui est : « le fonctionnement, le fonctionnement, toujours plus de fonctionnement », mais le fonctionnement aussi a un coût pour notre collectivité.

Autre point. En matière de sécurité, sur ce que vous venez d'évoquer, Monsieur CYPRIANI, je peux partager le dernier point, que c'est effectivement un sujet global. Il n'y a pas que la Police Municipale, il n'y a pas que la Police Nationale, il y a un travail global à mener avec les familles, avec l'ensemble du monde éducatif, avec les associations, et nous l'avons toujours prôné dans ce sens. Toutefois, nous voulons aussi attirer votre attention que le fait que les policiers municipaux sont les primo-arrivants, et il faut que vous l'ayez en tête. Ce sont souvent les premiers qui arrivent sur site quand il y a un souci dans nos quartiers. Que font-ils ? Doivent-ils fermer les yeux et faire marche arrière, ou au contraire répondre à un besoin de sécurité de la population ? Il faut leur donner les moyens nécessaires pour répondre à cet acte de primo-arrivant aujourd'hui, donc les approximations que vous pouvez donner, nous les dénonçons.

Autre point par rapport à M. LAROPPE. Concernant les requalifications de voirie, ce serait effectivement bien que nous ayons peut-être cette discussion de façon dépassionnée, en dehors du Conseil Municipal, mais dites-nous à quel moment nous avons échangé sur ces requalifications de voirie, au Conseil Municipal et en réunion de secteur ? Dites-moi. J'aimerais vous entendre par rapport à cela. À aucun moment.

Nous aurions également pu parler de Marulaz, vous l'avez oublié, mais nous apprenons la requalification de voirie qui va arriver sur le secteur Clemenceau. Qu'en est-il ? Si c'est pour que vous arriviez, comme pour le pont de la République, l'îlot de la place du Jura ou la place de Lattre de Tassigny, avec quelque chose de ficelé pour dire « c'est comme ça, circulez, il n'y a rien à voir », c'est une drôle de démocratie participative. Vous en conviendrez, aujourd'hui, les seules réunions de secteur que vous faites, ce sont des réunions de secteur de majorité. Dites-moi si je me trompe par rapport à cela.

Je n'ai pas terminé. Autre point, toujours par rapport à M. LAROPPE. J'ai vu que vous avez été attentif sur notre proposition de corolle végétale sur la place du Marché ou la place de la Révolution, et j'en suis ravi. Toutefois, faites attention, parce que vous allez vous confronter à un refus de votre chef. Nous avons déjà écrit par rapport à cela, et vous nous avez dit que c'était impossible. Je veux bien entendre, Monsieur LAROPPE, que vous êtes attentif aux propos que nous pouvons tenir pour coconstruire -puisque c'est un mot que vous utilisez régulièrement-, mais vous ne pouvez pas avoir ensuite un discours de l'autre côté, quand on vous écrit, que « non, ce n'est pas possible ». Il faut un peu de cohérence par rapport à tout cela.

Sur le point évoqué par Christophe LIME sur l'ISBA, j'ai bien retenu l'anomalie financière. Aujourd'hui, ne croyez-vous pas, et je crois que toutes les collectivités le font, le Département en tête de file, qu'il faut parfois dépassionner ces compétences ? Le Département est venu hors champ de compétence pour l'université avec 3 M€, sur le projet Synergie Campus. Pourquoi ? On est hors compétence, mais, l'université, pour moi, ce n'est pas 20 000, mais 25 000 étudiants sur le territoire bisontin, et c'est un atout majeur de notre territoire. Si le Département du Doubs n'a pas conscience de cela, alors il n'y vient pas, mais il en a conscience et il vient avec 3 M€.

La RN 57, de même, il pourrait très bien s'en laver les mains, dire que la RN 57, ce n'est pas son rôle, qu'il a déjà bien assez à faire avec ses 3 700 kilomètres de routes départementales, sauf que le Département du Doubs vient avec ses compétences concernant les routes adjacentes...

Mme LA MAIRE : *Intervention hors micro.*

M. Ludovic FAGAUT : Oui, mais, attendez, on n'est pas obligés de le faire, Madame le Maire. Je crois qu'il ne faut pas mélanger les rôles, dire des choses quand cela vous arrange et de l'autre côté tirer à boulets rouges en direction de la collectivité départementale.

Un ou deux derniers points, si vous me le permettez. Monsieur POULIN, quand vous dites que nous sommes adversaires de la Ville... Je ne vais pas reprendre une phrase qui est bien connue et bien célèbre aujourd'hui, mais vous n'avez pas le monopole de la Ville de Besançon, vous le savez. Je vais tout simplement reprendre ce qu'un Bisontin a pu vous dire sur le secteur de Planoise en réunion de quartier concernant la sécurité notamment : vous pensez pour les Bisontins ce qui est bien pour vous. Ne pensez pas pour les Bisontins ce qui est bien pour vous, pensez pour les Bisontins ce qui est bien pour eux. Je crois que c'est cela, aussi, le sens de la réflexion à avoir aujourd'hui, et ne donnez pas des leçons au quotidien sur un ton très professoral. Vous n'avez pas le monopole de la Ville de Besançon, nous avons aussi des idées. Vous en avez certainement, nous ne les partageons pas, mais nous avons aussi des idées par rapport à tout cela.

Pour conclure, Madame le Maire, nous nous sommes opposés politiquement, nous n'avons pas toujours été d'accord avec Jean-Louis FOUSSERET, mais nous nous sommes toujours respectés. J'ai trouvé que vos propos tout à l'heure sur votre positionnement dans l'ancienne majorité n'étaient pas très fair-play. Quand cela vous arrangeait, vous étiez contente d'être dans la majorité et, quand cela ne vous arrangeait pas, vous étiez contente d'être en dehors de tout cela et d'avoir d'autres prises de position. Je ne trouve pas cela très fair-play par rapport à ce que vous avez pu être dans le passé. Je crois qu'il ne faut pas oublier d'où l'on vient, notamment par rapport à cela.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Je voudrais juste rappeler que c'est la première fois, en deux ans, alors que je reste correct, que je reste factuel, que vous me coupez la parole à deux reprises. Je trouve cela totalement déplacé et complètement irrespectueux de la bonne entente que nous nous devons mutuellement.

Il y a un certain nombre d'inexactitudes que je ne peux pas laisser dire, comme le fait de dire que l'État aurait baissé les dotations de la Ville de Besançon. Est-ce que Monsieur POULIN peut nous dire qu'en cinq ans, les dotations de la Ville de Besançon ont baissé ?

M. Anthony POULIN : Personne n'a dit cela.

M. Laurent CROIZIER : J'ai donc dû entendre une phrase malheureuse. Monsieur POULIN, me confirmez-vous que les dotations de la Ville de Besançon n'ont pas baissé ?

M. Anthony POULIN : Oui.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Monsieur POULIN.

Ensuite, les moyens de la Police auraient été baissés. Madame VIGNOT, pouvez-vous nous dire que les effectifs -puisque cela nous concerne, on parle en local- de la Police Nationale en cinq ans ont baissé à Besançon ?

Mme LA MAIRE : Vous voulez une réponse maintenant ?

M. Laurent CROIZIER : Allez-y, oui, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Il faut juste savoir comment on fonctionne.

M. Laurent CROIZIER : À un moment donné, on ne peut pas dire tout et son contraire. Restons factuels : non, les effectifs de la Police Nationale n'ont pas baissé à Besançon en cinq ans. Il y a même eu un recrutement de 10 000 policiers sur l'ensemble de la France.

Ensuite, concernant « France urbaine », Madame VIGNOT, comment se fait-il que j'aie l'information que, dès que le Gouvernement sera composé, France urbaine aurait quasiment déjà un rendez-vous pour discuter avec l'État sur les dépenses supérieures liées à l'augmentation de l'énergie ? Il y aura donc bien une discussion qui sera entamée entre France urbaine, les autres associations de collectivité et le Gouvernement ? Cela me paraît essentiel.

Mme LA MAIRE : Est-ce que je vous réponds maintenant ?

M. Laurent CROIZIER : Non, je peux poser mes questions et vous pourrez me répondre après, s'il vous plaît. Donc, oui, France urbaine sera reçue par le Gouvernement. Il se trouve que le petit élu que je suis a l'information, donc j'imagine que la membre du Conseil d'Administration de France urbaine a, elle aussi, l'information que le Gouvernement recevra toutes les associations de collectivités, qu'il s'agisse des dépenses liées à l'augmentation de l'énergie, comme de la réflexion liée à ces économies.

Excusez-moi aussi de dire, comme vous l'avez dit tout à l'heure, qu'il y a des programmes électoraux qui ont des impacts directs sur les collectivités. Ce n'est pas faire de la politique nationale, c'est bien être précis, donc oui, il y aura des impacts directs ; qu'il s'agisse du programme de M. MACRON, mais à une échelle bien supérieure et colossalement très supérieure d'autres personnes qui envisagent de pouvoir mener la politique à l'échelle nationale -je vous rappelle que vous soutenez ces personnes, à moins que vous ne l'avez oublié-. Merci à vous, Madame VIGNOT.

Mme LA MAIRE : Je vais quand même apporter des éléments de réponse et je donnerai la parole à Hasni ALEM qui la demande depuis tout à l'heure, mais c'est juste pour ne pas rester sur des questions/réponses. Comme cela, il aura beaucoup de choses à dire.

Premièrement, France urbaine, l'Association des Maires de France, l'Association du Département, etc., toutes les collectivités ont entendu une prise de position du futur Président sur le fonctionnement des collectivités. Cela a été dit très clairement, on est d'accord. Ainsi, toutes les collectivités ont dit combien cette position-là n'était pas tenable. Ces collectivités demandaient à être reçues dès la première minute de la constitution de la composition du Gouvernement, parce que cela faisait des années -je peux vous reprendre tous les vœux de France urbaine- qu'elles disaient : « *Nous n'avons pas de prise en considération des collectivités et nous espérons bien que, dans ce nouveau mandat, le comportement de l'État sera différent de celui qu'il y a eu jusqu'à présent* ». En effet, jusqu'à présent, M. MACRON, le Président de la République et son gouvernement, ne dialoguaient pas avec les collectivités, sauf quand ils se retrouvaient avec l'ensemble des collectivités -et encore-. Je ne vais pas rappeler le fait que nous venons de traverser une crise majeure qui a démontré que l'État avait été bien amené à s'appuyer sur ces collectivités. C'est un cri, fort, collectif, de tous les partis, qui consiste à dire : « *Nous demandons d'être entendus* ». Maintenant, nous verrons ce qu'il en est. La première étape est qu'il y a une réponse qui consiste à dire que, aujourd'hui, face à l'injustice -c'était une injustice de ne pas vouloir dialoguer avec les collectivités- nous prenons rendez-vous.

Deuxièmement, je suis très contente que vous puissiez dire que nous avons eu une augmentation des policiers nationaux sur notre territoire. Je tiens à saluer le travail qui a été fait, mais je tiens à saluer qu'il est effectif depuis que nous sommes cette nouvelle équipe. Je vous donnerai tous les chiffres, parce qu'ils montrent que nous étions en déficit par rapport à un moment où l'on avait besoin de la Police. La preuve est que si nous avons eu ce renfort, c'est qu'il a bien été acté que la Police Nationale était en sous-effectif sur ce territoire-là. Je vous donnerai tous les éléments.

Je voulais juste vous dire de reprendre les choses telles qu'elles sont et de commencer à travailler ensemble, parce que nous avons besoin de travailler ensemble pour l'intérêt général.

Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Merci beaucoup. Je vais, avant tout, commencer par revenir sur ce qu'il s'est passé à Clairs Soleils, parce que je suis Adjoint de quartier à Clairs Soleils et que j'ai souvent travaillé avec le collègue et l'équipe enseignante, et plus généralement l'équipe pédagogique de ce lycée. Ils sont fortement impliqués dans ce dont on parlait précédemment, c'est-à-dire ce continuum un peu éducatif qui va des parents et comprend la Police Municipale, la Police Nationale, mais aussi la prévention spécialisée, les associations, les Maisons de Quartier, etc. Il y a vraiment une synergie qui se crée. Je n'ai pas encore pu y aller, mais j'ai été en contact avec l'équipe pédagogique et ce qu'il s'est passé a été un vrai choc. Il faudra que tous les acteurs travaillent ensemble pour prévenir ce choc-là et permettre que le travail continue à se faire, parce que ce type d'action peut laisser des traces sur le long terme. Nous avons eu cela historiquement dans d'autres quartiers et cela a eu des conséquences sur le long terme. Il faut donc que l'on prévienne ces mauvaises conséquences et que l'on continue à ce qu'un travail partenarial se fasse dans l'intérêt des enfants.

Maintenant, je vais revenir à quelque chose d'un peu moins intéressant et un peu plus trivial ; cela concerne tout ce qui a été dit dans ce Conseil Municipal. Je trouve qu'il est vrai que c'est un peu moins intéressant que ces questions-là. Il y a quelques mois, je me rappelle être intervenu sur une certaine politique du Gouvernement. Certains membres du Conseil Municipal étaient intervenus en montant sur leurs grands chevaux, en disant : « *Pas de politique nationale ; ici, on doit parler du local. Ce n'est que le local, transférez le débat sur une autre question, ce n'est pas le lieu pour faire cela* ». Or, là, je vois un débat aux élections législatives avec seulement un seul des candidats. Cette manière de faire me gêne un peu, en mettant en avant un certain nombre de propositions. Je pourrais défendre le programme de NUPES, de NUP ou de NUPS, mais disons que ce n'est pas le lieu pour le faire. Si vous le voulez, vous pourrez le faire avec Mme VEZIÈS dans un débat, il n'y a pas de souci, mais ce n'est pas la question ici. La question est de savoir les conséquences concrètes pour les habitants de Besançon. Comme l'avait dit Madame la Maire, une baisse de dotations veut dire spécifiquement soit la fermeture de services, soit l'augmentation des impôts. Vous avez parlé du fait qu'il fallait que l'on soit d'une certaine sobriété et que l'on peut encore aller gratter un peu pour faire des économies, etc. Là, je

pense que l'on a touché l'os, on ne peut pas aller plus loin. Je pourrais même dire cela globalement pour la Fonction publique : une bonne partie de la Fonction publique tient grâce au dévouement des agents. C'est par exemple le petit quart d'heure que l'on ajoute parce que l'on veut terminer sa mission, mais qui n'est payé, ou la continuité de service que l'on attend parce que la personne n'est pas encore revenue ou est en congé maladie. Ainsi, on fait sa continuité de service parce que l'on n'a pas le choix. C'est grâce à ces comportements et à ce sens du service public que les services publics tiennent. Demain, on ne pourra pas -je pense que l'ensemble des services et des fonctionnaires pourra entendre cela- être plus sobre que ce que l'on est actuellement. On ne le peut pas, alors on va peut-être supprimer un certain nombre de réunions. Cela va peut-être faire quelques économies, mais je ne suis pas sûr que cela atteindra 8 % du budget du fonctionnement. Je ne conteste pas la légitimité politique de Monsieur le Président de la République à faire ces propositions-là, mais il ne faut pas non plus contester la légitimité politique de Madame la Maire à vouloir défendre son administration, la politique qu'elle souhaite mener et les services qu'elle veut rendre aux Bisontines et aux Bisontins. Si l'on veut avoir cette politique, on permet justement d'aller dans l'intérêt des Bisontines et des Bisontins, mais cela demande des moyens. On n'est peut-être pas d'accord sur ce que l'on souhaite faire ni sur la manière dont on souhaite agir par rapport à cela, mais nous avons un programme clair et des volontés claires. Ces éléments clairs et ces volontés claires font que ce qui est proposé peut poser souci. Si j'ai bien compris, c'est au-delà de cela, c'est même au-delà des divergences politiques. Pour terminer sur la question de la sécurité, et plus globalement sur la question du rapport avec les habitants, je ne doute pas que vous êtes souvent en contact avec les habitants de Besançon, mais c'est aussi notre cas et je dirais même que c'est aussi très souvent mon cas en tant qu'Adjoint de quartier. Je passe le plus clair de mon temps dans les quartiers populaires, donc Palente-Orchamps, Clairs Soleils et Vareilles qui sont les quartiers dont j'ai la charge. Il est vrai que l'on parle très souvent de sécurité, mais les débats que les personnes mettent en avant ne sont pas ces questions-là. Il est vrai que l'on parle du trafic de drogue. Par exemple, à Clairs-Soleils, je pourrais vous parler des difficultés que l'on a avec la question de la rue de Chalezeule où des personnes foncent n'importe comment et risquent à chaque instant d'écraser quelqu'un. C'est l'un des éléments les plus mis en avant.

Le trafic de drogue, qui est véritablement le cancer des quartiers populaires -on est tout à fait d'accord par rapport à cela-, fait partie d'un continuum de délinquance dans les quartiers populaires. Lorsque l'on regarde actuellement la manière dont les jeunes entrent dans cette délinquance, à 13 ou 14 ans, ils commencent à faire cela : on connaît un copain qui fait cela et qui nous propose un peu d'argent. À 13 ou 14 ans, on veut bien toucher 100 € par-ci, 100 € par-là et l'on finit par tomber progressivement là-dedans. Comment, par la prévention primaire, c'est-à-dire la prévention que l'on fait de 11 à 16 ans, peut-on empêcher les enfants de tomber dans ce cycle-là ? C'est le travail que l'on essaye de faire. Le travail qui est fait après, il faut le faire, mais c'est un travail qui est déjà un peu en retard. Il faut empêcher les jeunes de tomber là-dedans et c'est ce travail qui me semble être le plus important. Une politique de sécurité ne se conçoit qu'à travers la prévention, la répression et la réhabilitation. Si l'on ne parle que de répression, on ne marche que sur une jambe alors que l'on devrait en avoir trois -ce n'est pas une très bonne comparaison-. En tout cas, si l'on n'a pas ces trois éléments, on n'arrive pas à avancer. Il faut véritablement que l'on arrive à travailler sur ces trois éléments. La prévention est un élément extrêmement important. On est en train de mettre en place, dans les différents quartiers, des projets de quartier, qui mettent en avant cette question de la prévention qui, à mon sens, est celle qui permettra de réduire la question de la délinquance -cette petite délinquance qui amène globalement à la grande délinquance-. Encore une fois, réduire cela à des questions, qui ont sans doute leur importance, mais qui ne sont pas abordées toujours par les habitants, me semble problématique. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci.

Kévin.

M. Kévin BERTAGNOLI : Merci, Madame la Maire. Je ne parlerai pas des 10 Mds€ de baisse de dotations *soft* de Monsieur CROIZIER, je ne parlerai évidemment pas des différentes *fake news* de Monsieur FAGAUT sur la fermeture de nos services sportifs et culturels, mais je parlerai plutôt -parce qu'il y a besoin d'une réponse- de la question de la place de Lattre de Tassigny. Accessoirement, Messieurs, je tiens juste à vous faire remarquer que vous n'avez, à aucun moment, parlé ni de la canicule que nous subissons à l'heure actuelle en plein mois de mai ni des questions de réchauffement climatique, cela devient une répétition. Pourtant, le projet mis en place sur cette place de Lattre de Tassigny répond totalement aux enjeux de transition écologique, de désimperméabilisation des sols et de lutte contre les îlots de chaleur. Que s'est-il passé sur cette concertation ?

Vous avez pu m'entendre, dans la presse, faire mon *mea culpa*, expliquant que nous aurions pu mieux faire et que nous ne pouvons que nous améliorer sur la question de cette consultation sur la place de Lattre de Tassigny. Cependant, je ne peux pas accepter que l'on dise qu'il n'y ait pas eu de consultation, pour la simple et bonne raison que nous avons mis en place tout un circuit de consultation pour échanger

avec les habitants et qu'une partie de leurs recommandations a été prise en compte dans le projet. Deux réunions ont eu lieu sur la place, directement *in situ*, le 20 juillet et le 12 octobre 2021, réunissant à chaque fois 35 personnes sur chacun de ces temps d'échange. Celles-ci ont permis de présenter le site et les enjeux, avec différents panneaux, notamment une cartographie des îlots de chaleur de la ville et l'explication de ce qu'est la désimperméabilisation -la démocratie participative consiste aussi à expliquer les mots et les termes qui sont parfois plus complexes pour l'ensemble des habitants-. À chaque fois, les habitants présents ont eu la possibilité de déposer des propositions et des recommandations, directement sur les panneaux. À l'issue de l'échange du mois d'octobre, un questionnaire a été diffusé pour recueillir les avis sur le futur réaménagement de la place, lesquels étaient effectivement très partagés. Ils n'étaient pas partagés dans le sens d'une opposition totale au projet, mais dans le sens où des personnes en souhaitaient plus, et d'autres en souhaitaient moins. Cela a mené à un débat intéressant.

En parallèle, un travail de terrain a été fait avec les commerçants de la place, avec l'association Du goudron et des plumes qui organise le festival annuel, avec l'association Village Tarragnoz, organisatrice du marché hebdomadaire et avec l'association AVB (Association Vélo Besançon) sur les questions de voirie de proximité. Ces rencontres nous ont permis de présenter le projet et de recueillir les priorités d'usage pour chacun de ces usagers. En parallèle, trois réunions complémentaires ont eu lieu entre le mois de février et le mois de mars, avec les commerçants de l'association Convivialité, portant notamment sur les enjeux qui, considérés comme prioritaires, étaient les enjeux de livraison et de stationnement de la clientèle. Tout cela a permis d'apporter un certain nombre de modifications au projet, notamment :

- La création d'une zone de stationnement réglementé de 13 places le long de l'avenue de la Gare d'Eau et de 3 places complémentaires en épi sur la place ;
- En journée, l'ajustement d'un tarif de stationnement pour permettre une rotation de la clientèle, parce que c'est cela qui apporte vraiment de la clientèle à nos commerçants ;
- La recherche et l'amélioration des livraisons, parce que c'était un enjeu prioritaire. On voyait que chaque commerçant avait des besoins spécifiques, qu'il fallait traiter individuellement ;
- La plantation de vieux arbres fruitiers (c'était une demande des habitants) sur la place, parce que cela apporte à la fois de la fraîcheur, mais aussi de la convivialité, puisque la convivialité est aussi l'objectif de ce projet.

Vous voyez, contrairement à ce que l'on a pu entendre, qu'il y a bien eu une consultation avec les habitants et la prise en compte d'une partie de leurs recommandations dans le projet. Nous ne pouvons effectivement que nous améliorer sur la suite, et c'est ce que nous allons faire.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vous propose d'ouvrir maintenant la séance du Conseil Municipal. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 1

Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2022

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose d'ouvrir cette séquence et de proposer, comme secrétaire de séance, Karima ROCHDI.

Je propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, s'il n'y a pas de demande de précision, ni de commentaire.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie pour ce travail. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, je propose de prendre acte.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des absentions ?

Très bien. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 3

Commission d'Appel d'offres (CAO) - Conditions de dépôt des listes

«**Mme LA MAIRE** : Il est question, ce soir, de deux membres de la Commission d'Appel d'offres qui proposent leur démission et d'un dépôt des listes.

Est-ce qu'il y a dépôt de listes ? Des propositions ?

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Notre liste a été déposée par mail. Je pense que vous avez bien eu le mail concernant notre liste.

Mme LA MAIRE : Oui. Comme liste, j'ai :

- Titulaires : Benoît CYPRIANI, Pascale BILLEREY, Marie-Thérèse MICHEL, André TERZO et Christine WERTHE.

- Suppléants : Sébastien COUDRY, Élise AEBISCHER, Anthony POULIN, Hasni ALEM et Myriam LEMERCIER.

Toute liste est bien sûr possible, mais c'est la liste que nous vous proposons aujourd'hui.

Est-ce que l'on peut proposer un vote à main levée ? Êtes-vous d'accord ? Oui, donc je propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie, il est important que cette CAO puisse fonctionner. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 5

Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Conditions de dépôt des listes

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 4

Désignations de représentations de la Ville dans différentes structures

« **Mme LA MAIRE** : Je soumetts au vote cette désignation.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Question n° 6

Mise en place du budget participatif bisontin

« **Mme LA MAIRE** : Je donne la parole à Kévin BERTAGNOLI.

M. Kévin BERTAGNOLI : Merci, Madame la Maire. Je crois qu'il y a une petite présentation à l'attention à la fois des élus et des habitants qui nous regardent.

(Projection d'une présentation du budget participatif)

Ce projet a été un long travail de deux ans, fait avec le service Démocratie participative, mais pas seulement ; l'ensemble des Directions y était associé. Je tiens à remercier le Conseil des Sages pour ses travaux, qui a rendu un avis à la fin de l'année 2021, dont les recommandations ont contribué à la réalisation de ce budget participatif.

Nous le savons, aujourd'hui les citoyens ne veulent plus seulement voter, mais aspirent également à être directement associés aux décisions qui les concernent. Le budget participatif est donc un nouveau droit pour les Bisontins -un acte fort- puisque les élus délèguent une partie du pouvoir de décision aux citoyens en allouant une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés et votés par les citoyens. Vous voyez la définition : les citoyens et citoyennes proposent des idées et des projets qui seront soumis au vote de l'ensemble des habitants et des habitantes. Le montant annuel est de 250 000 € par an, soit 1 M€ d'ici la fin du mandat. Selon la philosophie bien connue des villes qui ont déjà un budget participatif : « Vous décidez, nous réalisons ».

Ce budget participatif est bien intégré dans tout notre écosystème participatif, qui s'appelle « les ateliers citoyens », dont vous voyez les différents outils existants ou à venir, qui sont en cours de déploiement.

Sur la troisième *slide*, vous voyez que la base du budget participatif est bien la neutralité. Les élus décident du règlement et du cadre de la décision, mais ce sont les citoyens qui jugent de l'intérêt et de l'opportunité des projets ; les habitants décident par leurs votes. Cela va permettre aux citoyens de se réemparer de l'espace public et de devenir concrètement des acteurs de la vie locale. Je tiens à le dire, ce n'est pas un cadeau que nous offrons en tant qu'élus, nous avons besoin de leurs idées, de leurs projets pour changer concrètement la ville, l'adapter aux défis du XXI^e siècle. Cette transformation ne pourra pas se faire sans eux. L'un de nos grands objectifs du budget participatif est la participation à la transformation de la ville. Les citoyens doivent y prendre toute leur part, nous avons besoin de leurs idées. On s'aperçoit régulièrement qu'elles sont plutôt innovantes quand on les consulte, donc il est très important de les associer à la transformation de la ville.

L'autre grand enjeu est celui de la diversité. Aux dernières élections municipales, un électeur sur deux s'était abstenu et deux sur trois lors des élections régionales. Cependant, nous le savons, l'abstention n'est pas une fatalité. On le voit, les citoyens souhaitent pouvoir être associés au-delà des temps électoraux, mais tout le monde n'a pas forcément le même bagage culturel ni la même connaissance des politiques publiques. Ils ne savent pas forcément par quelle porte entrer. Nous devons donc aller chercher les publics les plus éloignés des politiques publiques ; ce sera notre travail sur le terrain : aller vers les Bisontins et les aider à porter leurs idées et leurs projets. Nous devons construire une nouvelle stratégie qui lève les verrous de l'implication des Bisontines et des Bisontins.

Enfin, le dernier gros enjeu est la construction d'une démarche de transparence. Le budget participatif sera dans une démarche de transparence à toutes les étapes, que vous verrez ensuite. À toutes les étapes, le citoyen pourra suivre le projet qu'il porte ou celui que porte son voisin. Il y aura vraiment un suivi en ligne disponible en permanence.

Les quatre grandes étapes du budget participatif :

- La phase d'appel à idées : ouverte à tous les citoyens ;
- La phase d'analyse des projets : qui relève plutôt de notre administration ;
- Le vote des projets : qui sera un temps fort du budget participatif ;
- La réalisation de ces projets.

On détaille ensuite les différentes étapes.

Qui peut déposer un projet ? Tout Bisontin (hors élus du Conseil Municipal évidemment) à partir de 16 ans, à titre individuel ou réuni en collectif, les contribuables locaux (cela nous paraissait important d'associer les commerçants et les artisans qui contribuent à cette ville), les étudiants et les apprentis des établissements scolaires et universitaires de Besançon, et les associations dont le siège social se trouve sur le territoire de la Ville de Besançon.

Qui peut voter ? Toutes ces personnes, sauf les associations puisque les membres des associations pourront voter à titre individuel.

Comment déposer des projets et voter : *via* la plateforme en ligne <https://atelierscitoyens.besancon.fr/> ou *via* un formulaire papier qui sera disponible dans les lieux labellisés « budget participatif » ou par envoi directement au service Démocratie participative.

Ensuite, concernant la phase d'analyse des projets, pour être soumis au vote de tous les Bisontins, un projet doit être faisable et recevable au regard des critères préétablis par la collectivité. Le projet doit :

- Relever de la compétence de la Commune ;
- Être sur le territoire de la Ville de Besançon ;
- Revêtir un intérêt général à visée collective d'amélioration de la qualité de vie des habitants ;
- Être compatible avec les valeurs de solidarité, de cohésion sociale et de respect de l'environnement ;
- Relever d'une dépense d'investissement de la Ville ;
- Être une réalisation nouvelle non prévue et dont le coût est inférieur ou égal à 100 000 € par projet.

Pourquoi ce coût de 100 000 € par projet ? Parce que l'on souhaitait pouvoir présenter plusieurs projets. On ne souhaitait pas qu'un seul projet consomme l'intégralité de l'enveloppe des 250 000 €.

S'agissant de la phase de vote, on souhaite que ce soit un événement festif, puisque c'est un événement important pour beaucoup de villes dans lesquelles il y a un budget participatif. La Fondation Jean-Jaurès a expliqué que, pour les habitants qui vivaient dans ces villes-là, c'était presque devenu un deuxième temps électoral, un deuxième temps démocratique fort, tous les ans. On va déployer une campagne de communication sur tout le territoire, nous mettrons en place des urnes dans les différents lieux d'accueil (mairie et Maisons de Quartier), l'idée étant toujours d'aller chercher (« d'aller vers ») les citoyens et d'être au plus près des habitants dans nos quartiers. Les projets qui obtiendront le plus de voix seront désignés comme projets lauréats, dans la limite de l'enveloppe des 250 000 € alloués en budget participatif.

Ensuite, ces projets lauréats seront présentés dans une délibération au Conseil Municipal, suivie d'une annonce publique et la liste des projets sera accessible sur cette même plateforme.

Quel délai pour la réalisation ? Les projets lauréats seront réalisés dans les meilleurs délais, avec un objectif de réalisation dans les deux ans, pour une raison très simple, qui est cette logique de transparence et de suivi des projets. L'idée est de permettre aux porteurs de projet et aux habitants qui étaient intéressés par le projet de pouvoir suivre sa réalisation progressivement. L'idée est de valoriser les projets issus du budget participatif par de l'information et des inaugurations. On réfléchit à une labellisation du budget participatif, qui serait visible sur les projets, soit par des autocollants, soit par des plaques pour de l'aménagement public.

Le calendrier prévisionnel est ensuite affiché sur la *slide*. Si vous faites le choix de voter ce rapport, j'invite l'ensemble des Bisontines et des Bisontins à proposer leurs idées à partir du mois de septembre, jusqu'à la mi-octobre, avec un vote à partir de la mi-février pour trois semaines.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame MARTIN.

Mme Agnès MARTIN : Merci, Madame la Maire.

Je vois qu'il y a eu de petites modifications suite à la commission, il y a de petits ajouts.

Mme LA MAIRE : Non. La seule modification est que le *PowerPoint* va être diffusé, sinon il n'y a rien.

Mme Agnès MARTIN : D'accord. Nous ne pouvons que saluer la mise en place d'un budget participatif bisontin qui doit avoir, comme objectif, de permettre d'améliorer de façon concrète la vie quotidienne et le cadre de vie des habitants dans l'intérêt général, accessible à toutes et tous, gratuitement.

Je voudrais attirer l'attention sur certains flous dans la description de sa mise en œuvre. Tout d'abord, une campagne de communication est primordiale. On en avait échangé au niveau de la commission. On était passé rapidement et je voulais insister là-dessus. Afin d'assurer la réussite de la démarche, elle doit permettre de toucher tous les Bisontins, quels que soient leur âge, leur milieu, leur quartier, afin que chacune et chacun puisse s'en saisir et se sente réellement concerné par la démarche ; celle-ci ne devant pas être un outil réservé aux Quartiers Prioritaires, mais bien à la disposition de tous les Bisontins.

Je regrette qu'il ne soit pas prévu de temps de rencontre, afin de présenter les projets, les expliquer, les défendre, mais que l'information se fasse uniquement en ligne, ce qui me paraît contraire à la démarche de créer du lien entre les habitants, de partager des idées, etc.

Je m'étonne également qu'un nombre minimal de voix ne soit pas requis pour qu'un projet soit retenu, ce qui ne concorde pas avec un choix démocratique qui doit bénéficier au plus grand nombre dans un intérêt général.

En conclusion, un budget participatif est un outil essentiel de la démocratie participative. C'est pour cette raison que les modalités de mise en place de cette démarche nécessitent de la vigilance, de la rigueur dans sa mise en œuvre, afin qu'elle puisse atteindre pleinement ses objectifs et être au service de tous les habitants.

Après, j'ai vu que des informations étaient un peu complémentaires et je voulais insister dans ce sens. Merci.

Mme LA MAIRE : Je donne la parole à Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci, Madame la Maire. J'ai plusieurs remarques. Comme vous l'avez dit, Monsieur BERTAGNOLI, il y a déjà plusieurs instances participatives (les CCH, les Conseils Citoyens, les Sages -je suis contente que l'on en entende parler ce soir- et le CBJ) dont on n'entend plus beaucoup parler depuis deux ans et qui n'ont aucune place dans ce projet.

Ensuite, par rapport au dispositif, les élus n'interviennent à aucun moment de la procédure, sinon par un vote final. Si, comme on l'a lu, on annonce que tous les projets retenus seront approuvés par le Conseil Municipal, ce n'est plus un vote, mais un plébiscite -là, on tord un peu le bras de la démocratie-

Moi aussi, j'avais dit en commission que je trouvais surprenant qu'il n'y ait pas de pourcentage minimum requis sur le vote. Cela veut dire que, sur 120 000 habitants, 100 personnes pourraient décider d'un projet pour un quartier qui pourrait ne pas être le leur et il sera mis en place sans réelle consultation puisqu'il n'y aurait que 100 votes, et que les élus vont l'approuver.

Enfin -je vais faire plaisir à Monsieur LIME-, comme vous l'avez dit, ce projet va coûter 1 M€ sur les quatre ans restants du mandat, alors que, comme tout le monde l'a dit précédemment, des structures municipales sont en danger, que Madame la Maire a fait des annonces « catastrophe », comme la fermeture d'équipements municipaux et l'arrêt de projets culturels.

En conclusion, pour nous, cette proposition est déraisonnable. Nous vous en laissons l'entière responsabilité et nous nous abstenons.

M. Kévin BERTAGNOLI : Je remercie Madame MARTIN qui salue la mise en place du budget participatif. Je partage cette idée d'améliorer la vie quotidienne, mais que cela vienne des habitants rend les choses encore plus fortes.

Sur le flou par rapport à la campagne de communication, elle n'est effectivement pas encore totalement finalisée. C'est pour cette raison que nous ne vous la présentons pas, mais nous allons mettre les moyens. L'affichage sur les panneaux JCDecaux est prévu, nous allons évidemment relayer sur les médias municipaux et il y aura des relations presse. L'idée est de travailler à déployer une communication extrêmement forte -je vous invite à voir ce qui se fait dans les autres villes, où la communication est plutôt très créative-. On a la campagne de communication, mais cela ne passera pas sans tout le tissu associatif ni tous les acteurs du territoire. On s'appuiera sur les Maisons de Quartier, non seulement municipales, mais également associatives. Un travail sera mené dans ce sens pour leur expliquer les outils, pour qu'elles puissent s'en emparer et diffuser dans la population.

Je n'oublie pas que l'on a déjà un certain nombre d'associations, dans notre tissu associatif extrêmement riche, qui savent faire de la participation et qui pourraient elles-mêmes être des relais de l'outil « budget participatif ».

Sur la question du seuil minimal, la question avait déjà été posée en commission. Nous sommes plutôt opposés à un seuil minimal, et surtout pour cette première édition, pour une raison très simple : vous êtes un habitant, vous décidez de porter un projet, alors que vous n'osez pas intervenir dans les politiques publiques d'habitude. Vous allez y passer plusieurs mois, entre le dépôt du projet au mois de septembre et le vote au mois de février, cela fait un long temps de travail et de contact auprès des habitants et des voisins pour faire connaître l'outil, pour l'affiner, pour le travailler avec les services, pour être sûr qu'il soit bien faisable et recevable. Mais derrière, il y aurait un seuil minimal qui tomberait comme un couperet pour dire aux habitants : « Votre projet, même si vous y mettez les moyens et même si les personnes sont pour ce projet, vous ne dépassez pas ce seuil donc le projet tombe ». Cela pourrait avoir un effet contre-productif d'autocensure des habitants pour la participation à ce budget participatif. C'est pour cette raison que nous n'avons pas souhaité qu'il y ait un seuil minimal de participation. L'idée est bien d'inviter les habitants à ne pas se brider sur cette première édition, à se mobiliser au maximum. La question de la participation va vraiment se jouer, à la fois, sur la campagne de communication et sur l'appui du réseau d'acteurs du territoire.

Sur la question des instances participatives, Madame LEMERCIER, vous avez dit : « *Elles n'avaient aucune place* ». Je suis désolé, je remercie le Conseil des Sages pour les recommandations et l'avis qu'il a rendu. C'est son gros travail de l'année 2021 et je peux vous assurer que, tous les Sages n'ont pas travaillé dessus, mais ceux qui y ont travaillé étaient particulièrement intéressés par ces enjeux. Aujourd'hui, on a des personnes qui sont expertes en budget participatif et je suis assez impressionné de ce côté-là.

Vous parliez tout à l'heure du seuil minimal de participation en citant par exemple 200 personnes, mais 200 personnes est le nombre de personnes qui sont dans les conseils d'habitants. En fin de compte, vous voyez que cela peut se retrouver. L'un n'empêche pas l'autre. Comme vous l'avez vu, on a un écosystème participatif, qui s'appelle « les ateliers citoyens », qui inclut les instances participatives, mais on sait que tous les habitants n'ont pas le temps de venir dans les instances participatives. Ils ne se sentent pas forcément légitimes pour le faire, donc le budget participatif, mais aussi les autres outils participatifs permettent à des habitants de s'exprimer et d'interagir en fonction de leurs moyens, de leurs besoins et du temps qui leur est disponible. Certains habitants présenteront un projet et le porteront pendant plusieurs mois, alors que d'autres viendront simplement soutenir le projet de leur voisin. L'un n'empêche pas l'autre. C'est très important que l'on ait ces différents niveaux de participation pour l'ensemble des habitants.

Sur la question du budget, vous expliquez que notre collectivité avait des contraintes et que nous aurions encore plus la « corde au cou » vu les annonces du Président de la République. Je tiens à rappeler que l'on parle du fonctionnement quand Madame la Maire intervient. Le budget participatif est de l'investissement, sur lequel nous avons un peu plus de marge de manœuvre de ce côté-là. Nous avons décidé d'en réserver une partie directement aux habitants.

Sur la question de la participation des élus, ils participeront effectivement au vote. Le vote n'est pas un petit sujet, c'est quelque chose d'extrêmement important. En amont, les élus ont aussi contribué au règlement intérieur et au cadre de ce budget participatif. En fait, les règles du jeu ont été travaillées par les élus.

Mme LA MAIRE : Agnès MARTIN.

Mme Agnès MARTIN : Qu'une seule personne porte un projet, je trouve cela très bien, mais je voulais évoquer le nombre de voix au minimum que doit requérir un projet pour être accepté. Pour le moment, il n'y en a pas. Ma remarque était celle-là.

M. Kévin BERTAGNOLI : Ce n'est pas un vote par projet. L'ensemble des Bisontines et des Bisontins va venir voter et ce sont les projets qui auront reçu le plus de votes des Bisontines et des Bisontins - chaque Bisontine et chaque Bisontin aura le droit de choisir trois projets qu'il considérera comme prioritaires- qui seront les projets lauréats, considérés comme prioritaires par les habitants, dans le cadre de l'enveloppe des 250 000 €.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Il y aura forcément du fonctionnement. On ne peut pas dire que beaucoup de services vont travailler dessus. La règle a peut-être changé, mais, dès le départ, en commission, vous nous avez dit que le Conseil Municipal voterait favorablement pour les projets qui seraient retenus. Cela a peut-être changé : le Conseil Municipal n'est peut-être pas obligé de voter favorablement pour le projet.

M. Kévin BERTAGNOLI : C'est bien soumis au Conseil Municipal. Nous avons dit en commission que la majorité municipale s'engagerait politiquement à voter en faveur de ces projets, parce que nous avons

défini les règles et que les projets qui auront été validés et votés par les habitants seront évidemment dans notre cadre, dans le règlement du budget participatif. Cela paraîtrait incohérent de ne pas voter des projets qui ont la légitimité à la fois des citoyens et du règlement intérieur que nous avons nous-mêmes fixé. Après, c'est un engagement politique. Le Conseil Municipal reste, en tant qu'exécutif d'une collectivité, souverain sur ses décisions.

Mme LA MAIRE : Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire. Nous ne pouvons parler de budget participatif sans parler des instances participatives : les Conseils Consultatifs des Habitants (CCH) et les Conseils Citoyens (CC), qui sont aussi force de proposition de projets qui contribuent à améliorer le quotidien des habitants et qui peuvent prétendre et accéder à ce budget.

Où en est-on dans le renouvellement et la redynamisation de ces instances ? Ces citoyens auront-ils un rôle à jouer dans ce processus ? Auront-ils toujours un rôle à jouer suite à ce processus ? Là-encore, il ne suffit pas de mettre de l'argent, il faut s'assurer en amont que les structures de démocratie participative soient aussi en situation de répondre aux enjeux. Merci.

Mme LA MAIRE : Je propose que l'on prenne toutes les questions.

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci. Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir sur ce rapport. Pourquoi ne pas mettre en place un budget participatif, je crois que c'est dans l'air du temps aujourd'hui et on ne peut pas faire sans les citoyens ni sans la population. Là-dessus, je crois que l'on est assez d'accord et Madame LEMERCIER l'a évoqué.

Par contre, j'ai quand même le sentiment que ce que vous nous présentez est loin d'être abouti. Il y a quand même beaucoup de zones d'ombre dans ce que vous évoquez. Certes, un Bisontin peut déposer un projet, il peut y avoir très peu de votants sur ce projet -très peu- et, en fin de compte, vous allez le plébisciter derrière en Conseil Municipal. Cela me pose la question de la représentativité et la légitimité de tout cela. Si vous ne mettez pas, à un moment donné, un critère en matière du nombre d'habitants, de Bisontins que le projet doit requérir pour pouvoir être validé au Conseil Municipal, cela questionne. Cela questionne tout naturellement. Tout de suite, on a trouvé le problème dans le projet que vous avez présenté.

Deuxièmement, sur ce que vient de dire Madame ROCHDI, 2002-2014 : conseil consultatif des habitants ; 2002-2014, dans le cadre de la politique de la Ville, Conseil des Citoyens. Le conseil consultatif des habitants est bien sûr obligatoire pour notre Ville et il doit être consulté sur les différents projets dans les quartiers. Comment sont-ils associés à cela ? Aujourd'hui, vous ne le dites pas. On a le sentiment que vous recréez une strate intermédiaire au milieu, sans venir consulter l'existant et sans donner des critères requis incontournables pour que le projet ait une vraie légitimité sur le territoire et dans les quartiers.

C'est donc dans ce sens que nous allons nous abstenir sur le projet parce que, pour nous, il n'est pas abouti. Pour nous, il y a des flous notoires dans ce que vous présentez. Cela n'est pas une petite somme (250 000 €) donc cela nécessite 1 M€ sur le mandat (puisque'il reste à peine quatre ans). Cela nécessite donc un peu plus d'approfondissement dans les critères que vous portez et que vous ne nous avez pas présentés. On s'abstient parce qu'il y a trop de flous.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci, Madame la Maire. Vous connaissez mon attachement à la démocratie participative, donc ce n'est pas très étonnant, je vais aller en faveur de ce budget participatif. Sur le principe et sur l'idée, c'est une bonne mesure et l'on doit renouveler nos pratiques pour aller dans cette direction.

Par contre, je vais pointer du doigt quelques problèmes qui me semblent être méthodologiques. Il y a déjà eu l'expérience, à Besançon, d'un budget participatif. Entre 2008 et 2014, il existait un budget participatif d'un montant annuel de 120 000 €. Monsieur BERTAGNOLI, avez-vous rencontré l' élu qui était en charge de ce budget participatif pour construire votre système ? Est-ce que cet élu a pu vous faire un retour d'expérience sur les écueils et les éléments positifs ? C'est ma première question.

Après, sur le mode participatif, j'aurais bien aimé, Monsieur BERTAGNOLI, que vous soyez en mode « participatif » sur la place de Lattre de Tassigny. J'aurais bien aimé, Monsieur BERTAGNOLI, que vous soyez en mode « participatif » sur la fermeture du Pont de la République. On ne peut pas être en mode

« participatif » sur certains projets et non sur d'autres. Soit c'est une philosophie générale, soit c'est pour d'autres intentions.

J'ai le sentiment, un peu ambivalent, que vous êtes la municipalité qui met le plus d'outils en place pour le participatif, mais qui dialogue le moins avec les habitants. C'est très contradictoire, mais c'est exactement le fond de la pensée, et ce sont vraiment les retours que j'ai par rapport à ce monde de fonctionnement. On ne peut pas dire : « *Je me mets en mode participatif parce que, quand ce sont les idées des habitants, ce sont les leurs. Par contre, quand ce sont les miennes, il est hors de question que je sois en mode participatif* ». La participation citoyenne est soit partout, soit nulle part.

Mme LA MAIRE : Vous pouvez apporter des éléments de réponse et ensuite, je donne la parole à Hasni ALEM et Anthony POULIN.

M. Kévin BERTAGNOLI : Vous m'excuserez, Madame LEMERCIER, j'avais oublié de vous répondre sur la question du fonctionnement. Vous expliquiez que, quoi qu'il arrive, il y a toujours du fonctionnement. Sur les projets, on s'est bien engagés. On a dit que la Ville ne prendrait en charge le fonctionnement que par l'entretien lié au projet, mais on n'ira pas plus loin. Il n'y aura pas de projet qui touchera directement au fonctionnement dans le cadre du budget participatif. On ne fera que l'entretien courant, si l'on prend un aménagement de place -entretien que l'on fait déjà-.

Sur la question du seuil, je tiens à rappeler que, pour moi, c'est une manière d'amener de l'autocensure de la part des citoyens, et donc d'avoir finalement moins de participations. Aucune ville, à l'heure actuelle, n'a mis en place de seuil minimal de participation pour les budgets participatifs.

Sur la question de l'ancien budget participatif, Monsieur CROIZIER, j'ai eu l'occasion d'échanger avec M. Didier GENDRAUD sur ce budget participatif, lequel fait d'ailleurs partie du Conseil consultatif des habitants de Grette-Brulard. C'est un budget participatif qui était très différent, pour la simple raison qu'il n'était pas universel. Il ne concernait que les Conseils d'habitants et les instances de participation, et non pas l'ensemble des Bisontines et des Bisontins. Par ailleurs, c'était un budget qui, je crois, était à 120 000 € en début de mandat et qui a terminé à 37 000 €. Ce ne sont donc pas les mêmes sommes.

Sur la question des membres des CCH, ils ne sont pas censurés sur le budget participatif. En tant qu'individus ou que collectif, ils peuvent tout à fait porter un projet et voter pour le budget participatif. Ils ne le feront pas dans l'instance, mais ils le feront comme n'importe quel citoyen. Je rappelle que nous avons voté le renouvellement des Conseils d'habitants et je tiens à rappeler qu'ils sont renouvelés depuis le mois de septembre 2021 et qu'ils continuent à faire leur mandat de manière très régulière. Actuellement, certains d'entre eux sont en train de faire une formation sur l'intelligence collective. À leur demande, en tout début de mandat, nous avons mis en place tout un cycle de formation auprès des membres des Conseils d'habitants. Ces membres sont toujours actifs et auront un rôle à jouer dans le cadre du budget participatif en tant que n'importe quelle Bisontine et n'importe quel Bisontin. Depuis un an, les Conseils consultatifs sont, pour nous, la porte d'entrée pour certains habitants pour pouvoir entrer dans l'ensemble des outils de participation. Cependant, ce n'est pas parce que leur mandat est terminé à un moment qu'ils ne peuvent pas continuer à contribuer d'une autre manière, *via* d'autres outils, à la démocratie participative. Ils peuvent d'ailleurs le faire dès maintenant, en tant que membres ou que non-membres.

Sur la question de la place de Lattre de Tassigny, je crois y avoir répondu tout à l'heure. Une consultation a quand même eu lieu. Certes, elle ne s'est pas forcément très bien passée, mais il y a eu une consultation. Nous continuons à consulter très régulièrement les habitants sur tout un ensemble de sujets. Je crois que Monsieur FAGAUT a confondu, tout à l'heure, le Conseil d'habitants et le Conseil Citoyen. Les Conseils Citoyens ont été typiquement associés. Par exemple, au mois de mars, nous avons fait une consultation sur le renouveau du futur parc Novarina sur l'îlot Bourgogne à Planoise et le Conseil Citoyen a été totalement associé à la consultation. Il a même participé à la diffusion des informations liées à la consultation, et d'ailleurs on les en remercie, parce qu'ils ont fait un énorme travail de porte-à-porte auprès des riverains pour faire connaître cette consultation et que nous avons un maximum de personnes à nos réunions publiques. Les Conseils Citoyens sont donc toujours associés à nos réunions, en lien avec le Contrat de Ville.

Sur la question du « partout et nulle part », comme vous le disiez tout à l'heure sur la place de Lattre de Tassigny : « Soit on consulte partout, soit on ne consulte nulle part ». Je pense que ce n'est pas à vous que je vais apprendre, Monsieur CROIZIER, que, dans le cadre de plein de dossiers techniques, parfois les élus eux-mêmes n'ont aucune marge de manœuvre pour transformer le projet. Quand c'est comme cela, je ne fais pas rien avec les habitants, je reviens vers eux et je leur explique les circonstances qui nous ont amenés à prendre cette décision.

Si l'on revient sur le Pont de la République, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des habitants pas plus tard que cette semaine, lors d'une conférence. Ils m'ont posé la question sur le Pont de la République. C'était une décision politique et le minimum d'informations à donner aux habitants est la manière dont la décision a été prise, les raisons pour lesquelles elle a été prise et les circonstances dans lesquelles elle a été prise. Quand nous avons plus de marge de manœuvre, nous allons consulter les habitants. Quand le projet n'en est qu'à l'état de concept, nous pouvons faire une concertation beaucoup plus longue et profonde avec les habitants. La démocratie participative n'est pas quelque chose de standardisé comme à l'usine, mais c'est bien un travail de minutie, pièce par pièce à chaque fois. C'est pour cette raison que nous avons appelé cela « les ateliers citoyens », afin de rappeler le passé horloger de notre ville.

Mme LA MAIRE : Je donne la parole à Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Merci beaucoup, Madame la Maire. Je vais revenir rapidement sur plusieurs éléments, mais un élément me semble être extrêmement intéressant. Ce budget participatif n'est pas un élément isolé, il y a tout un écosystème participatif qui a été décrit par Kévin BERTAGNOLI, mais aussi d'autres éléments comme les Conseils d'habitants et les Conseils Citoyens même s'il faut parfois les remettre en avant. Par exemple, à Clairs Soleils, il n'y a plus de Conseil Citoyen, donc il y a cette difficulté de la démocratie participative. C'est tout un écosystème et ce budget participatif est un élément de cet écosystème. Si l'on ne prend que cet élément, oui, plein d'éléments font qu'il y a des angles morts, mais si l'on prend l'ensemble de l'écosystème, je pense que l'on réussit à toucher un certain nombre de situations et à répondre à un certain nombre de problèmes.

Au-delà de cela, et c'est le cœur véritablement de ce que je souhaitais dire, c'est la question de la participation de l'ensemble des habitants. La crainte que je peux avoir par rapport à cet élément -c'est pour cette raison que nous devons travailler sur cela et je sais que nous allons le faire avec Kévin BERTAGNOLI- est l'implication des habitants des quartiers populaires. Avec ce type d'outil, ma peur est que l'on se retrouve dans une situation où il y aura assez peu de personnes des quartiers populaires. On se retrouvera avec une typologie de population et un certain nombre de classes sociales assez favorisées (CSP+, etc.). C'est l'élément qui me fait un peu peur. Le véritable piège à mon sens, plus que le fait que ce soit une ou deux personnes qui puissent décider, est que l'on se retrouve dans une situation où certaines classes sociales ne soient pas représentées par rapport à cela. Je pense, encore une fois, en particulier aux habitants des quartiers populaires. C'est le travail que l'on doit faire. Si l'on ne réussit pas à travailler par rapport à cela, si l'on ne réussit pas à impliquer les habitants des quartiers populaires dans ce type de projet de budget participatif, on aura raté quelque chose. Nous voyons qu'il y a un grand problème de participation dans notre démocratie. On parle des taux d'abstention, mais c'est encore pire dans les quartiers populaires. Quand on tient un bureau de vote dans un quartier populaire, lorsque l'on voit quelqu'un qui vient voter, on est tellement content qu'on a envie de lui offrir un café parce que personne ne vient à certains moments. Il faut donc vraiment se poser cette question : « Comment réussit-on à impliquer les habitants ? ».

La démocratie participative peut être un outil et c'est pour cette raison que le budget participatif permet une prise de compétence des habitants qui s'impliqueront dedans. C'est pour cela que l'on souhaite soutenir ce type de projet, même s'il faudra faire très attention à la difficulté que l'on aura pour impliquer les habitants des quartiers populaires, parce que cela peut être l'un de nos angles morts. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Plusieurs éléments sur ce sujet. Tout d'abord, je voudrais souligner que la question qui se pose ce soir est celle de la confiance que nous avons en nos habitants et en nos citoyens. J'ai pleinement confiance que cet outil soit pris à plein par nos habitants et qu'il y ait beaucoup de participation. On ne se posera donc même pas la question du seuil, de savoir combien de personnes auront participé, parce qu'il sera diffusé et que les citoyens s'en seront pleinement emparés. Je pense que c'est cela qui est l'essentiel.

Un autre élément est le lien entre le budget participatif et le budget général de la collectivité. Je suis convaincu que cet outil permet aussi à tous les habitants de mieux comprendre l'ensemble du fonctionnement de notre Institution et l'ensemble des éléments contenus dans notre budget. Nous disions tout à l'heure que nous mettons 1 M€ entre les mains des citoyens jusqu'à la fin du mandat pour décider de ce qu'ils veulent faire dans la ville. S'il entre dans le cadre, le projet pourra se réaliser et nous l'accepterons en Conseil Municipal. C'est une petite révolution en termes de façon de penser les budgets, mais c'est surtout une façon de pouvoir expliquer ce qu'est de l'investissement, ce qui est du fonctionnement, de pouvoir les rencontrer à ce moment-là et travailler avec eux tout au long sur des budgets. Je pense que, dans le dialogue et l'instruction des dossiers, ce sera également l'occasion

d'observer que des projets sont déjà en cours de réflexion au sein de la collectivité et que nous pourrions peut-être accélérer ou donner plus de clarté sur ces sujets.

Je pense que c'est une nouvelle façon de saisir pleinement les habitants. Depuis que nous sommes arrivés, je voulais rappeler que nous avons installé une convention citoyenne sur l'avenir du quartier des Vaïtes, en faisant pleinement confiance aux habitants dans un nouveau processus, pour nous accompagner dans la décision sur ce sujet, en plus des scientifiques. C'était nouveau, c'était une preuve supplémentaire de la confiance que nous accordons aux habitants et sur le fait que nous ne faisons pas seuls nos politiques publiques, mais que nous impliquons bel et bien l'ensemble des Bisontines et des Bisontins.

Je voulais terminer par quelque chose pour ne pas laisser de fausses idées se répandre. Nous avons un rapport dans lequel toutes les étapes sont précisées, le calendrier est précisé, le budget est précisé ; tout cela est contenu dans un règlement donc tout est clair et précis. Le projet est abouti donc il y a ceux qui, ce soir, feront confiance pleinement aux habitants et aux citoyens, et qui feront confiance au dispositif en le votant, et les autres qui, malheureusement, devront encore faire un pas supplémentaire pour pouvoir faire confiance pleinement aux habitants.

Mme LA MAIRE : Merci. Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire. Je n'ai toujours pas de réponse à mes questions. Quel rôle vont jouer les instances participatives dans ce processus ? Vous m'avez expliqué que les membres de ces instances allaient participer en tant qu'habitants, mais non en tant qu'instances participatives, alors qu'elles viennent d'être mises en place depuis le mois de septembre. Si elles n'ont plus de place dans ce processus, quel rôle vont-elles jouer ? Jusqu'à maintenant, le rôle de ces instances était aussi de recenser l'ensemble des projets qui sont proposés par les habitants (et non forcément que par les membres des instances), dans le cadre de l'intérêt général, pour faire le lien entre les projets citoyens de leur quartier et la collectivité. Si j'ai bien compris, ces instances n'auront plus de rôle à jouer.

Mme LA MAIRE : Pascale BILLEREY.

Mme Pascale BILLEREY : Je trouve que tous les questionnements, les réserves et en même temps l'enthousiasme des uns et des autres sont des choses que l'on a partagées en amont, notamment lors de la préparation de notre programme municipal. Je faisais partie d'un groupe qui s'appelait « Stimuler la participation citoyenne » et, dans ce cadre-là, on s'est vraiment posé la question de faire en sorte que l'on donne un espace aux personnes qui n'ont vraiment pas l'habitude ni d'être dans les instances, ni d'être représentées nulle part, où elles vont s'exercer autour d'un projet, autour d'une prise de décision. Pendant la campagne, il se trouve que j'ai rencontré beaucoup d'habitants complètement désabusés par l'exercice politique et je me suis dit : il est hors de question que je sois élue et que l'on ne permette pas cet accès à commencer à réfléchir dans un groupe autour d'une problématique, autour de l'intérêt général. Il se trouve que j'ai rencontré beaucoup de jeunes qui avaient des idées très concrètes sur leur propre quartier, pour essayer de mettre en œuvre un projet pas forcément extraordinaire. J'ai rencontré des parents -puisque je suis aussi élue au niveau de l'éducation- qui auront besoin peut-être, à un moment donné, de mener à bien un projet. Je trouve donc que c'est intéressant.

Je comprends tout à fait vos réserves, que l'on a eues aussi entre nous sur notre rôle à nous en tant qu'élus. Je pense que c'est un outil qui est complémentaire par rapport à tout ce qui est proposé par ailleurs, qui n'est pas du tout en antagonisme. Il peut soutenir et permettre à des personnes qui ne se sont jamais exercées. Je suis dans le groupe « À gauche citoyens », où il y a le mot « citoyenneté », donc pour moi, il est fondamental de permettre cela. On verra bien, cet outil ne sera peut-être pas aussi intéressant qu'on l'aurait imaginé, mais en tout cas, il mérite qu'on l'expérimente et que l'on y croie. Je comprends tout à fait vos réserves sur notre place à nous en tant qu'élus parce que l'on en a beaucoup discuté en amont, on n'est évidemment pas arrivé comme cela : « on laisse la parole aux habitants et c'est terminé ».

Ainsi, je pense qu'il faut que l'on essaye de s'engager vraiment autour de cet outil. Cela m'intéresse vraiment de voir ce que cela va donner, mais en tenant compte de vos réserves et en voyant comment cela va se passer concrètement. Je serai très à l'écoute de ce qu'il va se passer et peut-être que je me serai trompée ou, au contraire, mon enthousiasme sera renforcé.

Mme LA MAIRE : Est-ce que j'ai donné la parole à tout le monde ? Kévin.

M. Kévin BERTAGNOLI : Madame ROCHDI, vous avez vraiment du mal avec le terme « universel ». L'idée de ce budget participatif est de permettre à toutes les Bisontines et tous les Bisontins de participer. C'est vraiment notre doctrine depuis le début, depuis notre arrivée à la tête de cette Ville. Nous essayons de construire une boîte à outils, qui était par ailleurs une demande des habitants

pendant la campagne électorale, qui permettrait à toutes les Bisontines et tous les Bisontins, et pas seulement les membres des instances, de pouvoir participer en fonction du temps qui leur est disponible, de leurs moyens et de leur envie. Ce budget participatif a vraiment cet objectif de mobiliser l'ensemble des habitants de notre ville. Pour autant, cela ne veut pas dire que les instances disparaissent. Je ne peux pas vous entendre dire que les instances ont disparu. D'ailleurs, tout à l'heure, vous ne saviez même pas qu'elles avaient été renouvelées ; elles l'ont été au mois de septembre dernier. Entre-temps, les habitants ont eu le temps de travailler dans le cadre du Club Vauban, aux discussions autour du parc Saint-Étienne. Les membres du Conseil d'habitants ont été associés au schéma d'aménagement de la forêt de Chailluz. Les habitants de Bregille ont notamment proposé de retravailler sur l'espace santé de la forêt de Bregille, ils ont organisé des balades urbaines ; je pense à celle qui a été faite dans le quartier de Palente-Orchamps pour faire un diagnostic, en marchant avec les élus. Il y a eu aussi des formations, et notamment une formation qui a très bien fonctionné -je remercie notre Directeur Général des services et notre Adjoint aux finances-, qui était une formation sur « comment fonctionne la Ville ? », « quelles sont les compétences de notre collectivité ? » et « comment fonctionne un budget ? ». Je peux vous assurer que l'on avait 60 personnes qui étaient présentes dans cette salle ; les questions étaient très pointues et les personnes étaient extrêmement satisfaites des échanges qui ont eu lieu. Ainsi, je ne peux pas entendre dire que les Conseils d'habitants n'existent plus, un travail est fait très régulièrement. Ils sont actuellement en train de travailler -je pense qu'ils ont bientôt terminé- dans le cadre d'une formation « intelligence collective », qui leur permet notamment d'apprendre à s'exprimer en public, parce que ce n'est pas toujours facile pour tout le monde, à porter des projets et à travailler collectivement.

Comme je le disais et comme Anthony POULIN l'a très bien résumé, le plus important est la question de la confiance. Monsieur FAGAUT, tout le monde ne le sait pas forcément, mais j'ai été, un temps, attaché dans une autre collectivité et je me souviens que les membres du groupe politique dont vous faites partie avaient l'habitude de répondre, pour ne pas voter « pour », quand ils étaient dans une position un peu compliquée parce que cela impliquait les citoyens, que c'était une usine à gaz, que c'était flou ou alors que le projet était non abouti. C'est un peu l'habitude qu'ont Les Républicains régulièrement dans les collectivités quand ils ne souhaitent pas voter un projet qui, pourtant, donne un droit nouveau aux citoyens. L'intervention de mon collègue était assez juste, la seule question est celle de la confiance que l'on porte, ou non, aux citoyens.

Mme LA MAIRE : Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 10 abstentions. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 7

Avenant n° 3 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent portant sur les marchés publics destinés à satisfaire des besoins récurrents

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce que vous avez besoin d'informations supplémentaires, sinon je soumetts au vote ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 8

Validation du rapport de la CLECT - Bonus soutenabilité voirie

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Question n° 9

Elections professionnelles 2022 - Dispositions relatives aux instances représentatives du personnel

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des abstentions ?

M. Gilles SPICHER : Merci, Madame la Maire. Ce rapport est cette fois-ci présenté, après avoir été présenté la semaine dernière à l'instance du Grand Besançon, au Conseil Municipal dans notre assemblée. C'est la raison pour laquelle je vais reprendre les arguments que j'ai pu développer la semaine dernière.

Ce rapport entérine donc la suppression des Comités Techniques (CT) et des CHSCT. Ces deux instances sont donc remplacées par des Comités Sociaux Territoriaux (CST), au sein desquels seront formées des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Je voudrais que vous mesuriez la différence qu'il peut y avoir : auparavant, le mandat au CHSCT pouvait être occupé, sur désignation des organisations élues, par un élu ou par un militant qui pouvait s'occuper uniquement de ce mandat. Aujourd'hui, les membres de la future formation spécialisée seront aussi membres du CST et donc cumuleront les deux fonctions.

Je voudrais aussi rappeler l'importance des CHSCT (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) dans la vie des entreprises. Les questions de santé au travail, de *burn-out*, de stress, d'anxiété, de maladies professionnelles, les troubles musculo-squelettiques, mais aussi les questions de harcèlement, de discrimination sont maintenant reconnues comme des facteurs de dégradation des conditions de vie et de travail des salariés, bien souvent grâce à l'action des CHSCT, et c'est heureux. Il y a donc bien nécessité d'avoir une instance dédiée aux conditions de travail. Le maintien des Comités Techniques et des CHSCT, avec leurs propres champs d'intervention sur des enjeux spécifiques clairement identifiés, est donc essentiel pour la concertation et pour apporter des réponses constructives.

Je citerai deux exemples, dont un local : l'affaire de l'amiante au CHU de Besançon. Pour avoir suivi cette affaire, dans le cadre d'une autre responsabilité, je sais qu'il fallait, sur cette question, enquêter sur le terrain, rencontrer les agents, avoir des connaissances techniques et avoir également des connaissances des textes législatifs sur cette question. Cela demande une spécialisation. L'autre exemple est un exemple qui, malheureusement, revient dans l'actualité, qui est l'affaire des suicides à France Télécom. Heureusement que les organisations représentatives des salariés ont pu mettre en avant le drame qu'a constitué cette affaire pour un certain nombre de personnes.

Cette réforme, issue de la loi de transformation de la Fonction publique, ne permet pas de réunir les conditions d'un dialogue social constructif et nous devons nous en préoccuper, en tant qu'élus. Les CHSCT disposaient d'un certain nombre de moyens pour mener à bien leur mission (information, enquête, visites, recours à des experts et droit d'alerte). La fusion des deux instances aura pour conséquence que les sujets spécifiques seront noyés dans une masse de sujets. La création du Comité Social affaiblira et diluera dans cette instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions qui nécessitent une approche et des moyens spécifiques. Et ce, d'autant plus que les représentants du personnel auront à la fois à traiter maintenant les questions du CT et celles du CHSCT. On peut donc se demander comment ces représentants trouveront encore le temps d'être en contact des salariés.

C'est donc bien à une réforme de régression sociale que nous avons affaire. Supprimer les CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives, son budget dédié, ses représentants formés et techniciens, et le rôle essentiel qu'ils jouent dans la protection, la santé et la sécurité des personnels. Nous ne pouvons pas, en tant qu'élus, rester insensibles à cette dégradation du dialogue social, contrairement à ce que disait un élu du Conseil Communautaire. C'est bien une dégradation du dialogue social. On le sait tous, la santé au travail des salariés est une condition *sine qua non* de la bonne marche d'une entreprise, qu'elle soit publique ou privée.

Bien entendu, nous avons noté que cette réforme nous était imposée par la loi de transformation de la Fonction publique, dont nous demandons l'abrogation. C'est la raison pour laquelle les élus du « Parti Communiste Français » et de « À gauche citoyens » s'abstiendront sur ce texte. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci.

Mme Élise AEBISCHER : Très rapidement, puisque nous avons déjà eu le débat lors de notre Conseil Communautaire. Je voudrais ajouter quelques précisions. D'une part, Gilles SPICHER, vous avez conclu sur le fait que c'est une loi qui nous arrive et qu'il nous est dans l'obligation d'appliquer. On peut effectivement s'interroger sur le devenir de cette commission qui traitera la question de la sécurité au travail, et plus généralement des conditions de travail.

Je voudrais redire qu'une ouverture est faite parce que les membres suppléants de cette commission pourront être des membres de la liste qui ne seront pas forcément élus au CT. Cela permettra d'impliquer davantage de personnes dans le dialogue social et dans la vie démocratique de dialogue social. Je voulais aussi rappeler les missions qui seront données au CHSCT et à cette commission qui en sera la poursuite. Les visites sur site sont toujours très constructives dans un dialogue avec les organisations syndicales, les membres des CHSCT, qui nous ont permis -notamment lorsque l'on a passé le rapport sur les tranches annuelles- de faire presque 200 000 € d'intervention dans le cadre des tranches annuelles, sur des remarques qui ont été faites soit par l'ACFI, soit par des visites de CHSCT. Ce travail là sera donc poursuivi.

Vous avez cité la question des violences et du harcèlement, sur lequel un travail très positif a été fait par le CHSCT pour mettre en place un système de signalement des violences, qu'elles soient sexistes, sexuelles ou de harcèlement moral, qu'elles soient en interne ou par les usagers. Ce sont de vraies mesures de progrès sur lesquelles on est en train de voir les premiers résultats, avec un meilleur accompagnement des agents victimes.

J'ai entendu les remarques. On continuera de travailler et d'interroger cette commission, dans laquelle on espère que les organisations syndicales prendront place entière, comme elles l'ont fait lors des CHSCT. C'est sur cette vision plutôt positive de l'avenir que je nous vois dans des discussions très constructives avec ses futurs représentants.

Mme LA MAIRE : Merci, je pense que les éléments ont été apportés.

Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 10 abstentions. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 10

Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en CDI

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 11

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Question n° 12

Soutien à l'association Côté Cour dans le cadre de la journée internationale du 17 mai contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci Madame la Maire. Cette pièce de théâtre est adaptée d'un album que je connais bien, et je suis assez ravie qu'elle soit programmée, même si je trouve un peu réducteur de le faire pour la pièce de théâtre et l'histoire de le faire ce jour-là. Au regard des objectifs annoncés, je ne comprends pas pourquoi elle est programmée en ville et non dans un quartier, puisque chaque MJC, chaque Maison de Quartier possède une salle qui pourrait l'accueillir.

Mme LA MAIRE : Oui, Valérie.

Mme Valérie HALLER : On y avait effectivement songé, mais la réservation a été faite assez tard et l'on n'avait plus de place. La seule salle qui pouvait nous accueillir à ce moment-là, parce que l'on pensait que c'était important symboliquement, était la salle Proudhon. Par contre, les enfants du Francas des différents quartiers sont invités. On y avait pensé, mais c'est vraiment structurel et technique.

Mme LA MAIRE : Merci, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci beaucoup. »

Question n° 13

Soutien à l'association Nouvel Esprit LGBTQ+ contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Valérie.

Mme Valérie HALLER : Je voulais vous présenter cette délibération, en soutien à la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, deux jours après la Journée internationale.

La Ville de Besançon est profondément engagée contre toutes les formes de discrimination. N'oublions pas les agressions homophobes de l'été 2018 au parc Micaud, ni les tags obscènes homophobes dessinés avant la Marche des fiertés l'année dernière. Le nombre d'actes anti-LGBT est en croissance partout en France. Les personnes LGBTphobes deviennent de plus en plus virulentes, d'après la déléguée interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, Sophie ÉLIZÉON.

Ce samedi 21 mai, l'association Nouvel Esprit, luttant pour l'égalité des droits aux personnes LGBTQ+, vous invite à la marche militante pour réaffirmer ensemble le droit de vivre librement. Il s'agira d'un événement d'ampleur unique en Bourgogne-Franche-Comté. La subvention que nous votons ce soir doit soutenir cette marche et dénoncer les discriminations LGBTQphobes. Merci.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 14

Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour son Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation (LAEO) et son accueil de jour

« **Mme LA MAIRE** : S'il n'y a pas de propos particuliers, je sou mets au vote ce dossier aussi fondamental, dans une société qui reste encore largement trop violente vis-à-vis des femmes.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 15

Location, pose et dépose de motifs lumineux pour les illuminations de Noël - Autorisation de signature du marché public

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 16

Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public et signature de conventions avec les associations

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 17

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions aux associations

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a besoin d'informations ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 18

Congrès - Attribution de subventions - Troisième répartition au titre de l'année 2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 19

Convention avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 20

Relations Internationales - Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Des demandes de précisions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 21

Accord-cadre pour la fourniture et/ou le marquage d'objets promotionnels pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et le CCAS de Besançon - Autorisation de signature

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Des demandes de précisions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 22

Création d'un Marché de Rivotte : Transformation de l'animation « Village des terroirs » en marché municipal et partenariat avec « l'Association des commerçants qui roulent »

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a besoin d'informations ? De précisions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Question n° 23

Création d'un marché à Montrapon - Place de Coubertin

« **Mme LA MAIRE** : Je donne la parole à Julie CHETTOUH et ensuite Damien HUGUET.

Mme Julie CHETTOUH : Je vous propose de voter la création d'un nouveau marché dans le quartier de Montrapon. Il s'agit de répondre à notre volonté de renforcement du commerce de proximité, et également de répondre à une demande des habitants exprimée depuis plusieurs années.

On a fait le point sur le jour qui pouvait être choisi et nous avons choisi le jeudi. Vous avez la liste des marchés de plein vent qui sont proposés et le jeudi était le jour où il y avait le moins de marchés. On s'est bien sûr rapprochés de nos commerçants non sédentaires qui nous ont orientés vers ce jour-là. Au niveau du lieu, il s'agit de la place de Coubertin, qui est juste à proximité de l'Intermarché de Montrapon. Là aussi, nous avons répondu surtout à des contraintes techniques parce que, quand on crée un marché, il faut que la densité au sol corresponde, il faut pouvoir nettoyer et respecter un certain nombre de règles.

On est plutôt contents de lancer cette création, d'autant plus que l'on a pu se rendre compte, avec la crise sanitaire que l'on a traversée, que la création d'un marché était vraiment une réponse de proximité à des besoins réels des habitants.

On vous propose donc de voter cette création. J'en profite pour remercier grandement les services de la DSTP. On est passé sur le précédent rapport avec la création du marché de Rivotte, qui est une reprise d'une animation commerciale également par nos services qui gèrent les marchés. Je les remercie grandement parce qu'ils ont fait un bon travail et qu'ils ont travaillé en concertation avec les autres services.

Je laisse la parole à Damien HUGUET, qui a bien travaillé aussi sur cette création. On reste à votre disposition si vous avez des questions.

M. Damien HUGUET : Merci. Le quartier de Montrapon-Montboucons compte un peu plus de 13 000 habitants, parmi lesquels certains vivent au sein du Quartier Prioritaire -ce Quartier Prioritaire que je souhaitais mettre en avant ce soir-. Ce quartier est caractérisé par une mixité sociale importante ; on y rencontre beaucoup de jeunes étudiants de par sa proximité avec le campus de La Bouloie, mais aussi des familles monoparentales et une part non négligeable de personnes âgées. Il est également situé à proximité de nombreux établissements scolaires ou de formation, proche de zones économiques, comme Temis ou encore Trépillot.

Le quartier manque cruellement de marchés de proximité, alors que cette forme commerciale est attendue par les habitants. Nous attendons aussi de celui-ci qu'il participe pleinement au dynamisme de la place de Coubertin, de ses commerces aux alentours et plus largement du quartier de Montrapon. Le choix de la place de Coubertin a été retenu, car il s'agit du seul lieu dans le quartier permettant assez facilement d'allier les contraintes techniques et de réunir le quartier de part et d'autre du boulevard. Il m'a donc semblé important de porter, avec Julie CHETTOUH, mais également avec Frédérique BAEHR, déléguée municipale au commerce, la création de celui-ci au cœur du quartier de Montrapon et au sein du QPV, pour le dynamiser, pour faire se côtoyer et se rencontrer ponctuellement les habitants, faire venir des Bisontins ou Grand Bisontins dans un quartier qu'ils pourraient également découvrir à cette occasion.

Suite à la pandémie que nous avons connue, il est important de recréer du lien, et le marché contribue aussi à l'animation sociale du quartier. Plus qu'un simple lieu d'échange commercial, ce marché sera un point de rencontre et de rendez-vous tant pour les anciens que pour les nouveaux habitants. C'est aussi un moyen de rompre avec la monotonie du quotidien à quelques pas de chez soi, avec un espace de convivialité.

Ce projet est soutenu par les membres du CCH et l'Association des commerçants de Montrapon, que nous avons pu à de nombreuses reprises rencontrer pour travailler ce projet.

Je souhaite aussi que ce marché puisse profiter à mieux faire connaître les commerces déjà implantés dans le quartier, mais aussi à le dynamiser. Cela permettra également de valoriser les producteurs de notre territoire, de les rencontrer et de les inclure pleinement dans notre Ville et nos circuits courts.

Il s'agit aussi d'apporter une diversification des produits avec la présence de primeurs, d'un traiteur, de bouchers-charcutiers, d'un crémier, d'un commerçant d'olives et de fruits secs, mais aussi de vendeurs de vêtements, femme et homme. Il sera également possible de se restaurer le midi.

Notre ambition était de trouver un ensemble de commerçants avec une vision commerciale qui corresponde au quartier et à ses habitants.

Enfin, c'est aussi la possibilité de trouver des fruits et des légumes de saison et favoriser une alimentation variée, saine et équilibrée, comme j'ai pu en ressentir expressément la demande.

Je remercie enfin les services pour leur forte implication dans ce projet, et nous vous donnons donc rendez-vous, si vous votez favorablement ce dossier, au marché, Place de Coubertin, le jeudi 2 juin entre 9 heures et 13 heures.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci.

Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire.

La création d'un marché de proximité à Montrapon Place de Coubertin est une bonne nouvelle pour ce quartier. Les marchés sont des lieux de vie indispensables, qui rassemblent et qui dynamisent.

Au-delà, qu'en est-il du quartier des Clairs-Soleils ?

Aujourd'hui, la Place des Lumières est plutôt une place sans lumière au sens propre si on considère l'absence totale d'enseignes commerciales sur ce site délaissé.

Un projet de marché y prendrait tout son sens, car aucune offre de proximité n'y est malheureusement disponible pour les habitants.

Pour Planoise, peut-on estimer que le marché des Époisses, celui d'Île-de-France, sont dans leur organisation à la hauteur de ce qu'ils représentent en termes d'affluence ?

Le stationnement, l'accueil des commerçants, des consommateurs ne devraient-ils pas susciter une réflexion nouvelle pour que ces lieux soient à la hauteur du projet de transformation urbaine en cours ?

C'est aussi une question d'image, un message positif qui serait envoyé aux habitants du quartier et plus largement.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci.

Hasni ALEM.

M. Hasni ALEM : Oui, je vais intervenir parce que vous avez abordé la question de la Place des Lumières.

Sur la question du marché, cela avait été essayé à une époque et cela n'avait pas marché puisqu'il y avait une partie...

(Réaction dans la salle).

M. Hasni ALEM : J'étais né, alors c'était il n'y a pas si longtemps que ça.

(Rires).

M. Hasni ALEM : Cela n'avait pas marché parce qu'une bonne partie des habitants allaient souvent au marché de Palente.

Sur la question de la Place des Lumières, je suis d'accord avec vous, c'est un nœud extrêmement important par rapport à ce quartier des Clairs-Soleils.

Un projet est en train d'être travaillé avec les habitants, mais je ne vais pas rentrer dans les détails parce qu'il n'est pas encore ficelé et qu'il faut aussi le présenter aux habitants avant toute chose, et on n'a pas encore réussi à le terminer complètement, mais un projet est en train d'être mis en place, qui tournerait

autour de plusieurs fonctions, des fonctions commerciales, mais aussi des fonctions de service, et qui avancera dans les mois qui viennent.

Cette question-là est donc fortement prise en compte, et on essaie d'avancer sur ça, mais encore une fois, on avance avec les habitants et les acteurs de terrain. Par exemple, avec la Maison de Quartier associative, la MJC, on a pas mal travaillé sur cette question.

La question de la Place des Lumières est donc vraiment importante à nos yeux, surtout par rapport au quartier des Clairs-Soleils, et on essaie d'avancer sur ça. D'ailleurs, des choses ont été faites. La MJC et l'Association Juste Ici ont mis en place le Jardin des Lumières, qui est aussi Place des Lumières, juste en face, qui est en train d'égayer justement cet endroit-là, et au-delà de ça, comme je vous l'ai dit, on travaille avec les habitants sur cette question-là, mais très rapidement, dès les mois qui viendront, cela avancera.

Mme LA MAIRE : Yannick POUJET et Julie après.

M. Yannick POUJET : Bonjour. Merci, Madame la Maire.

Pour répondre à la partie de Planoise, en particulier en ce qui concerne le marché des Époisses, vous êtes au courant que nous avons fini les concertations sur le secteur Bourgogne, qui touche en effet la place où se situe ce marché, et donc, un travail va maintenant être lancé sur comment repositionner et retravailler ce marché-là.

Une fois que nous aurons fini avec les Époisses, nous pourrons en effet revoir aussi celui d'Île-de-France sur sa circulation et, je tiens à le préciser, pour répondre peut-être à une remarque qui a eu lieu il y a quelques minutes maintenant, le Conseil Citoyen est pleinement associé à ces démarches, et nous allons retourner en lien avec le Conseil Citoyen auprès des habitants pour retravailler les deux projets des marchés.

Mme LA MAIRE : Merci.

Julie CHETTOUH.

Mme Julie CHETTOUH : Oui, alors, moi, je voulais juste répondre parce que vous avez l'air de sous-entendre, et ce n'est peut-être pas le cas, que sur Planoise, on s'en occupe de manière différente alors qu'en fait, les marchés qui sont à Planoise sont vraiment des moteurs, et quand on discute avec nos représentants des commerçants non sédentaires, ils sont pleinement associés à nos réflexions, on les prend très au sérieux, ils bénéficient des mêmes services, c'est-à-dire placiers, enlèvement des véhicules gênants si c'est le cas.

De plus, ce n'est pas le marché dont vous avez parlé, mais c'est quand même Planoise, sur Cassin notamment où on avait des problématiques, mais on les a aussi ailleurs, de déchets, que l'on a prises très au sérieux, et là, visiblement, cela s'est amélioré ces dernières semaines, voire ces derniers mois. Pour Cassin, par exemple, on a rajouté un passage de Police Municipale pour aller vérifier que cela finit bien à l'heure et qu'il n'y ait pas trop de déchets qui traînent.

Pourquoi la Police ? Parce que c'est le samedi. C'est sur un jour où l'on n'a pas forcément les autres services.

Ils font donc partie d'un ensemble, et je dirais même qu'ils sont moteurs.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je crois qu'il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Je soumetts donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci encore. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 24

Régularisation de la prise en charge du coût de fonctionnement du centre de vaccination de Micropolis - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le Département du Doubs

« **Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 24 concernant la prise en charge du coût de fonctionnement du centre de vaccination de Micropolis est un partenariat entre la Ville de Besançon et le Département du Doubs.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Question n° 25

Contrat de Ville - Dotation Politique de la Ville 2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des demandes de parole ?

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire.

En direction des Quartiers Prioritaires, la Ville de Besançon bénéficie pour la seconde année consécutive de cette dotation supplémentaire de l'État.

D'un côté, nous pourrions nous en réjouir en remerciant l'État pour cet engagement supplémentaire de 1,8 M€ vers les secteurs qui en ont bien besoin.

D'un autre côté, cette nouvelle dotation, deux ans après votre élection, veut dire que cela va mal, que la situation de nos Quartiers Prioritaires s'est dégradée depuis deux ans.

Face à ce constat, vous allez certainement, comme vous nous y avez habitués, vous défausser sur l'État. C'est la faute de l'État. Alors que plus que jamais, celui-ci s'est engagé depuis 2017 en faveur des quartiers fragilisés à travers les dispositifs spécifiques de la Politique de la Ville et à travers le dispositif général du plan de relance.

Madame la Maire, vous savez pertinemment qu'au moment où les quartiers bisontins ont commencé à faire partie de la liste des bénéficiaires de ces dotations supplémentaires, d'autres Quartiers Prioritaires dans d'autres villes au niveau national en sont sortis, ce qui veut dire que leur situation s'est améliorée, et ce malgré la crise sanitaire et ses conséquences.

Madame la Maire, l'heure du premier bilan a en fait sonné pour vous et votre majorité, et je ne peux m'empêcher de penser que ce recul de Besançon, on peut aussi le déplorer sur d'autres sujets en termes d'image, de rayonnement, de communication économique inexistante, de place de notre Université, d'indécision pour le site Saint-Jacques, d'équipement au sens large en suspens, comme celui de la RN57, ou le projet urbain des Vaîtes. Situation locale que ne devrait pas améliorer la récente alliance nationale en vue des Législatives.

La dégradation dans nos Quartiers Prioritaires n'est-elle pas le signe d'une dégradation plus globale et qui touche l'ensemble de notre Ville ?

Voilà une question qui ne manque pas d'inquiéter les Bisontines et les Bisontins.

Merci.

Mme LA MAIRE : Comment dire ? Vous êtes en train de dire que la situation de Planoise se dégraderait depuis deux ans ? Je vous invite à relire toutes les Analyses de Besoins Sociaux qui sont travaillées depuis maintenant un certain nombre d'années, et voir comment nous sommes sur une trajectoire malheureusement difficile à redresser, si je peux me permettre de le dire comme ça.

Madame ROCHDI, vous étiez justement sur cette dotation et je n'ai pas vu de redressement de la situation à ce moment-là, mais je n'ai pas pour habitude de considérer que parce que la réponse n'arrivait pas, que ce serait de votre fait puisque c'est ce que vous semblez laisser entendre.

Ce que je peux constater, c'est que nous avons bien, effectivement, des quartiers qui sont en très grande difficulté et que nous avons des quartiers qui ont subi effectivement aussi, depuis deux ans, une crise majeure, qui a touché particulièrement les plus vulnérables.

Nous avons aussi quelque chose de particulier, si je parle de Planoise ou des autres quartiers, c'est que suite à la démolition des 408, nous avons eu aussi des déplacements de population qui ont fait que nous avons eu des phénomènes de concentration de fragilité, de vulnérabilité de différentes natures, et ça, c'est justement la trajectoire dans laquelle nous sommes pour essayer de sortir de cette trajectoire.

La DSU, c'est très ancien. Nous sommes effectivement dans des quartiers de très grande difficulté. Moi, je le dis très clairement, très simplement, c'est trop facile de dire que cela fait deux ans que la situation est dramatique à Planoise ou autres quartiers. TROP facile, Madame ROCHDI. TROP facile de faire des analyses aussi simplistes quand on est face à des problèmes de vie. Moi, je parle des gens de Planoise,

de ce à quoi ils sont confrontés, des difficultés dans lesquelles ils sont, et justement, tous les dispositifs qu'il est nécessaire de mettre en place.

Alors, je vais le dire. Il y a eu une volonté dans le mandat précédent qui a consisté à aller sur un NPRU qui lui, justement, veut transformer ce quartier, par exemple, à Planoise, mais pas seulement. Et cette volonté-là, elle a été réaffirmée avec ce mandat-là. D'ailleurs, je suis très heureuse du bâtiment qui va s'élever comme totem de la fonction numérique sur notre Ville, qui s'appelle La Fabrique Numérique. Je suis très heureuse que le centre Île-de-France va lui aussi se transformer puisque ce sont bien les programmations dans lesquelles nous sommes, aujourd'hui, nous sommes en train de continuer à y travailler avec les copropriétés, et nous sommes très heureux, d'ailleurs, que ce qui n'avait pas fonctionné dans le mandat précédent, aujourd'hui fonctionne grâce à un travail pied à pied avec des copropriétaires et avec, bien sûr, l'Adjoint au quartier, qui est attaché à l'évolution. Ça, je le dis, et le travail que fait Nicolas BODIN, enfin, tous nos élus sont concentrés sur ce travail-là. Je suis très heureuse de voir que, effectivement, les projets foisonnent et que nous allons, j'espère bien, voir se transformer de façon profonde la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Si quelqu'un dans cette salle est capable de dire que la situation de nos Quartiers Prioritaires viendrait d'un problème de gestion d'il y a deux ans, j'espère quand même qu'il se regardera dans la glace parce que ce n'est juste pas possible de pouvoir dire ça. Nous sommes sur une trajectoire depuis des années, et depuis des années, nous manquons d'un travail, de moyens, et je reviens là-dessus, de fonctionnement d'accompagnement. Les associations attendent plus de moyens. Quand elles réussissent à entraîner avec elles un travail scolaire pour les enfants, un travail sur la parentalité, un travail sur l'accès à l'emploi, un travail sur le respect sur les espaces publics, un travail sur comment je peux m'emparer de tous les projets, en particulier, par exemple, de tout ce qui peut être numérique ou autres, la ferme urbaine, un éco-quartier qui devrait pouvoir émerger et être la fierté, changer l'image des quartiers, je parle de Planoise, mais je peux parler de la même façon aussi de tous les autres quartiers qui sont encore aujourd'hui en train de se transformer.

Je le dis : regardons les choses en face et ne faisons pas semblant. Nous sommes sur une trajectoire d'une politique qui a péché et qui aujourd'hui nécessite un investissement très lourd. Et vous étiez à des réunions que j'avais avec l'État quand il était question d'évaluation, et quand on nous annonçait qu'il y avait eu 5 Mds€ de mis, par exemple, sur la Politique de la Ville, je demandais si finalement 5 Mds€, ça correspondait aux besoins parce que dans nos évaluations, nous avons du mal à savoir si finalement, 5 Mds€, c'était suffisant ou s'il aurait fallu bien plus. Je parle de 5 Mds€ sur la France, au niveau national. Est-ce que ce ne sont pas 15 Mds€ que nous aurions dû mettre pour justement sortir les personnes de cette grande fragilité et vulnérabilité ?

Je veux bien que l'on joue à ça, que ce serait depuis deux ans qu'il y aurait des problèmes à Planoise. Franchement, comment peut-on dire des choses pareilles ?

Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Madame la Maire, je reviens sur le sujet de ce rapport, qui est cette dotation nouvelle dont bénéficie le Contrat de Ville ou la Ville de Besançon à travers le Grand Besançon depuis deux ans.

Vous confirmez bien que cette dotation-là est annuelle ? Elle est donnée en fonction d'une analyse d'un certain nombre d'indices ? On est d'accord ? Oui ou non ?

Mme LA MAIRE : Ce n'est pas vous qui commencez à faire les aller-retour, Madame ROCHDI. On n'est pas dans une commission ou dans une cour d'école. D'accord ?

Vous posez une question, point barre.

Je crois que vous l'avez posée la question ?

Mme Karima ROCHDI : Je vais donc reformuler ma question : comment est calculée cette dotation annuelle ?

Si le Contrat de Ville du Grand Besançon n'avait pas bénéficié de ces dotations le mandat dernier, c'est que peut-être les indicateurs n'étaient pas si critiques pour que le Contrat de Ville bénéficie de cette dotation annuelle.

Mme LA MAIRE : C'est vraiment incroyable ce que vous êtes en train de jouer, mais c'est impressionnant de mauvaise foi.

Je tiens quand même à dire que nous avons signé dans la fin du mandat un projet de convention ANRU, qui a amené à ce qu'il y ait des démarches d'évaluation, et que c'est de ce fait-là que ces sommes-là ont été attribuées. C'est donc bien la continuité de quelque chose qui avait été envisagée dès le mandat précédent. Et je vais vous abstraire, Madame ROCHDI, de la responsabilité de ce qui se passait dans le mandat précédent. Je répète que c'est une trajectoire, ça fait 30 ans que nous avons une trajectoire pour ce quartier qui n'a cessé de se dégrader d'année en année. La situation ne s'est pas redressée.

Soyons clairs : il est important d'envisager que nous ayons des actions et des moyens.

Alors, si vous êtes en train de regretter que nous ayons des moyens face aux faits de la situation, par exemple, de nonaccès aux droits pour les populations, par exemple aux soins pour les enfants, les dentistes pour les enfants, etc., si vous êtes en train de me dire que vous regrettez que nous ayons pu constater que nous étions dans cette situation-là et que cette convention-là ne peut se signer que dans le cadre d'une convention de l'ANRU, que c'est juste ce levier-là qui permet d'accéder à cette donnée-là, si vous pouvez recontester, mais je vous donnerai la parole l'année prochaine, non, au prochain Conseil Municipal, mais en tout cas, je le dis, c'est une question technique.

Mme Marie ÉTÉVENARD : Merci, Madame la Maire.

Je voulais préciser qu'entre-temps, nous avons subi une crise grave et qu'évidemment, cette crise était aussi une crise de repli sur soi, et que cela a favorisé tout ce que l'on est en train de décrire.

De manière un peu plus précise, la dotation Politique de la Ville est attribuée en fonction de trois critères. Il faut que la population de nos Quartiers Prioritaires représente plus de 19 % de la population de la ville, ce qui est le cas pour Besançon. Il faut aussi que la Ville touche la dotation de solidarité urbaine, ce qui est aussi notre cas, et qu'une convention avec l'ANRU ait été signée.

Et je m'adresse à vous, Madame... Si vous avez le droit d'intervenir, il me semble que les dates peuvent être aussi une explication parce que la signature de l'ANRU a eu lieu en 2019. J'ai interrogé le représentant de l'État. Ce n'est pas tout à fait clair par rapport à ce qui a changé par rapport à il y a deux ans, mais ce qui est certain, c'est que c'est une plus-value énorme et que l'on peut se réjouir qu'elle augmente le fonctionnement de l'enveloppe de proximité que l'on est en train de mettre en place de manière très opérationnelle sur nos quartiers, en étant au pied d'immeubles dans tous les quartiers, et que l'on a besoin de cette proximité pour recréer du lien, et c'est cela qui compte aujourd'hui après cette crise du repli sur soi.

On peut noter aussi qu'en investissement, on met un focus sur la santé, ce qui est fondamental après cette période, avec des ateliers de formation des médiateurs qui pourront intervenir, avec une cuisine mobile qui pourra aussi intervenir sur nos pieds d'immeubles.

Enfin, voilà, tout est dans le rapport, mais nous pouvons saluer ce renforcement de soutien aux écoles sur Montrapon et le gymnase Diderot.

Voilà. C'est plutôt positif.

M. Gilles SPICHER : Merci, Madame la Maire.

Je crois que là, on est en train de faire le procès des collectivités locales, et donc, de l'action de la Mairie de Besançon.

Moi, je voudrais rappeler quand même un certain nombre de choses. Comme l'a rappelé Marie ÉTÉVENARD, nous sortons d'une crise, la crise du Covid. Et je voudrais quand même rappeler que s'il n'y avait pas eu l'action des collectivités locales pour mettre en place les politiques de dépistage, les politiques de vaccination, nous n'aurions pas pu en sortir... Et l'ensemble des collectivités locales, pas seulement la Ville de Besançon, et tous bords confondus.

Et je voudrais aussi rappeler un certain nombre de choses. On fait un peu trop facilement le procès de la Ville de Besançon et des collectivités locales. Je voudrais quand même rappeler, concernant l'appauvrissement dans les milieux populaires, les mesures concernant les diminutions d'APL, le fait que le mouvement du logement social soit privé de plusieurs milliards, les mesures du chômage qui aggravent les conditions, et puis, la question de la disparition dans un certain nombre de quartiers et de secteurs des services publics. Il n'y a qu'à voir aujourd'hui les difficultés dans lesquelles sont les établissements hospitaliers pour recruter du personnel. Mais c'est aussi la disparition d'un certain nombre de services publics de proximité.

Je crois qu'il faudrait rappeler aussi la responsabilité de l'État, des gouvernements, dans ces politiques et...

(Réactions dans la salle)

Mme LA MAIRE : Pascale BILLEREY.

Mme Pascale BILLEREY : Moi, je vous invite quand même à découvrir le document de l'AUDAB sur les quartiers bisontins. Franchement, sur tous les quartiers : montée de la pauvreté.

Centre-Chapelle des Buis, je n'aurais jamais imaginé qu'il y avait une hausse de la pauvreté ; Bregille, Chaprais.

Après, il y a des zones très concentrées de pauvreté : IRIS Battant, Grette, Velotte. Velotte ! Saint-Ferjeux. Il y a des quartiers que l'on connaît déjà, mais quand même ! Moi, quand je lis ça, je me dis : mais alors, c'est la faute de Besançon, alors que l'on a des rapports qui tombent sans arrêt, la Fondation de l'Abbé Pierre, qui explique qu'il y a une montée énorme de la pauvreté depuis ces dernières années, avec à côté de ça, des gens qui sont de plus en plus riches. On est quand même dans une société qui est de plus en plus clivée, et nous, il faut quand même que l'on essaie d'accompagner ça, mais ce n'est pas simple. Et ça, je voulais rappeler que c'est dans tous les quartiers.

Je vous incite donc vraiment à lire « Les quartiers bisontins », que vous découvriez les IRIS, IRIS par IRIS, ce qui s'y passe, et puis que l'on ait une analyse objective sur l'ensemble de notre Ville. Parce que là, on est sur les Quartiers Prioritaires de la Ville, mais il va falloir avoir une attention particulière aussi pour d'autres lieux de Besançon.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci, Madame la Maire.

J'ai analysé ce document, et effectivement, tous les quartiers de la Ville se paupérissent. Mais il faudrait peut-être faire un point et voir pourquoi. On sait qu'il y a eu aussi des gens qui ont été déplacés, qui étaient à Planoise, qui n'avaient pas le droit de rester à Planoise, et que l'on a mis dans d'autres quartiers. Alors, est-ce que c'est ça qui paupérise ?

Mais, ce que je voulais dire, c'est que l'on ne peut pas se réjouir de recevoir des subventions qui sont accordées en fonction de la paupérisation d'une ville. Oui, on peut se réjouir d'avoir de l'argent pour essayer de faire des choses, mais on ne peut pas se réjouir d'être éligible.

Mais je ne dis pas que c'est de votre faute. Je suis prudente par rapport à ça.

M. Yannick POUJET : Je voudrais juste insister sur un point, que Marie ÉTÉVENARD a dit : il faut bien trois conditions pour toucher la dotation de Politique de la Ville.

Mme Karima ROCHDI : *Intervention hors micro.*

M. Yannick POUJET : Non, mais j'insiste bien. Je ne dis pas qu'il n'y a pas, à un moment ou à un autre, une histoire de paupérisation ou pas. Bien sûr que c'est difficile pour une grande majorité. Et comme cela vient d'être rappelé, cela ne touche pas que le quartier de Planoise. Mais le travail qui a été mené pour signer la convention de l'ANRU, c'est un travail que l'État a mené avec nous et qui va soutenir tout ce qui va se passer sur le quartier. Et c'est une reconnaissance de cette convention. Ce n'est pas uniquement la paupérisation. S'il n'y avait pas eu de convention signée avec l'ANRU, la DPV, on ne la touchait pas. Et cela ne nous permettait pas de continuer à faire des investissements aussi forts.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous remercie.

Je soumets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 26

Acquisition à M. Julien Maix - Propriété bâtie sise 1, chemin de la Malate

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Question n° 27

Quartier Grette - Signature d'une convention de portage avec la SPL Territoire 25

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des commentaires ? Oui ?

Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Oui. On voudrait intervenir sur ce dossier. Vous connaissez un peu nos réticences par rapport à l'ANRU. Et ce qui est en train de se passer sur les problématiques de logement, soit sur notre Ville, notre proximité, mais même au niveau national, nous inquiète d'une façon relativement forte.

Le nombre de logements publics est de nouveau en baisse dans le cadre de ces constructions alors qu'il n'y a jamais eu autant de demandes.

C'est aussi vrai à Besançon puisque l'on doit être à plus de 6 000 demandes non satisfaites aujourd'hui, 6 200, non satisfaites, qui sont liées à différents phénomènes sur le fait des déconstructions où l'offre est quand même en difficulté pour pouvoir non pas réapprovisionner les personnes qui sont relogées, mais le fait de les reloger bloque l'accès à certains de pouvoir accéder au logement social.

Alors, on est quand même sur un quartier, je sais que vous intervenez sur cette problématique-là, sur la reconstruction de cette partie-là, parce que je pense que c'est aussi une des aberrations de l'ANRU. Autant on peut peut-être imaginer déconstruire dans un certain nombre d'endroits où il y a une concentration importante de logements sociaux, sur lequel on n'est pas d'accord, mais on pourrait au moins comprendre cette logique-là, autant là, il n'y a pas de logique.

Et quand on parle de reconstruire la Ville sur la Ville, de ne pas reconstruire sur ce secteur-là nous pose un certain nombre de difficultés.

On voulait donc réinsister sur cette problématique-là. Vous savez que l'on intervient au niveau du PLH, et ce qui nous inquiète fortement aujourd'hui, c'est que les prix sont en train de monter d'une façon extrêmement conséquente sur notre localité, mais pas que sur notre localité. Je rappelle quand même que les prix de l'immobilier à Besançon ont augmenté de 10 % en 2019, de 10 % en 2020, et de presque 18 % en 2021. On pensait que c'était des phénomènes qui allaient peut-être s'atténuer, mais ils continuent aujourd'hui, ce qui fait que l'on a toute une partie de la population qui ne va plus avoir accès au logement, mais on s'est déjà exprimé. On voulait réintervenir pour pouvoir bien sensibiliser puisqu'avec le phénomène de crise sur l'augmentation des prix de l'énergie, si le bouclier énergétique est levé à un moment ou à un autre, on imagine que de nombreuses familles vont être exclues de leur logement sur le logement privé parce qu'elles n'arriveront ni à payer le logement, ni à payer les charges qui sont autour. C'est donc un phénomène qui risque de s'accroître dans les semaines et dans les mois à venir.

On confirme donc notre abstention sur le phénomène de l'urbanisme.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

8 abstentions.

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 28

Convention annuelle d'objectif 2022 avec France Nature Environnement 25 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 29

Convention annuelle d'objectif 2022 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 30

Convention 2022-2024 entre la Ville de Besançon et le CLER - Réseau pour la Transition Énergétique - pour la mise en œuvre d'un SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie)

« **Mme LA MAIRE** : Sur le dossier n° 30 concernant l'action SLIME. C'est d'actualité puisque ce sont des problématiques de précarité énergétique.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 31

Vie Étudiante - Subvention à Erasmus Student Network dans le cadre de l'Assemblée Générale 2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 32

Création d'une nouvelle crèche au sein du site Viotte

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a besoin d'informations ? Oui ?

Madame LAMBERT.

Mme Marie LAMBERT : 2,5 M€, une nouvelle crèche, mais zéro nouvelle place. Cela a été dit : on fonctionne à moyens constants en ne venant pas augmenter l'offre de berceaux au-delà des 17 places créées en début de mandat.

Avec ce projet, on déshabille Pierre pour habiller Paul puisque l'ouverture de la crèche Viotte entraîne la fermeture de celle de Condorcet, qui n'est d'ailleurs pas dans le même quartier.

Même s'il n'existe pas à Besançon de données disponibles pour en attester formellement, on sait bien que la recherche de modes de garde est souvent compliquée pour les familles. Mes expériences personnelles en la matière, qui datent peut-être un peu, j'en conviens, ne me laissent pas un souvenir très serein de ces périodes de prospection. Il nous a d'ailleurs été indiqué en commission que c'était moins de 50 % des demandes formulées de places en crèche qui étaient satisfaites, sans savoir véritablement quelle était la réalité des besoins et des souhaits des familles.

Je pense donc qu'il serait pertinent de s'interroger sur la concordance entre l'offre de services proposée et les réalités de certains parents. Et en parlant de concordance entre les propositions des uns et les réalités des autres, je ne peux pas m'empêcher d'avoir à l'esprit la situation des agents des crèches, très affectés par la question de réorganisation de leur temps de travail.

Enfin, concernant la localisation du site, permettez-moi de faire part une nouvelle fois de nos inquiétudes sur l'accessibilité de ce nouveau quartier, notamment en termes de stationnement.

Par ailleurs, pouvez-vous me confirmer que les places de la crèche Viotte seront bien destinées à des familles bisontines sans impact des agents non bisontins du pôle administratif tout proche ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci, Madame la Maire.

Tout a été dit par Mme LAMBERT. Effectivement, une nouvelle crèche, et il a fallu que ce soit nous qui, en enquêtant sur cette nouvelle crèche, découvrons que ce n'était pas une nouvelle crèche, mais simplement un transfert de places. Je trouve que peut-être l'information aurait pu être donnée dès le départ parce que, quelque part, c'était une forme... Allez, je ne vais pas utiliser le mot, je vais m'arrêter là.

Et un autre point, il serait temps aussi qu'en matière de méthodologie, on puisse s'appuyer sur du réel. Moi, je demande une étude complète sur les besoins en crèche de la Ville de Besançon. On ne peut pas naviguer comme ça au hasard, dans le brouillard, comme vous le faites depuis deux ans, sur un certain nombre de sujets, dont celui-ci.

Mme LA MAIRE : Claudine CAULET.

Mme Claudine CAULET : Alors, vous savez qu'en matière de crèche, en priorité, nous nous attachons à rénover l'existant. Il y aura des travaux lourds sur la crèche de Battant, pour le confort thermique, deux réhabilitations lourdes, une à Saint-Ferjeux, et la crèche complètement rénovée sera livrée en 2024, si tout se passe bien, et réhabilitation lourde à la crèche d'Orchamps aussi, en juillet 2026.

Donc, la délibération là, effectivement, c'est le projet de construction d'une nouvelle crèche dans le quartier Viotte, une crèche de 60 places, en quatre services de 15 plutôt que trois services de 20. C'est une nouvelle façon de fonctionner en famille. Et effectivement, il y a du redéploiement de la crèche de Condorcet, et il y a aussi, pour faire fonctionner cette crèche, les 18 places que nous avons créées en début de mandat, mais qui ont fait que certaines crèches ont été un petit peu trop densifiées -je pense au rez-de-chaussée de la crèche de Battant, qui n'est pas très agréable, ni pour les parents ni pour les enfants-, et on va pouvoir déplacer ces places-là dans la nouvelle crèche Viotte.

Ensuite, en ce qui concerne les besoins des familles bisontines, je me suis rapprochée de l'état civil de la Ville, c'est assez simple, et j'y ai appris qu'il y avait 4 000 naissances à Besançon, hôpital, maternités diverses, dont 1 200 petits bisontins, ce qui correspond à peu près aux cohortes que l'on a dans nos écoles puisque l'on a à peu près 1 000 enfants par cohorte, à 200 près.

Sachez que la Ville propose 592 places, que ce soit en crèche collective ou en crèche familiale, puisque nous avons encore six ou sept assistantes maternelles Ville. Et cela correspond à 1 000 enfants qui sont accueillis en accueil régulier. Là, les parents choisissent un forfait, un jour, deux jours, trois jours, quatre jours, cinq jours. Et puis, 450 enfants en halte-garderie.

Une autre offre existe sur la Ville. Il y a une crèche associative, qui est assez connue pour ses méthodes éducatives, on va dire, l'antenne Petite Enfance, deux crèches d'employeurs publics, CHU et Armée, une crèche privée à Temis, et ça, c'est à peu près 200 berceaux.

Et puis, il y a aussi 600 assistantes maternelles, qui travaillent de façon privée, individuelle, qui représentent 1 500 places.

On a vu aussi se développer les microcrèches et les MAM, qui chacune ont à peu près 10 places, et il y a aussi 11 prestataires de garde à domicile.

Je fais donc comme vous le constat que l'on n'a pas forcément de problème quantitatif en matière d'offre sur la Ville, et la Ville prend sa part avec nos 500 et quelques places en crèche.

En revanche, je fais aussi le constat avec vous que la difficulté, c'est que cette offre ne correspond plus tout à fait aux besoins des familles. Il y a une vingtaine d'années, l'assistance maternelle était très recherchée pour sa souplesse, sur les horaires notamment, et en cas de maladie. Je me rappelle très bien de bronchiolites à titre personnel.

Mais maintenant, les parents souhaitent du petit collectif pour un éveil peut-être plus efficace des enfants.

En fait, je crois que le travail va être d'essayer de former les assistantes maternelles, les accompagner, et pour ça, on a un relais qui est là, pour que les parents se satisfassent un petit peu plus de ce système d'accueil.

Ensuite, je peux vous rappeler aussi le coût d'une crèche en investissement et fonctionnement parce que ce n'est vraiment pas rien. Une place en crèche, en investissement tout compris, mobilier intérieur et aménagement du jardin extérieur, et c'est ce que l'on souhaite pour nos crèches bisontines, c'est 40 000 € par place. Alors, l'ADABE me dirait 2 000 €/m², mais cela revient un petit peu au même. Et en fonctionnement, une place en crèche, je trouve qu'il est important d'avoir les ordres de grandeur, c'est 1 700 € par an, avec un coût reste à charge net pour la Ville de 7 000 €.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci.

Je propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci beaucoup. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 33

Subventions à des séjours scolaires et associations

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce que vous avez besoin de précisions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. »

Question n° 34

Dénomination d'une rue Gabrielle Petit

« **Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 34, qui concerne une dénomination de la rue Gabrielle PETIT.

Mme Aline CHASSAGNE : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous.

C'est donc une proposition de dénomination d'une rue Gabrielle PETIT dans le quartier Vauban.

Gabrielle PETIT a vécu jusqu'en 1952. C'est une militante féministe. Elle a fondé une revue féministe intitulée « *La femme affranchie* », en référence au livre de Jenny D'HÉRICOURT. Dès 1904, elle est devenue un organe du féminisme ouvrier. Elle a porté des combats, des luttes sur la situation des femmes, et notamment les femmes du peuple. Elle a fait un certain nombre de conférences sur l'émancipation, sur les conditions de travail, sur la prostitution également.

Gabrielle PETIT est venue en Franche-Comté en 1907-1908 à l'appel du Comité de grève des soieries aux Prés-de-Vaux pour accompagner le mouvement. Elle a pu faire des conférences à Granvelle. Elle a participé à une manifestation. En fait, une des grandes revendications, c'était d'augmenter de 0,50 centime de franc à l'époque, en 1907, la journée. Donc, + 0,50 centime par jour. Il y a donc eu une manifestation. Elle a été arrêtée puisque la manifestation n'était pas autorisée. Elle a ensuite été enfermée à la Butte pendant trois mois. Elle a donc été un bouc émissaire dans ce combat. Elle a payé quand même très cher cette manifestation. Elle a aussi défrayé la chronique à l'époque. Les différents journaux, gazettes locales, parlaient de son histoire et de cette personne qui avait déjà une renommée nationale, voire internationale parce qu'elle a aussi fait des conférences aux États-Unis.

Cette proposition de dénomination s'inscrit bien dans notre objectif de valorisation de l'histoire des femmes dans notre Ville, dans notre espace public, dans notre sphère publique autrement dit.

Dernièrement, on a pu rendre hommage à Gisèle HALIMI vers la gare, et son fils présent nous a rappelé qu'avant de devenir consensuels, en fait, ses combats ont créé beaucoup de tensions, et elle a reçu énormément d'hostilité.

Il vous est donc proposé ce soir de voter, de vous prononcer par rapport à la dénomination de cette nouvelle rue qui desservira dans le quartier Vauban 125 adresses, dont une habitation pour les seniors et une crèche.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme LA MAIRE : Très bien.

Madame WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Merci, Madame la Maire.

Ce rapport présente la dénomination d'une nouvelle rue. C'est très bien d'avoir le souci de porter un rééquilibrage et d'honorer des Bisontines à travers des dénominations de rues devant une forte proportion de noms masculins.

Au-delà de cela, et c'est un peu gênant, je veux dire que la place de la femme ne peut être réduite aux luttes sociales malgré leur importance ni encore plus au parti communiste français. Besançon n'est pas à réduire à votre parti politique communiste ou encore votre motion de fin de Conseil à laquelle ; fidèles à nos engagements, nous ne prendrons pas part au vote.

En fait, vous politisez tout sous couvert du marteau et de la faucille.

Mais ouvrez la mémoire à toutes les Bisontines marquantes, quel que soit leur engagement politique ou leur absence de politisation.

J'espère que vous avez un projet pour honorer Mme Paulette GUINCHARD, qui a siégé ici.

Alors, je vous fais ici d'autres propositions dans un esprit de concorde républicain.

Par exemple, Mmes PETEUIL, BIGET et TOUTIN. Et je peux même rajouter, pour appuyer et rebondir sur une proposition faite au mandat précédent par le Dr BONNET et renouvelée récemment, le nom de Mme Marie-Antoinette RIGOULET.

Proposez aux Bisontines et aux Bisontins de la culture et non uniquement votre culture.

Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci.

Mme Aline CHASSAGNE : Je vous remercie pour vos propositions. J'ai noté. Je suis ouverte aux discussions. En fait, j'ai déjà recueilli certaines demandes des habitants puisqu'à plusieurs reprises, on a sollicité, ou en tout cas, ouvert aux habitants. Il y a aussi une violoniste, Mme ANDRADE, qui a été nommée. Il y a d'autres femmes. Je me réjouis aussi parce que vous voyez, vous comme moi, on a plein de noms de femmes que l'on souhaite valoriser. Sur ça, je pense que l'on est complètement d'accord.

Alors, juste une petite précision. À ma connaissance, Gabrielle PETIT n'a jamais été communiste. En revanche, elle a fait l'objet de travaux d'historiens de la Ville.

Mme Christine WERTHE : *Intervention hors micro.*
(Réactions dans la salle)

Mme LA MAIRE : J'aime bien, par exemple, dire que l'on a aussi nommé un espace qui s'appelle Adrienne BOLLAND, qui n'est pas communiste, et on a plein d'autres noms comme ça, je le dis. C'était une très belle aviatrice, et moi, j'étais très fière que l'on puisse la saluer.

Bon. Voilà. Mais j'aime bien les anarchistes aussi. Ce n'est pas mal. Moi, je trouve que cela peut nous mettre de la déconstruction/reconstruction.

Merci.

Et donc, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 10 abstentions.

Merci.

En fait, juste une question. L'abstention, je n'ai pas compris, Madame WERTHE. L'abstention, c'est parce que c'est une femme communiste ? Ou c'est parce que ce n'est pas les valeurs de cette femme ? Je n'ai pas compris, mais vous m'expliquerez. »

Question n° 35

Citadelle Patrimoine Mondial - Transformation du Hangar aux Manœuvres en une salle d'expositions, de spectacles, de congrès et de réceptifs - Demande de subventions

« **Mme LA MAIRE** : Présentation de ce dossier n° 35 par M. BOUSSO.

M. François BOUSSO : Merci, Madame la Maire.

À travers le dossier sur la transformation du Hangar aux Manœuvres, on va venir ici ce soir rappeler le projet global porté au niveau de la Citadelle.

(Diffusion d'un PowerPoint)

Juste rappeler quelque chose. À Besançon, le tourisme se caractérise par ses multiples facettes. Il est à la fois naturel, patrimonial, historique, culturel, sportif, et dans ce tourisme multicarte, la Citadelle occupe une place de choix parce que c'est un véritable phare pour notre territoire, qui est capable de drainer 270 000 visiteurs en moyenne chaque année, ce qui la situe dans le top 3 des sites de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et qui porte l'ambition de faire vivre le territoire dans lequel elle s'inscrit.

Depuis notre prise de fonctions, on a construit, avec les équipes de la Citadelle, un projet global pluriannuel, un projet qui puisse répondre aux ambitions d'un site patrimoine mondial de l'UNESCO. Et ce projet, qui est commencé depuis l'année dernière et qui court jusqu'à la fin du mandat, s'articule autour de trois notions fortes, qui sont affichées.

Il y a tout d'abord à améliorer sans cesse l'accueil des visiteurs et l'expérience client. Il y a ensuite le fait d'animer le site et de l'ouvrir sur les richesses du territoire qu'il doit mettre en valeur, et enfin, incarner les valeurs qui font la force d'un site patrimonial.

On va donc dérouler.

On va commencer par accueillir. Dans la *slide* suivante, on expose un certain nombre d'enjeux.

Dans cette *slide*, on rappelle le programme des travaux qui sont engagés. L'idée, c'est que ce programme soit rythmé année après année. L'idée, c'est de faire monter le site en puissance. À noter que l'on a deux nouvelles salles réceptives, car la Citadelle fait face à de nombreuses demandes de partenaires du territoire en matière de locaux, mais on y reviendra. Et évidemment, parmi ces travaux figure le projet d'envergure qu'est l'ouverture du Musée de la Résistance et de la Déportation en 2023.

Slide suivante. Ici, on est sur la notion d'animer. On porte l'ambition d'une Citadelle ouverte sur son territoire, avec des projets importants. On est de plus en plus sollicité par des structures du territoire, que ce soient les entreprises ou les artistes locaux, et on en est ravi. Je tenais d'ailleurs à saluer le très bon travail en transversal qui est fait avec le service culture et avec Aline CHASSAGNE, Adjointe à la culture. C'est hyper important que les services travaillent de concert pour justement ici, par exemple, qu'un service culture de la Ville et que la Citadelle puissent permettre l'émergence de projets comme une Fête de la Musique dans l'enceinte, des soirées autour du Festival Détonation, ou encore des concerts autour du Festival International de Musique.

On va parler du bar éphémère, qui accueille une population qui n'avait pas tendance à franchir les portes du site. 17 000 personnes l'année dernière malgré les restrictions sanitaires.

On évoque ici un objet important pour nous qu'est la rénovation du Hangar aux Manœuvres, qui va permettre à terme d'accueillir des expositions, des concerts et des congrès, et donc, d'accueillir des publics variés. C'est vraiment l'ambition de diversifier le public.

Et enfin, une programmation culturelle encore plus riche, avec une saison estivale qui sera désormais toujours marquée par un événement d'ampleur chaque année, et cette année, ce seront les arts du spectacle et de rue qui seront à l'honneur avec un vibrant hommage, bien mérité, au Cirque Plume, et on y retrouvera des expositions, des balades nocturnes, du cinéma en plein air, des concerts, des ateliers pour les enfants, et plein d'autres animations.

Slide suivante, dernier verbe d'action, c'est incarner. Ici, on parle évidemment des valeurs portées par l'UNESCO, qui nous permettent de créer du liant entre les différents espaces de la Citadelle.

Sur la *slide* suivante, on détaille un peu ces différents espaces. Il y a le monument, tout d'abord, qui est l'une des œuvres majeures de Vauban et qui est inscrit dans un réseau, le réseau Vauban -on en a parlé tout à l'heure-, qui rassemble 12 sites majeurs en France. On était à Arras avec Madame la Maire en début de semaine, et on a à cœur de faire communiquer les sites entre eux, de créer une émulation qui soit bénéfique à tous les sites. S'inscrire dans ce réseau, c'est donner de la visibilité à la Citadelle aux six coins de l'Hexagone. On a pu voir cette année, par exemple, avec l'Hackathon culturel CITAMIX, combien il avait été enrichissant pour les étudiants de travailler sur leurs projets en partenariat avec d'autres sites du réseau. Par ailleurs, le réseau Vauban se rapproche du réseau européen FORTE CULTURA, qui va permettre de donner une dimension européenne et internationale à la Citadelle, en lien notamment avec les fortifications militaires présentes en Allemagne, et où des connexions sont par exemple à imaginer avec le Musée de la Résistance et de la Déportation.

Le deuxième objet, cela passe aussi par une programmation culturelle dès cet été, qui s'appuie sur les richesses du Musée comtois, sur le regard qu'il nous permet de porter sur la société franc-comtoise, et qui invite au dialogue entre les cultures.

Troisième objet, évidemment, on est obligé de parler du Musée de la Résistance et de la Déportation, dont la rénovation aura lieu l'année prochaine, et qui sera soutenu par une programmation autour de la citoyenneté, et avec les événements que l'on traverse, ce musée jouera un rôle essentiel dans la préservation et la transmission de la mémoire des générations passées.

Enfin, le Muséum, qui fait l'objet, vous le savez, d'une réflexion pour imaginer le parc zoologique de demain au regard des changements climatiques et sociétaux. C'est un musée qui sera mis en avant dans la programmation culturelle 2024, avec l'appui de la Maison d'Eyrolles, autour du récit du Petit Prince.

La Citadelle est un véritable espace de biodiversité, avec ses programmes de conservation *in situ* et *ex situ*. Vauban ne s'était pas trompé. Il avait formidablement bien épousé et prolongé les falaises de la Citadelle à travers les remparts, qui constituent aujourd'hui un refuge pour les animaux, comme les chiroptères, les faucons pèlerins ou les hiboux grand-duc. La Citadelle est ainsi intégrée aujourd'hui dans un vaste corridor écologique qui s'étend sur l'ensemble des collines de la Ville. Il s'agit bien entendu de préserver cette richesse animale dont on est fier.

Maintenant, en effet, sur ce schéma, on prend un peu de hauteur. L'idée désormais, c'est de voir que se dessinent très clairement trois espaces, et ces trois espaces, il faut savoir qu'ils ont pu être dessinés grâce à deux démarches totalement nouvelles à la Citadelle et que l'on a initiées en début de mandat.

La première démarche, c'est un schéma immobilier. Ce schéma immobilier, c'est la première fois que l'on regarde la Citadelle de haut, que l'on rassemble l'ensemble des espaces disponibles dans les bâtiments de la Citadelle, que de l'autre côté, on regarde l'ensemble des fonctions que l'on veut mettre dans cette Citadelle, et que *in fine*, on réfléchit à une répartition des espaces et des locaux.

Le deuxième schéma qui a été travaillé est un schéma paysager où l'on regarde le Front Saint-Étienne qui, naturellement, nous offre un spot très intéressant pour organiser des événements.

Si on se met à la place d'un visiteur, on franchit la porte d'entrée qu'est le Front Saint-Étienne, et là, on est sur un espace très animé. On a bien sûr le bar avec sa vue panoramique sur le territoire, lieu de détente et de concerts. À côté de ce bar, deux nouvelles salles de réception viennent d'être achevées pour répondre aux nombreuses demandes de partenaires et d'accueil de groupes dans ce lieu prestigieux. Un peu plus loin, le fameux Hangar aux Manœuvres que j'ai évoqué tout à l'heure. Et devant cet espace du Hangar aux Manœuvres, un espace un peu inconnu aujourd'hui, caché, mais en fait, on a l'équivalent de la terrasse panoramique du bar, on a exactement la même de l'autre côté, en plus végétal, et c'est un espace intéressant qui pourrait être un lieu d'implantation, par exemple, d'habitats insolites, forme d'hébergement touristique de plus en plus en vogue actuellement.

Enfin, le parc Saint-Étienne a une pente qui offre un gradin naturel et qui va dès cet été être investi pour des séances de concert et de cinéma en plein air.

Ensuite, une fois que l'on passe la partie payante avec le Front royal, on a la Place des Cadets, avec un espace vivant autour des différents musées : Musée de la Résistance, Musée comtois et une partie du Muséum.

Et enfin, le Front de secours, un espace consacré à la biodiversité et à la conservation des espèces, et dont l'organisation est en cours de définition avec les différentes parties prenantes qui gravitent autour du bien-être animal.

La dernière *slide*, c'est un merci, et le merci... Merci de m'avoir écouté, déjà.

Une dernière chose, je voulais dire un petit mot pour l'ensemble des équipes de la Citadelle, qui vont se lancer dans une grosse saison touristique. On est très ambitieux en matière de fréquentation cette année parce que les chiffres du tourisme sont au beau fixe, et on a mis tous les ingrédients pour parvenir à nos ambitions.

Avec le personnel, hier soir, on a inauguré le bar estival, et j'ai perçu une détermination à bien accueillir et faire profiter d'une belle expérience les milliers de visiteurs qui vont venir cette année. Je les remercie également.

Mme LA MAIRE : Merci.

Est-ce qu'il y a besoin de prises de parole ?

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir parce que je trouve qu'il y a un décalage entre le Conseil Municipal du mois dernier et celui-là. C'est-à-dire que ce rapport que vous venez de présenter, en tout cas, la présentation que vous venez de faire avait tout son sens lors du dernier Conseil Municipal et pas aujourd'hui où, en fin de compte, on parle de la réhabilitation et de la transformation du Hangar aux Manœuvres. Je trouve donc qu'il y a un petit décalage, et je pense que le décalage vient du débat que l'on a eu et de l'altercation que l'on a pu avoir les uns envers les autres sur ce manque d'ambition autour de la Citadelle, et je pense que vous avez retravaillé le projet.

(Réactions dans la salle)

M. Ludovic FAGAUT : Non, mais vous l'avez retravaillé pour nous le présenter. Vous pouvez rigoler parce que ça, c'est aussi un petit peu votre credo. Dès que quelque chose vous dérange, vous rigolez, vous ricanez, et bien sûr, vous méprisez l'opposition, mais ça, on y est habitués, et cela ne nous fera pas forcément changer notre façon de fonctionner. Mais c'est votre credo, c'est votre façon de faire et c'est votre manque de respect habituel.

Simplement pour vous dire : pourquoi ce PowerPoint-là n'a-t-il pas été présenté lors du dernier Conseil Municipal ? Première question. Parce qu'il avait tout son sens. Pourquoi n'a-t-il pas été présenté en commission ? Parce qu'il avait tout son sens. Je pense que c'est parce que vous ne l'aviez pas préparé pour le Conseil Municipal précédent.

Je ne vais pas refaire le débat sur la Citadelle. Vous savez ce que l'on pense de ces éléments-là. Cela manque d'envergure, cela manque d'ouverture avec le triptyque Prés-de-Vaux, Chapelle des Buis et le cœur historique de la Ville de Besançon. Vous le savez très bien. Notre projet est à votre disposition, je vous le répète, si vous en avez besoin.

Mme LA MAIRE : Madame MARTIN.

Mme Agnès MARTIN : Moi, c'était juste une question par rapport aux oiseaux. Je voulais savoir s'ils étaient revenus, si vous les aviez retrouvés.

Mme LA MAIRE : Les ibis ? Pardon. Alors, je vais essayer de vous dire. Il y en a un qui est parti en Allemagne. Il a été retrouvé, il est suivi, mais il se plaît bien en Allemagne. Il y en a trois qui sont revenus. On les suit. Mais visiblement, il y en a qui ont préféré d'autres cieus.

Laurent CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci pour la présentation.

Accueillir, animer, incarner. Moi, j'y rajouterai : rayonner, briller, éclairer, s'illuminer. Ce sont des mots que je vous livre comme cela. Très bien, effectivement, c'est la même remarque que M. FAGAUT. Peut-être aurait-il fallu nous présenter. Si on vous a fait un petit peu travailler pour ce Conseil Municipal, pourquoi pas, mais il manque quand même beaucoup de pans à ce projet. C'est l'offre, l'accès, quelle tarification, quel rayonnement, comment on fait la promotion, comment on relie au centre-ville, enfin, voilà. Là, vous nous avez présenté les trois secteurs de la Citadelle. Je crois que nous y sommes à peu près tous allés, nous avons tous vu qu'il y avait une première partie gratuite, une deuxième partie autour de la Place des Cadets, une troisième partie autour des espèces animales. Je crois que c'est comme ça à peu près, enfin, en tout cas moi, depuis toujours que je connais la Citadelle.

Cela mérite donc encore d'être retravaillé. En tout cas, c'est notre joyau, et je vous invite à vraiment y prêter beaucoup d'attention parce que des joyaux comme celui-là, il y a peu de villes qui en possèdent, et capitalisent dessus.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci.

Oui. Myriam LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Moi, c'est juste une anecdote. C'est un petit peu comme la petite princesse tout à l'heure où on imagine que ça ne traite que de l'homosexualité. Je ne comprends pas pourquoi vous réduisez le Petit Prince à l'écologie. C'est autre chose le Petit Prince. Je trouve que c'est souvent réducteur votre vision des choses.

Mme LA MAIRE : Kévin.

M. Kévin BERTAGNOLI : Oui. Monsieur FAGAUT, ne soyez pas vexé, mais j'ai parfois l'impression que vous vous donnez beaucoup d'importance quand même. Pourquoi ? Parce que je vais vous parler du Club Vauban. Le Club Vauban a été lancé en novembre dernier. Il permet d'associer les habitants aux projets de la Citadelle, à l'avenir de notre patrimoine Vauban. L'objectif, c'est de leur permettre de connaître davantage l'histoire des fortifications et de devenir ambassadeurs du patrimoine Vauban, de donner leur avis sur des projets, d'être force de proposition pour le futur plan de gestion et de participer à des actions concrètes. Tout cela est intégré dans le cadre du plan de gestion, de conservation et de développement durable du bien Fortifications Vauban, et ce Club Vauban réunit à l'heure actuelle 40 Bisontines et 40 Bisontins, qui ont déjà eu l'occasion l'hiver dernier de travailler sur un premier projet qui était de contribuer justement au réaménagement du parc Saint-Étienne, la partie gratuite de la Citadelle. Et je tiens à les en remercier. Je pense que l'on a eu des échanges très intéressants, et on ne peut que continuer avec ce Club et avec les Bisontines et les Bisontins.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non, pas particulièrement.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 36

Citadelle Patrimoine Mondial - Saison estivale 2022 - Signature de deux conventions de mécénat

« **Mme LA MAIRE** : 36 : Citadelle Patrimoine. Cette fois, il est question de la saison estivale 2022, et donc, bien sûr, l'importance du mécénat.

Est-ce que vous avez besoin d'informations ? Non ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 37

Direction du Patrimoine Historique - Avenant à la convention de résidence scientifique d'une doctorante en archéologie

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ?

Des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. »

Question n° 38

Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce que vous avez besoin d'informations supplémentaires ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Ah ! Pardon, Christine, excuse-moi.

Mme Christine WERTHE : Merci.

Madame la Maire, nous nous félicitons d'avoir sur notre territoire un événement majeur d'une telle qualité implanté depuis près de 75 ans et de renommée internationale. Si une crainte était à formuler concernant le Festival International de Musique de Besançon, c'est concernant les possibilités pour un public peu connaisseur de se sentir concerné par l'événement. La visibilité de l'événement localement est brouillée, car de nombreuses autres manifestations ont lieu simultanément à la même période, et pas des moindres : Journées Européennes du Patrimoine, Salon du Livres dans la Boucle entre autres. S'il est notable et enviable d'avoir une telle offre culturelle à Besançon mi-septembre, n'est-ce pas trop ? Par-là, je pose une question uniquement calendaire, ne vous méprenez pas. Est-ce que l'addition de ces événements ne leur nuit pas entre eux ? Par exemple, je suis convaincue qu'il y aurait un intérêt à travailler avec nos villes jumelées sur une offre touristique autour du Festival de Musique, mais l'hébergement et la restauration sont déjà très sollicités à cette date. Il en est de même pour nos agents. Noyées dans la masse, l'identification de l'événement et son appropriation par un public élargi sont limitées alors que l'on pourrait imaginer une offre complémentaire d'animation dans les différents quartiers de la Ville pour porter la musique classique auprès de tous, et si je peux me permettre de paraphraser un rapport vu précédemment, « *sans exclusion d'ordre économique, géographique ou socioculturel* ».

Ce formidable Festival pourrait permettre une multitude de déclinaisons l'ouvrant à un public plus large et valorisant notre Ville.

En lien avec ses organisateurs, avez-vous une volonté de faire évoluer les contours de cet événement pour permettre un rayonnement plus large bénéficiant au Festival et à Besançon ?

Merci.

Mme LA MAIRE : Alors, on a un travail très important qui se fait avec eux, c'est évident. C'est effectivement pour nous un très grand Festival.

Alors, je vais répondre sur les deux aspects.

Tout d'abord, l'aspect développement du Festival, etc. Ça, c'est un travail qu'ils font. Ils vont aussi sur des salons, etc. On est donc vraiment sur quelque chose qui évolue, avec le Conservatoire aussi.

Et la deuxième chose, c'est la question calendaire. Alors, moi, je sais que depuis la formation de cette nouvelle équipe, on les a réunis tous les ans, en essayant de voir comment gérer ces trois événements, puisque vous parlez de trois événements, Livres dans la Boucle, Détonation et le Festival de Musique.

C'est très simple, pour l'instant, chacun a un bon argument qui consiste à dire que c'est la bonne saison parce que l'on s'inscrit dans un programme national et international. Par exemple, Livres dans la Boucle, c'est une répartition nationale, vous le savez, et donc, ce sont des choses qui font qu'ils se trouvent dans cette « superposition ».

Pour autant, je ne vois pas en réalité la difficulté dans laquelle nous nous trouvons pour réussir à faire ces événements-là, je le dis, parce qu'en réalité, il y a des publics extrêmement différents.

Alors, sur la question de l'hébergement, c'est une autre question parce qu'on le voit avec Micronora, etc. Cela veut dire que nous avons un territoire qui doit redresser un retard considérable en matière d'hébergement et que l'on a besoin d'une politique dans ce domaine-là qui se développe, et pas seulement des hôtels qui s'installeraient comme des hôtels d'affaires, etc. On a besoin aussi d'hôtels de caractère, d'hôtels pour des personnes, des visiteurs qui viennent pour un événement sportif, un

événement culturel, etc. C'est vrai que c'est un travail qui est en train de se faire. C'est un retard. C'est effectivement quelque chose qui se travaille, mais on discute vraiment très, très, très régulièrement avec eux. Ce n'est pas simple parce qu'en plus de cela, ils se sont inscrits maintenant dans le paysage national. Je vois, par exemple, l'autre jour, on a eu ce travail avec Livres dans la Boucle, et ce que nous disait le nouveau prestataire qui nous accompagne, c'est qu'en fait, pour les auteurs, maintenant, Besançon, c'est connu, reconnu, ils savent que c'est dans ce temps-là, et du coup, ils le programment pour pouvoir faire plusieurs salons, et à Besançon, ils l'ont calé dans le temps.

Vous voyez, c'est ça aussi qui nous pose question. À voir si on arrivera, finalement, à réajuster à un moment ou à un autre, mais en tout cas, je crois que le problème essentiel, c'est comment on rattrape un retard en matière d'hébergement touristique sur notre territoire. Ça, c'est évident.

Je vous propose de soumettre au vote s'il n'y a pas d'autre commentaire.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 39

Acquisition du dessin « Vue de Besançon du côté de Dole » d'Adams Van der Meulen - Mécénat

« **Mme LA MAIRE** : C'est une œuvre qui n'a pas la possibilité d'être trop exposée parce qu'elle est vraiment extrêmement fragile, mais elle est d'une très grande beauté. C'est vraiment très romantique de pouvoir plonger dans le paysage qu'elle propose, et du coup, j'espère que chaque fois qu'elle pourra sortir, elle fera vraiment l'objet d'une visite de votre part parce qu'elle le mérite vraiment.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 40

Convention de dépôt-vente de livres au sein de la boutique de la Maison Victor Hugo

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 41

Expositions Charles Belle au Musée du Temps et au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention de partenariat

« **Mme LA MAIRE** : Rapport n° 41 : l'exposition Charles Belle au Musée du Temps qui va s'ouvrir vendredi. L'inauguration est repoussée, mais l'ouverture se fait. C'est parce que le Covid a sévi encore une fois, et cette fois-ci, c'est Charles Belle qui en est la victime.

Non, il n'y a pas d'inauguration, elle sera décalée.

Je vous invite bien sûr tous à venir voir cette magnifique exposition.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 42

Fête de la Musique 2022

« **Mme LA MAIRE** : La Fête de la Musique, c'est ce moment populaire extrêmement important.

Est-ce que vous avez des questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 43

Subventions à des associations culturelles - Attribution 2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 44

Attribution de subventions exceptionnelles - Projet artistique et culturel « Musiciennes » de l'association Le Bastion

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 45

Établissements culturels - Subventions d'équipement 2022

« **Mme LA MAIRE** : Vous savez que traditionnellement, on propose des votes séparés.

Je vous propose donc différents votes :

- Le vote concernant la Rodia.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

- Le CDN.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

- L'EPCC Les deux scènes.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

- L'Orchestre Victor HUGO.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

- Et l'ISBA.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 46

Signature d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté - Accord cadre de fournitures d'équipement en radio-identification (RFID)

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

Question n° 47

Subventions à des associations sportives

« **Mme LA MAIRE** : Je donne la parole à Abdel GHEZALI.

M. Abdel GHEZALI : Ça va être très, très rapide. C'est un cavalier si on le veut puisque l'on parle d'associations sportives. Vraiment saluer, alors, cela se fait pratiquement tous les week-ends, toutes les associations sportives, mais là, on a eu deux week-ends très riches, avec le Trail des Forts et le Raid Handi-Forts, et je voudrais saluer, pas citer tout le monde, mais tous les organisateurs, les bénévoles, les associations, les services, les différents services, les différents partenaires. Ce sont toujours de bons moments, et ça l'est d'autant plus après cette période Covid. Je voulais donc faire ce petit clin d'œil.

Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci.

Je vous propose donc de soumettre au vote.

Ah ! Pardon ! Oui. Je ne vous avais pas vu. Excusez-moi.

Jamal LOUHKIAR.

M. Jamal-Eddine LOUHKIAR : Ce n'est pas grave.

Merci, Madame la Maire.

Je voudrais saluer la politique de l'Adjoint au niveau de l'accompagnement des associations sportives et revenir sur les subventions exceptionnelles qui ont été accordées aux associations Boxe Club Besançon située dans le quartier de Planoise et le club de boxing qui lui est situé dans le quartier des Clairs-Soleils.

On doit continuer à accompagner ces associations sportives qui permettent d'accompagner les jeunes et de renouer le lien social dans nos quartiers.

Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. On sait combien le sport est vraiment une valeur extrêmement efficace, importante, qui prend des formes extrêmement différentes, et franchement, bravo, parce qu'en plus, quand on a des champions, ça devient des caps. Merci encore.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 48

Fixation de divers tarifs pour la saison 2022/2023

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 49

Tarifs pour la saison 2022/2023 des Maisons de quartier municipales

«**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Ah ! Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci, Madame la Maire.

Ce dossier présente l'ensemble des tarifs proposés par les Maisons de Quartier pour leurs activités. C'est une information bien sûr, bien utile pour les usagers. Mais derrière cet affichage réglementaire, on ne nous présente pas les objectifs généraux, les finalités humaines, sociales, culturelles, sportives, les missions que vous souhaitez attribuer à ces structures si importantes dans la vie de quartier que l'on sait fragilisée par les difficultés.

On a plus l'impression d'être dans une forme de reconduction que dans la nécessaire adaptation des interventions. En ce domaine, le renouvellement, la réorientation, la remise en cause sont nécessaires. Pour cela, les personnels des Maisons de Quartier ont besoin d'orientations, de réflexions partagées avec les élus plus particulièrement concernés et plus largement. Qu'en est-il ?

Madame la Maire, un moment consacré à ces questionnements serait le bienvenu dans un prochain Conseil Municipal pour évaluer, fixer les caps, montrer, au-delà de l'argent public investi, qu'il y a une véritable volonté politique de votre part.

Merci.

Mme LA MAIRE : Carine MICHEL.

Mme Carine MICHEL : Merci, Madame la Maire.

Madame ROCHDI, je vous remercie, mais je pense que vous êtes au courant. Le projet de direction est en cours de construction avec l'ensemble des agents de la vie des quartiers. Nous nous voyons régulièrement, il y a des groupes de travail. Je les ai vus au mois de mai, et la prochaine date est le 28 juin. Évidemment, quand nous aurons terminé ce travail d'ici la fin de l'année, voire début du premier trimestre 2023, nous viendrons avec des propositions en Conseil Municipal, mais j'avais dit que l'on prendrait le temps parce qu'il est important d'imaginer collectivement les Maisons de Quartier de demain.

Mme LA MAIRE : Merci, Carine MICHEL. Cela veut dire que nous avons pris justement ce dossier en main parce que l'on a hérité d'un dossier qui était vraiment en très, très grande difficulté.

Je vous remercie.

Je soumetts donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci bien. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Question n° 50

Subventions Vie associative - 1^{ère} attribution 2022

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie. »

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Vœu relatif à la situation de Monsieur Salah HAMOURI, citoyen franco palestinien, proposé par l'ensemble des élus(es) de la majorité municipale

« **Mme LA MAIRE** : Et maintenant, nous allons aborder le vœu relatif à la situation de M. Salah HAMOURI, citoyen franco-palestinien, proposé par l'ensemble des élus de la majorité municipale.

Sadia.

Mme Sadia GHARET : Je ne vais pas vous lire ce vœu, mais je vais vous dire quelques mots à propos de Salah HAMOURI.

Encore une fois, nous parlons de Salah HAMOURI. Une fois de trop là encore. Ce citoyen franco-palestinien fait preuve d'un acharnement juridique de la part d'Israël. Salah HAMOURI, avocat franco-palestinien, père de deux enfants, a été arrêté le 7 mars 2022 par l'État d'Israël. Cela fait deux mois et demi qu'il est détenu sans motif établi ni jugement à ce jour. Cette incarcération peut se prolonger indéfiniment, sans procès, sans la moindre charge. Elle fait suite à celle de 2005 qui a duré six ans, puis à celle de 2017 qui a duré un an. Combien de temps encore Salah HAMOURI sera-t-il emprisonné ? Combien de temps encore le gouvernement israélien s'acharnera-t-il contre lui ?

Cette situation est intolérable. L'apartheid dont fait preuve l'Israël à l'égard des Palestiniens est une insulte permanente au droit international et au respect de la personne. Il est tragique de souligner année après année la violence dont est victime le peuple palestinien, en particulier en ce moment.

À ce titre, nous demandons aux autorités françaises, au Président de la République, d'intervenir publiquement pour obtenir la libération immédiate de Salah HAMOURI et l'assurance qu'il puisse vivre et travailler à Jérusalem auprès de sa femme et de ses enfants. Nous demandons également le respect du pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par la France le 4 novembre 1980 et par l'Israël le 3 octobre 1991.

Mme LA MAIRE : Merci.

Je soumets donc au vote.

Ah ! Vous voulez prendre la parole. Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Oui, simplement pour vous dire que nous ne participerons pas au vote, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE : Très bien. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Idem. Vous connaissez notre position par rapport à ces motions.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Je soumets donc au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 12

Je vous remercie. »